

## **bassus** bas.

### I. [BASSUS adj.]

#### **I.1. sur un plan vertical :**

I.1.a. « qui a des dimensions verticales peu importantes »

I.1.a. α. en parlant d'objets (*table basse, siège bas*)

I.1.a.β. en parlant d'êtres humains (animaux, végétaux) / parties du corps (*front bas*)

I.1.a.γ. en parlant du ciel (*temps bas, soleil bas*)

I.1.a.δ. liquides dont le niveau est faible (*eaux basses, rivière basse, marée basse, bas-fonds, vin bas*)

I.1.b. « qui a un montant monétaire peu élevé » (*prix bas*)

I.1.c. « qui est situé à un niveau inférieur »

I.1.c.α. « qui est situé à un niveau inférieur dans l'espace (par rapport à un niveau plus élevé) » (*ville basse, basses terres, bas étage, bas ventre, soleil bas, ce bas monde*)

I.1.c.β. en termes de géographie (*basse Egypte, basses Pyrénées, bas Danube*)

I.1.c.γ. « incliné vers le sol (des parties du corps) »

I.1.c.δ. « au niveau du sol »

I.1.d.α. par métaphore « qui est situé à un niveau inférieur dans le temps » (*bas latin, bas Empire, le jour est bas*)

I.1.d.β. *méton.* « qui est peu avancé en âge » (*enfant de bas âge*)

I.1.d.γ. *méton.* « qui est sur le déclin »

I.1.e. « dont le volume est moindre » (*oiseau bas* = « maigre »)

#### **I.2. dans une hiérarchie/gradation :**

I.2.a. « de peu de valeur, peu estimé (échelle de valeurs, axiologique) » (*argent bas, basses cartes d'un jeu, style bas*)

I.2.b. « qui a peu d'intensité (échelle de force, d'intensité) » (*parler à voix basse, messe basse ; basse tension, température basse ; vue basse*)

I.2.c. « qui est situé à un niveau peu élevé dans une hiérarchie sociale » (*être de basse extraction, le bas peuple*)

I.2.d. « qui est situé à un niveau peu élevé dans une hiérarchie morale » (*âme basse, de basses intentions*)

I.2.e. « qui jouit de faibles capacités » (*bas de [force, courage, fortune, ...], un malade qui est bien bas*)

### II. Emprunts

#### **II. 1. Latin**

II. 1. a. Adjectif (v. MltWb s.v. bassus)

II. 1. b. Subst. m.

II. 1. c. Subst. f.

II. 1. c. α. « voix grave ; interprète qui possède une telle voix »

II. 1. c. β. « instrument grave de musique »

II. 1. c. γ. « partie basse d'une composition de musique »

#### **II. 2. Italien**

II. 2. a. italien *contrabasso*

II. 2. b. italien *bassone*

II. 2. c. italien *bassetta*

#### **II. 3. Allemand**

## I.1. sur un plan vertical.

### I.1.a.a. « qui a des dimensions verticales peu importantes (d'objets) ».

Fr. *bas* adj. « qui a peu de hauteur ; au-dessous d'un certain degré d'élévation » (dp. 1119, PhThComp, TL ; Gdf ; DMF), abourg. *bais* (Côte-d'Or 1275, R 41, 578), apr. *bas* (f. –*sa*) (1350—env. 1470, Pans ; Pans 5), Malm. liég. Bast. Jauchelette, Ouestown. Cerfontaine *bas* adj. (f. –*se*), Wiers *bâ* (f. *basse*), Ponthieu *bo*, Vimeu *b o*, MesnM. *b o* (f. *b a s*), AmiensS. *bo*, Santerre *ba*, Etefay *b o*, FrétoyV. Beauvaisis *bo*, SeineIN. *b o* (f. *bas*), Jers. *b ā*, Guern. *bas*, Sercq *b ā* (f. –*s*), Pléché. *b ā*, CôtesN. *bâ* (f. *bâsse*) Deguillaume, Maillezais id., Hérisson *b ā* (f. *b a s*), Aiript *b ā* (f. *b ā s*) P 111, bourg. *bâ* (f. *bâsse*) Dur, Chaulgnes *b ā*, Vitteaux *ba* (f. *basse*), Créancey *b q̄* (f. *b q̄ s*), Sugny *bas*, Sécheval *batche* adj. f., Cum. *b ā* adj. (f. *b ā s*), Dombras *b a* (f. *b a š*)<sup>1</sup>, Montmédy *b a š*, Chassepierre, St-Léger *batche*, MeurtheM. *baihe* adj. f., Moselle *b e χ* adj., Metz *baic'he*, Fensch *b a š*, Faulquemont *b ä χ*, Gruey *b e* (f. *b e š*), Urim. *bais* (f. *baisse*), Fim. *bè*, BanR. *bais*, Orbey *b e*, Bar. Fraize id. (f. *b e s*), Gérardmer *bais* (f. *baisse*), bress. *bai* (f. *baikhe*, *baisse*), St-Nab. *bais* (f. *baisse*), Brotte *b e* (f. *b e s*), Plancher *bé* (f. *béssé*), Pierrec. *b ā* (f. *b ā s*), Châten. *baî*, *bîe* (f. *bîeche*), Montbél. *baiche*, Damprich. *b e* (f. *b e s*), Sancey *bè* (f. *bèssé*), Bourn. *b e* (f. *b e š*), Naisey *b a* (f. *b a s*), fourg. *bais* (f. *baissot*), Noz. *b e* (f. *b e s o*), Vaudioux *bê* (f. *bêssa*), Arbois *bâ* (f. *basso*), Mesnay *ba* (f. *basse*), Pois. *bô* (f. *bôcha*), Blon. Ollon *b â* (f. *b â s a*), Vd'Ill. *b ä* (f. *b ä s a*), Maréc. *b a* (f. *b ā š a*), bagn. *b ā s o* (f. *b ā s a*), Ardon *ba* (f. *bassa*), Evolène *ba* (f. *bâcha*), Savièse *b a* (f. *b ā š a*), Montana *b ā* (f. *b ā š a*), aost. *baas* (f. *baassa*), HSav. Chamonix *bas* (f. *bassa*), Thonon *ba* (f. *bassā*), Saxel *b a* (f. *b á s a*), Annecy *ba* (f. *bassā*), Genève *b â*, *b o*, Albanais *ba* (f. *basa*), Albertville *ba* (f. *bassā*), Montvalezan *b â*, *b a s* (f. *b á s a*), Tignes *b a* (f. *b á s a*), Aussois *b ā* (f. *b ā s a*), Bessans *b ā s*, Ruff. *b â* (f. *b á s a*), Feillens *bô* (f. *boso*), St-Etienne-du-Bois *bo* (f. *bocha*), Vers. *b o*, Villié *bos* (f. *bosse*), Lant. *b o* (f. *b o s*), St-Genis *bôssa* adj. f., stéph. *bas* adj. (f. *bassa*), *ba(s)* (1795, StrakaPoèmes), Ponc. *b â* (f. *b á s a*), Crém. *b ā*, Mure *bâ* (f. *bassa*), Celle *bà* (f. *bàse*), occit. *bas* (f. *basso*) M, Trièves *b a*, Germanasca *bâ* (f. *b a s o*), Elva, gavot *bas*, Entraunes *bas* (f. *b á s o*), Nice *bas* (f. *bassa*), mars. *bas* (f. *basso*) A, Alès, St-Hipp. *bas* (f. *basso*), Rivel *bas*, Ariège *bas* (f. *basso*) Am, Foix *bas*, Toulouse *bas* G, castr. aveyr. *bas* (f. *basso*), Lozère id. EscGab, 「*b á s* (f. *b á s s o*)」<sup>1</sup> ALLo 2227, LLouvesc *bas* (f. *bassa*), Pradelles *bas* (f. *b á s o*), ChambonL. *b a s* (f. *b á s â*), PuyD. *b e*, Vinz. *b a* (f. *b á s â*), Eglis. *b ä* (f. *b ā s â*), Arconsat *bais* (f. *basso*), bauv. *bas* (f. *bassa*), Chav. *bâ* (f. *bâsso*), lim. *bas* (f. *bassa*) Lab, Chamberet *b a* (f. *b á s o*) ZFSL 69, 231, St-Augustin *bà* (f. *b á s â*), Chirac *ba* (f. *bachâ*), blim. *bas* (f. *basso*), hlim. *bā* (f. *basso*) Dhér, périg. *bas* (f. *basso*), Agenais *bach*, St-Gaudens *bach*, Aulus *baish*,

<sup>1</sup> Dans cette zone, comme dans d'autres, certaines formes ou toutes les formes de l'adjectif, marquées par une chuintante ou le résultat de celle-ci, ont été refaites sur le représentant de \*BASSIĀRE.

Aran *b a š*, Bigorre *bach* (f. *bacha*) Dupl, béarn. *bach* (f. *batche*), Lescun *b a y š*, land. *bas* [*b a š*] (f. *basse*), Labouh. Bazas *bas* (f. *basse*), Teste *bas*. Voir aussi DuraffGloss 1490.

**Locutions phrastiques :** Frm. *à porte basse, passant courbé* loc. phrast. « il faut s'accocomoder, se plier au circonstances » (Lar 1867—1898) ; nam. *dji n'mèt nin mès pices à dès si bassès ayes* « (littér. je ne mets pas mon linge (à sécher) à des haies aussi basses) je ne fréquente pas ces gens qui me sont inférieurs ».

**Locutions nominales :** Afr. *basse garde-robe* f. « meuble bas pour renfermer des vêtements » (1319, Laborde 342), liég. *basse gârdirôbe* « (t. arch.) armoire où l'on serrait les vêtements pliés et superposés sur trois rayons ». — Mfr. *basse forme* f. « banc » (1392/1293, DMF). — Mfr. frm. *basse-goutte* f. « mur d'une maison sur lequel viennent s'appuyer les chevrons » (LoirCh. 1492—1711, Thibault), hmanc. « petite construction dont le toit est en appui contre le mur d'un bâtiment plus considérable ou dont le même toit est le prolongement du toit voisin », Blois « mur d'une maison sur lequel viennent s'appuyer les chevrons », centr. berr. bberr. Iss. « appentis », Sologne « pièce basse en appentis, située en général au nord, servant de laiterie ou de cave », Charost « pièce sombre qui sert de débarras ou de cellier », Sancerre « appentis », bourb. id. (Gagnon ; Piquand), Yonne « petite chambre, petit cellier à l'arrière de quelques habitations et dont le toit descend très bas », Mézilles *bassegoute* « construction accolée à un bâtiment et dont le toit descend très bas » ; frm. *basse-goutte* « droit de déverser son égout sur la propriété voisine » (t. de jurispr. sous l'ancien régime ; 1823—Lar 1897, Pardessus, Traité des servitudes ou services fonciers, 6<sup>e</sup> éd., Paris, 325)<sup>2</sup>. — Frm. *bas-côté* m. « aile, voûte latérale d'une église » (dp. 1676, TLF) ; « voie latérale, moins haute que la chaussée » (dp. 1825, TLF) ; bretfr. *bas-côté* « construction ajoutée à l'arrière d'une maison, communiquant avec celle-ci par une porte creusée dans le mur du fond et où l'on mettait l'écrémeuse dans les fermes », saint. « appentis », Canada *b à k o t e* « appentis de la grange » ALEC 371, Québec *bas-côté* « appentis, petit bâtiment adossé contre un grand ». — Frm. *bas-perchis* m. « jeune futaie dont les brins ont de 10 à 15 cm de diamètre » (dp. Rich 1680). — Frm. *basse-enceinte* f. « fausse-braie » (dp. Fur 1690). — Frm. *basse-court* f. « sorte de corridor ou de caponnière, qui allait d'une poterne à une tour à barbacane » (Besch 1849—Lar 1960). — Frm. *basse-pâte* f. « pâte aplatie au rouleau » (Lar 1867—1898). — Frm. *bas-sièges* m. pl. « salle d'audience ainsi appelée parce qu'on y usait de sièges plus bas que les sièges ordinaires » (dp. Lar 1867). — Frm. *bas-foyer* m. « appareil métallurgique à marche oxydante, utilisé dans la fabrication du plomb à partir du sulfure par grillage » (Lar 1928—1948), « fourneau d'affinage où l'on refondait autrefois la fonte avec du charbon » Lar 1960. — Frm. *bas-port* m. « terre-plein arasé de façon que la manipulation des marchandises puisse s'effectuer au moyen de plats-bords reposant d'une part sur le bateau, d'autre part sur la berge » Lar 1960. — Bress. *bai-cwó* m. « extrémité du grenier entre le plancher et la toiture »<sup>3</sup>. — Jers. *bas-hèrnais* m. « charrette basse ». — WaillyB. *basse kayèle* f. « chaise basse servant à emmailloter les enfants », AmiensO. *porté à basse kayèle* loc. verb. « porter sur les mains croisées de deux personnes ». — Apic. *basse litte* f. « étoffe à la trame composée de fils tissés dans un même plan horizontal (syn. de *platte lisse*) » (Nord 1564, DebrieMoyPic)<sup>4</sup>. — Cerfontaine *basse-parè* f. « mur de façade d'une maison ; (pour

<sup>2</sup> Corrige ce qui est dit FEW 4, 345ab, GÜTTA.

<sup>3</sup> Le second élément est bress. *cwó* m. « ramée de grenier », qui manque FEW 2, 1579b, CÛRSUS.

<sup>4</sup> Voir aussi FEW 5, 312b, LĪCIUM.

certain) partie d'un mur de façade au-dessus du plancher du grenier ». — Jers. à *bâsse reue* loc. adj. « (de souliers) usé, à la semelle mince ». V. aussi FEW 3, 684a, FÖLIUM.

Frm. *souliers bas* m. pl. « souliers qui n'ont pas le talon fort haut » (dp. Fur 1690), liég. *bas solés* « souliers Molière », Bast. « richelieus », nam. *bas solè* sg. « soulier Molière », Sugny *bas solés* pl., Ranrupt *b e s o l e* sg. « soulier bas ». — Frm. *chaussure basse* f. « dont la partie la plus haute reste au-dessous des malléoles de la cheville » TLF ; *tige basse* TLF. V. aussi FEW 13/1, 324a, TĪBIA. — Frm. *places basses* f. pl. « casemates et autres ouvrages qui servent à défendre les fossés » (dp. Fur 1690).

Frm. *vaisseau de bas bord* m. « galère ou un autre bâtiment qui n'a qu'un pont, et dont le bordage est bas » (Fur 1690—Trév 1771), *de bas bord* loc. adj. « qui a des œuvres mortes peu élevées » (Lar 1867—1928), *bas de bord* ; *bas-bord* m. « les œuvres mortes d'un vaisseau lorsqu'elles sont peu élevées au-dessus de l'eau, par opposition à haut-bord » Besch 1849.

### Conversions :

Frm. *bas* m. « qui est le plus bas entre autres choses » (dp. Est 1549). AmiensN. *b o* m. « petit banc servant de siège pour traire les vaches ». PuyDS. *bassâ* f. « char à bœufs, traîneau » Reichel.

### Suffixés :

[+ -ACEU] Occit. *bassas* adj. (f. -so) « très bas, trop bas » M, Alès *bassas* « (péjoratif de *bas*) ».

[+ -ĀTU] Apr. *basat* m. « moulure dont la face supérieure est inclinée, larmier » (1303—1439, BrunelGév)<sup>5</sup>.

[+ -ELLU] Mourmé *badèl* (f. -a) adj. « bas »<sup>6</sup>.

[+ -ITTU] Fr. *basset* adj. « peu élevé au-dessus du sol » (2<sup>e</sup> m. 13<sup>e</sup> s.—1928, Gdf; TLF; DMF; Frantext), apr. «qui a peu de hauteur» (1272, Flamenca v. 5903), St-MartinP. *b a s e* « bas (d'un soulier) » ; poutr. *b e s a t* adj. f. « basse (d'une pièce) », Alès *bassé* adj. « (diminutif de *bas*) » ; nam. *bassètès places* loc. nom. f. « pièces au plafond bas ».

Mfr. *basset* m. « petit banc » (Maine-Anjou 1462, DMF), « petit tabouret » Cotgr 1611, hbret. *bâsset* « siège pour enfant, tabouret », *bâssè* m. (pl. *bâssiaos*)<sup>7</sup>, CôtesN. *b ā s e* « tabouret à traire » (ALBRAMms p 8, 11), Questembert « tabouret », LoireI. « tabouret à traire » (ALBRAMms p 61), Marne, Ardennes *basset* « petite table, tabouret » T, Blon. *b a s é* « tabouret bas », Thônes *bassè* « petit tabouret ».

Mfr. frm. *basset* m. « petite table très basse en forme d'escabeau, pour écrire ou poser un échiquier » (1471—1725, Hav ; Gay), pic. « tablette ou pierre d'un lavoir » (Béthune 1522, Gdf), norm. « table basse (?) » (1646, MN)<sup>8</sup>.

Apic. *basset* m. « sorte de selle » (Amiens 1500, DebrieMoyPic)<sup>9</sup>, Guemps « dossière » PatNord 16, 12, Créquy *bassét* « sellette d'un cheval de charrette », Berck *basset*

<sup>5</sup> Cf. mlt. *basatus* « id. » (1371, BrunelGév).

<sup>6</sup> Avec -d- antihiatique.

<sup>7</sup> Avec réinterprétation du suffixe comme représentant de -ELLU.

<sup>8</sup> Le contexte ne permet pas de définir avec précision, mais permet d'écarter la définition du glossaire : « tablette ou pierre de lavoir », empruntée à Gdf.

<sup>9</sup> Type lexical classé par Wartburg sous BASSUS (FEW 1, 274b), mais aussi sous \*BASTUM (FEW 1, 280a et n 7 : 'Wohl auf der stufe \*bastet durch das adj. bas beeinflusst'). La comparaison avec fr. *sellette* f. « petit siège de

« sorte de sellette sur le dos du cheval, soutenant la dossière », Vimeu *basset* « harnais du cheval, sellette », AmiensN. *b a s e* « sellette pour cheval attelé au tombereau », AmiensS. « selle spéciale pour l'attelage du cheval dans les brancards », Aisne *b a s a* « dossière » ALCB 849, Beauvaisis « sellette du cheval de trait », Sarcus « sorte de selle étroite du cheval de trait qui supporte la dossière qui soutient les brancards », NE. *bassa* « espèce de mauvaise selle dont se servent les gens de campagne pour aller à cheval », Ardennes *bassat* « selle de cheval » T, *b a s a* « dossière » ALCB 849, Montmédy *bassa* « dossière, pièce du harnais ». — NE. *bassette* f. « espèce de mauvaise selle dont se servent les gens de campagne pour aller à cheval », Ardennes « selle de cheval » T.

Hbret. *bâsset* m. « buffet (meuble) ; commode (meuble) », LoireI. *b ā s e* « buffet bas » ALBRAMms p 74, *b ā s e* ibid. p 75, nant. *basset* « buffet », Chatbr. « le plus bas étage d'un buffet et de tout autre meuble », ChâteauG. *b a s e* « bas d'un buffet », Sarthe *b ā s e* « buffet bas » ALBRAMms p 123, hmanc. *basset* « buffet bas, généralement de style Louis XV rustique », ang. *basset'* « armoire basse ; buffet ; sorte de huche ornée de poignées et d'incrustations » (dp. 1727, VerrierO), *basset* « petite armoire basse où l'on met le pain et le linge de table ; sert aussi de buffet » (env. 1747, DuPineauR), MaineL. *b ā s e* « buffet bas » ALBRAMms p 96, *b ā s e* (ibid. p 99, 100), *b ā s e t* (ibid. p 100,107, 109), maug. *basset* « petite armoire », Layon *basset'* « meuble bas servant à ranger la vaisselle », poit. *basset* « armoire ou buffet » ('employé vers l'Anjou', av. 1847), tour. « buffet sans corps du haut ». [+ -WALD] Mayenne *b a s t á u* m. « armoire à une porte » ALBRAMms p 77, *bastau* « vieux buffet bas, petit meuble », bmanc. *b a s t á o* « petit bahut, vieux buffet »<sup>10</sup>, hmanc. *bastaud* « armoire de commis de ferme ».

Saint. aun. *basset* m. « sorte de chevalet qui sert à maintenir une futaille pendant qu'on prépare le jable », Char. « support de tonneau » Sefco<sup>11</sup>.

[+ -ITTU + -ÖNE] Blois *basseton* m. « petit chapeau ratatiné, à coiffe basse, à bords menus ».

[+ -ITĀTE] Mfr. *basseté* f. « ce qui est bas, proche de la terre, de dimensions verticales réduites » (LeVerM 1440— Cotgr 1611; GdfC).

[+ -ELLU] Landres *basselle* f. « petite barrière à claire-voie en bois, mobile, que l'on adapte le soir au lit d'un enfant pour l'empêcher de tomber ».

### Préfixé :

[AD- +] Loudéac *a b ā* m. « pièce attenante à la maison d'habitation et servant de débarras, de cellier, de laiterie ».

### I.1.a.β. « qui a des dimensions verticales peu importantes (de végétaux, d'animaux, d'êtres humains/parties du corps) »

Apr. *bas* adj. « qui est de petite taille (d'un arbre) » (av. 1210, BernVenzP), mfr. *bas*

---

bois sans dossier » (FEW 11, 419b, SELLA) et *sellette* « petite selle étroite supportant la dossière qui soutient les brancards » (ibid. 421b-422a) permet d'écarter le rattachement à fr. *bast*, peu satisfaisant formellement.

<sup>10</sup> A biffer FEW 23, 30b, de même que Hercé *b ü s t á o* « petit bahut », qui n'en est probablement qu'une mélecture.

<sup>11</sup> L'hypothèse d'une métaphore à partir de frm. *basset* m. « chien courant » (avancée FEW 1, 276a, BASSUS n 7) n'est pas nécessaire.

« bas sur pattes (d'un animal) » (1375/1400—1440, DMF), « de petite taille (d'une personne) » (1392/1393—1400/1410, DMF), nam. *ba* « nain (d'un rosier) », Ranrupt *b ę s* adj. f. « nain (de fèves) », Saxel *b a* adj. « court sur jambes », Montvalezan *b a s*. Québec *être bas sur ses roulettes* loc. verb. « être court de taille » DesruisseauxExpr. Frm. *plante basse* loc. nom. f. « plante qui ne s'élève guère haut » (Trév 1743—1771), *front bas* m. « front dont la hauteur est relativement faible » (Lar 1960—1971 ; TLF).

### Locutions nominales :

Mfr. *basse taille* f. « bois ou taillis coupé depuis peu » (2<sup>e</sup> m. 14<sup>e</sup> s., DMF) ; *basse forest* « taillis » (1359—1377, DMF).

Mfr. *basses parties du corps* f. pl. « intestins, vessie » (1372, DMF) ; *basses fourches* « organe sexuel féminin » (1450—1456/1467, DMF), *basses marches* (1450—1456/1467, DMF ; Rab 1532) ; *bas instruments* m. pl. « organes sexuels » ; *bas lieux* (tous deux 2<sup>e</sup> m. 15<sup>e</sup> s., DMF) ; *bas mestier* sg. « les choses de l'amour » (1480—1500, DMF) ; *bas culs* pl. « fesses féminines » (1538—1564, Hu)<sup>12</sup> ; *basse danse* f. sg. « acte sexuel » (1467—1506, DMF), rouchi *juer à l'bass'-danse* loc. verb. « faire l'amour » ; femme *de basse contree* loc. adj. « (d'une femme) légère » (1478, DMF). Mfr. *hanter le bas couvent* loc. verb. « faire l'amour » (1370—1407, DMF) ; *chevaucher ès bas lieux* (1467—1506, DMF). Mfr. frm. *bas (de) devant* loc. adj. « (d'une personne) lascif, porté aux aventures galantes ("de complexion amoureuse") », *bas du devant* (tous 1478—1490, DMF ; 1536—1584, Hu).

Frm. *bas-ventre* m. « troisième partie de la division du corps humain en trois ventres, dont le premier est la tête, le second la poitrine avec ce qui est au dessus du diaphragme, et le troisième ce qui est au dessous jusqu'au cuisses, que le peuple appelle absolument le ventre » (Fur 1690—Trév 1771), « (fig. et péj.) ce qui concerne la vie sexuelle » Lar 1971<sup>13</sup>, verv. Bast. Nivelles, Wiers *bas-vinte* « bas-ventre », Rieux, Vimeu *b a v ẽ t*, gaum. *bas-vèt'*, Chassepierre *bas-vate*, Urim. *bais-vôte*, Gérardmer *bais-vot'*, Bourn. *b ę v ă t r*, occit. *bas-vèntre* M. Verv. liég. *bas dè vinte* m. « bas-ventre », Bast. *bas do vinte*, Payerne *b ā d a o v ă t r u*, Abond. *b ā d ę v ẽ t r ə*.

Liég. *bas-cou* m. « personne à jambes courtes »<sup>14</sup>, Bast. « individu court de jambes », nam. *bacul* « petite personne dont les jambes et les cuisses sont trop petites pour la taille », Ciney *bas-cu* « personne à jambes courtes », Giv. *bacu* « homme dont les jambes sont trop courtes en comparaison du corps », Ouestown. *bas-cu* « courtaud », Cerfontaine « qui a de courtes jambes », Nivelles « personne dont les jambes et les cuisses sont trop petites pour la taille », FagneThiér. « qn qui a de courtes jambes », LLouv. « femme ou homme de petite taille », St-Vast « personne de petite taille », Mons *bas-cu(l)* « personne aux courtes jambes », borain *bas-cul* « nain », Tournai « court sur jambes, nain », Blaton *bas-cu* « personne aux jambes courtes », Wiers *bās-cu* « personne qui a les jambes fort courtes », Mouscron *bas tchul* « personne de petite taille ; jeune enfant très dégourdi », flandr. *baccu* « homme gros et court », rouchi *bacu* « homme aux jambes courtes », *bas-cul*, Hasnon *bas-cul* (m. adj.) « bas sur pattes, aux jambes courtes », Busigny *bas-cul* m. « personne de petite taille ou ayant des jambes courtes », Guempes *bas-cu* « homme gros et court », WaillyB. *baku* « homme de petite taille », art. *bécu*, *bacu*, AillyN. *bascul* (m. adj.) « gros et court », Dém. *bacul* m. « homme gros et court », Vermandois *baku* (m. f.) « nabot, -te », Archon *b a k ü* m. « individu à courtes jambes », Chaourse *bas-cul*, Alençon *bâcul* « homme de très petite taille », St-Lô *bacul* Dm,

<sup>12</sup> Absent avec ce sens de FEW 2, II, 1505b, CŪLUS.

<sup>13</sup> Complète ce qui est dit FEW 14, 250b, VENTER.

<sup>14</sup> Remplace ce qui est dit FEW 2, 1506b-1507b, CŪLUS.

hag. *bātchu* adj. « qui a les jambes courtes », Jers. *bas-tchu* m. « homme petit, gros et court », hbret. *bâs-qhu* (m. adj.) « courtaud ; homme trapu, nain », mal. *bas-cul* (m. f.) « homme ou femme de petite taille », Dol id. m. « nain, nabot », renn. id. (m. f.) « homme ou femme de petite taille, qui a le derrière sur les talons » (rég.), Pléché. *b ā k y ü* adj. « court de jambes », ang. *bas-cul* m. « homme de petite taille », maug. « tout petit enfant », Vienne « qui a les jambes courtes » MineauR<sup>2</sup>, canad. « homme petit », perch. *bacul*, Blois *bas-cul*, centr. *bas cu*, berr. *bas-cul*, Cum. « qui a de courtes jambes », Metz *b ä k ü* « basset », gruy. Côte, GrosV. *b a k ü* (m. adj.) « bout d’homme ; court sur jambes ». Béarn. *cu-bach* m. « qui a les jambes courtes, ragot ». — Par métaphore : Verv. *bas-cou* m. « verre à goutte sans pied », liég. « petit verre à liqueur sans pied », Tournai *bas-cul* « petit verre, verre à goutte à gros fond », Mouscron *bas tchul* « petit verre à goutte à gros fond ». — Côte-d’Or *b a k ü* m. « cabane de bûcheron » (ALFC p 86, 89)<sup>15</sup>, HMarne *b ā k ü* ibid. p 88, Vosges *b a k ü* ibid. p 54, Urim. *bacu* « hutte de bûcheron en forêt », Fraize id.<sup>16</sup>, HSAône *bācu* « hutte de branches et rondins construite par le bûcheron » BaldEtym 2, 259, *b a k ü* « cabane de bûcheron », *b ɛ k ü* (ALFC p 22, 29), *b a t y ü* ibid. p 17, HSAôneEst *bacu* « hutte du charbonnier ; baraque », VBreuchin *baku* « cabane de bûcheron ; baraque sommairement construite », Fougerolles *baku* « cabane de bûcheron ; toute petite maison », Brotte *b a k ü* « cabane de bûcheron », Plancher *b ɛ k y ü*, Châten. *bātiu* « petit apprentis, cahute où l’on ne peut se tenir debout », Doubs *b a k ü* « cabane » (ALF p 53, 54), « cabane de bûcheron », *b a t y ü* ALFC p 18, *b ā k ü* ibid. p 41, *b ɔ k ü* ibid. p 19, *b ɛ k ü* ibid. p 24, Montbél. *bacu* « cabane en bois construite par les bûcherons exploitant une coupe » P, Sancey *bècu* « hutte de charbonnier », Bourn. *b ɛ k ü* « id. ; petite chaumière », Naisey *b ɛ k y ü* « chaumière, cabane pauvre », Lantenne *b a k ü* « cabane de branches des bûcherons », Jura « cabane de bûcheron », Our « cabane de bûcheron dans la forêt, habitation temporaire », Ajoie *bacu* « cahute ; hutte », *b a k ü* « cabane de bûcheron », Charm. FrMont. « hutte construite de planches ou de branchages ; cabane de bûcheron ou de charbonnier dans la forêt ; vieille mesure délabrée, maison malfamée ». — Conversion : Jura *b a k ü t ē* v. n. « s’établir dans une cabane de bûcheron » ALFC p 79. ALF 190 ; ALFC 400\*. — Suffixés : [+ -ĀRIU] Hmanc. *baculier* adj. « qui a deux pouces de patte et le cul tout de suite ». — [+ -WALD] HJura *baculô* m. « homme aux jambes courtes ». V. aussi FEW 2, 1517b, CŪLUS.

Mfr. *bas de feses* loc. adj. « court sur jambes » Cotgr 1611. Tournai *bas du cul* m. « court sur jambes, nain »<sup>17</sup>, Guemps *basducul* (m. adj.) « de courte taille ; qui a les jambes courtes », Berck *bas-du-tchu* m. « petit homme », WaillyB. *baduku*, Vimeu *bas-du-tchul*, MesnM. *b ɔ d ü t š ü*, AmiensS. *baudtchu*, AillyN. *bas du cul*, Dém. *bas-du-cul*, Wimpy « personne petite, surtout des jambes », St-Michel *bas du cul* (m. adj.) « personne de petite taille », Chaourse id. m. « individu à petites jambes », Cinqueux *bô-du-cul* « homme petit, insignifiant », Beauvaisis *badutchu* « qui a les jambes courtes », Guerville *bas-du-cul* « homme ou fille de petite taille », Melleville *b a d ü k ü* « personne de petite taille », rouennais *bas-du-cul* « personne trop petite, aux jambes trop courtes » (rég.), Hamars *bas-du-tchu* « homme de petite taille », Mortainais *bas-du-cul*, maug. « tout petit enfant », Vendée

<sup>15</sup> Cf. bourg. *culot* m. « cabane à demi enfouie dans le sol et dont la toiture et les murs latéraux sont recouverts de gazon (pour charbonniers, etc.) » (LittréSuppl 1877 ; Lar 1929 ; FEW 2, 1516b, CŪLUS) ; v. aussi ALB 1381.

<sup>16</sup> A biffer FEW 23, 2b.

<sup>17</sup> Voir aussi FEW 2, 1506b-1507a, CŪLUS pour frm. *petit bas-de-cul* et FEW 2, 1509a, CŪLUS pour frm. *faire cul bas* « se prostituer » Oud 1656.

*ba-dau-çhu* « homme de petite taille » Sefco, canad. *bas-du-cul* « homme de petite taille, personne qui a de petites jambes », tour. *bâs-du-cul*, Blois *bas-du-cul* « personne aux jambes courtes », centr. *bas du cul* « personne de petite taille », louh. id., Chablis *bas-du-cul* « homme ou femme de petite taille », champ. « individu court sur jambes », ard. *bas du cul* « individu tout petit » Vauch, Cum. *bas-don-cul* « qui a de courtes jambes », Moselle *b ä d ü k ü* « petit homme dont les jambes sont trop petites pour la taille », saun. *b ä d i k ü*, Ajoie *b a d i t y ü* (m. adj.) « bout d'homme ; court sur jambes », Joux *b a d e k y ü*, Genève *b a d ü k ü*, *b a d k ü*, Albanais *b a d ü k ü* adj. « qui a des jambes courtes, courtaud », Ponc. *bas de cul* (m. adj.) « qui a des jambes courtes » (rég.), Vourey *bas-du-cul* (m. adj.) « petit » (rég.), occit. *bas de cuou* adj. « qui a les jambes courtes et le buste trop long, ragot » M, mdauph. *b a d e k ü u* m. « homme à courtes jambes, courtaud, nain ». Locution : Ponc. *b â s ā d ə k ü*, *b w q n a d ə z ü* « les femmes qui ont des jambes courtes ont beaucoup d'enfants ».

Frm. *bas trou* loc. nom. m. « rectum » (1616, Nouvelles recreatives..., Thoulouze, 91 et 288), Manche *bas-trou* m. « personne de petite taille » Bourdon, Valognes *bâstrou*. — Bmanc. *b a v e s y e* m. pl. « paysans de la Mayenne, anciennement vêtus d'une courte veste », Pail « paysans et paysannes de Bais [*b ā*] », hmanc. *bavestier* [*b ā v e s y e*, *b ā v e s t y e*] sg. (f. *-ière*) « habitant du Bas-Maine, surtout des arrondissements de Laval et de Mayenne (t. injurieux) » (Trév 1752—1771 ; dp. Montesson)<sup>18</sup>. — Frm. *cheval bas de terre* m. « cheval qui a des jambes courtes, qui est peu élevé sur ses jambes » (Lar 1867—1928 ; encore TLF). — Frm. *bas de jambe* adj. « de petite taille en raison de la faible longueur des jambes » TLF. — Ouestown. *bas-dès-pates* m. « courtaud » ; Rivière-Bourgeois *bas sur pattes* adj. « (animal, meuble) qui a de courtes pattes ». — Nam. *bas dès potches* m. « homme petit », Ouestown. « courtaud », Lille *bassés poches* « homme de petite taille ». — Jers. *bâsse-braies* m. « homme court ». — Occit. *bas de cagadouiro* adj. « qui a les jambes courtes et le buste trop long, ragot » M.

**Conversions :** Mfr. *bas enconnée* loc. adj. f. « (femme) à courtes jambes » (Marot, Hu). — Yèr. *bas-enculé* adj. « de petite taille », Bray *basenculé*, havr. « courtaud », hag. *bāsentschulāe* « qui a les jambes courtes ». — Hag. *bādarāe* adj. « courtaud, gros et court »<sup>19</sup>. V. aussi FEW 5, 69a, JÜNGERE.

Vimeu *basse-nuque* (m.f.) « sot, niais, badaud ». Ranrupt *b e s g r i v* loc. nom. f. « petite grive ». Flobecq *ba'solèy* loc. nom. m. « reine-marguerite (fleur) »<sup>20</sup>.

### Conversions :

Mfr. frm. *bas* m. « rectum » (Est 1552 s.v. *haemorrhoids*), frm. « fondement, derrière » (dp. Rich 1680) ; *bas du dos* Larch 1878 ; Jers. *bas d' sé* « fondement, anus »<sup>21</sup> ; mfr. frm. *renforcée par le bas* loc. adj. f. « (d'une femme) qui a un postérieur avantageux » (1640, EnckellFaçons) ; Cum. *ravoyê pa le haut et pa le bas* loc. verb. « renvoyer par les deux extrémités du tube digestif ».

Mfr. *bas* m. « organe sexuel féminin » (3<sup>e</sup> q. 15<sup>e</sup> s.—Oud 1656, DMF; Hu). Mfr. *tendre*

<sup>18</sup> Le second élément doit être frm. *vessier* m. « vesseur » (Cresp 1606—1637, FEW 14, 532b, VĪSSĪRE), réinterprété, dans l'une des formes, sous l'influence de *veste*, par euphémisme ou étymologie populaire.

<sup>19</sup> Le radical est hag. *dare* f. « gros ventre » (FEW 20, 16a, TAR).

<sup>20</sup> Cf. liég. *p'tit solo* « reine-marguerite » (FEW 12, 26b, SOL).

<sup>21</sup> Littéralement : le bas, la partie basse, de soi-même.



*du bas* loc. verb. « (d'un homme) être de complexion amoureuse » (1532, Hu) ; mfr. *embourreur de bas/batz* loc. nom. m. « homme libertin » (Rabelais, Hu ; Brantôme) ; *savoir du bas voler* loc. verb. « pratiquer et aimer l'amour physique » (2<sup>e</sup> m. 14<sup>e</sup> s.—2<sup>e</sup> m. 15<sup>e</sup> s., DMF) ; *prêter son bas à qqn* « (d'une femme) accorder ses faveurs » (av. 1550, EnckellFaçons). Voir aussi FEW 24, 370b, ALTUS.

Mfr. *jouer la basse* loc. verb. « faire l'amour » (ca. 1480, DMF) ; Bourg. *juai de lai basse* « (sens rabelaisien) » Dur.

Delémont *b ɛ* m. « pois nain ».

### Suffixés :

[+ -ĀRIU] [+ -OTTU] Mdauph. *basserot* adj. (f. *-óto*) « assez bas ; de petite taille, courtaud ». [+ -OLU] Mdauph. *basseiróu* adj. (f. *-ólo*) « assez bas ; de petite taille, nain (d'un mûrier) ».

[+ -ITTU] Fr. *basset* adj. « de petite taille (d'une partie de corps, d'un animé) » (av. 1188—Lar 1867, PartonG v. 4887 = Gdf; AthisH v. 2637; Gdf; TL; DMF; Hu), verv. *bassèt* « nain (de haricots, de pois) », liég. « id. (d'animaux domestiques) », Bast. « qui est court de pattes ; qui a de courtes jambes », nam. « court de pattes (d'un chien) », Bray, Boissay *basset* « de petite taille (d'un homme) », bmanc. *b a s ɛ* (f. *b a s ɛ t*) « bas (de pois, fèves, poules) », Coinches *bassot* (f. *-te*) « de petite taille (de fèves) » (rég.), Fraize *bessa* « de taille peu élevée »<sup>22</sup>, Châten. *bîejot* (f. *bîejate*) « basset, bas sur jambes », Ajoie *bassat* « court ; nain » *béchat* (f. *-te*) « court », Charm. *b ɛ š a* « bas de tige », GrCombe *b a s ɛ* « nain (de haricots) » (rég.), Jura *b a s ɔ* « bas sur pattes (d'un cheval) » ALFC 605\* p 84, neuch. *basset* « nain (de haricots, de pois) » (rég.), Blon. *b a s ɛ* (f. *-t a*) « bas ; qui a les jambes courtes ; nain (des pois, des haricots) », Ollon *b a s ɛ* « assez bas », Evolène *bachètt* (f. *bachèta*) « petit, court », Savièse *b a š ɛ* (f. *-ɛ t a*) « court, de petite taille, bas sur jambes ; nain (de haricots) », HSav. *basset* « un peu bas ; court, bas sur jambes », Saxel *b a s t a* adj. f. « courte sur pattes (d'une vache) », St-MartinP. *b a s ɛ t* adj. « de petite taille (d'un homme) ; rampant (de haricots) », Ruff. *b a s ɔ* « courtaud », *b a s ɛ* (f. *-ɛ t a*), Vaux « court sur jambes, courtaud », PEv. *b a s ɛ* (f. *b a s ɛ t a*) « court sur jambes », occit. *basset* « nain (de pois) » M, Millev. *b a š ɛ t o* adj. f. « basse de taille (d'une vache) ». Frm. *poule bassette* loc. nom. f. « race de poules naines » (1944, Roumain, Frantext)<sup>23</sup>.

Mfr.frm. *basset* m. « chien terrier à jambes courtes » (Mrust 1564, Frantext; dp. Nicot 1606), *basset(t)e* f. « chienne à jambes courtes » (dp. 1610, Hu), Malm. *bassèt* m. « espèce de chien, basset » Scius, verv. liég. Bast. id., Vimeu *basset*, Jers. *b ā s ɛ*, St-Nab. *baissat*, stéph. *bassét*, occit. *basset* M, Nice id., mars. id. A, lang. castr. périg. id. — Par métaphore: Mfr. *basset* m. « sexe masculin » (1611, Le second livre de la muse folastre, Lyon, 28). Argot

<sup>22</sup> Bress. *bosè* adj. « basset, petit et large » (FEW 1, 274b), du fait qu'il est homophone de bress. *bosè* m. « amas de bouse qui est l'effet d'une seule déjection de vache » (FEW 1, 473b, \*BOVACEA), relève du type de Moselle *bosat* « enfant mal venu » (FEW 1, 475a).

<sup>23</sup> Cf. créole haïtien *basèt* "nain; esp. de poule", réunionnais *pul basèt* « esp. de poule », etc. (BolléeDECOI 1, 120).

*basset* m. « revolver » Bruant 1901<sup>24</sup> ; « cambrioleur spécialisé dans les caves » (1975, ColinArg).

Frm. *basset* m. « homme de taille réduite » (dp. Cotgr 1611), pic. « homme de petite taille » Corblet, Guemps « homme gros et de courte taille », Créq. *bassét* « courtaud », WaillyB. *b a s e* « homme ou femme de petite taille », St-Pol id. (f. *b a s e t*), Vimeu *basset* « homme de petite taille », Melleville *b a s e* (f. - *e t*) « homme ou femme de petite taille », Jers. *bâsset* « homme court, petit homme (t. péjoratif) », hmanc. *bassette* f. « femme de petite taille », Louisac. *basset* m. (f. -*te*) « personne de petite taille », Coinches *gros bessat* « homme gros et de petite taille » (rég.), frcomt. *bessot* « petit garçon », *bessotte* f. « petite fille », Entremont *b a s e* m. « individu de petite taille », Savièse id., *b a š e*, Chamonix *basset* « homme petit », occit. *basset* M, castr. « homme court », vel. *basse(t)* « bas du cul » Reichel, béarn. *bassét* (f. -*te*) « petit homme, petite femme »<sup>25</sup>.

HuyL. *bassèt* m. « pois nain » DialWall 10, 17, Guern. *bassets* pl. « pois nains ; haricots », SR. *basset* sg. « haricot nain, pois nain », Ollon *b a s e* pl. « haricots nains », bagn. *b a s e* sg. Malm. *bassète* f. « espèce de fève » Scius, liég. *bassètes* pl. « haricots nains », Ciney *bassète* sg. « haricot nain », Guern. *bassettes* pl. « pois nains ; haricots », SR. *bassette* sg. « haricot nain », Blon. *b a s é t e* pl. « haricots nains ».

Jauchelette *bassète* f. « vache tassée sur elle-même », frb. *b a š é t e* pl. « canards », Genève *basta* sg. « espèce de poule, basse sur jambes », Ytrac *b o s é t o* « vache de petite taille, basse sur jambes », Dord. *b a š e t o* « fauvette » ALF 545 p 628<sup>26</sup>, St-Pierre *basseto* Guill.

[+ ITTU + -WALD] Bmanc. *b a s t á o* m. « homme trapu ; chien basset »<sup>27</sup>.

[+ -ELLU + -OTTU] Bmanc. *b a s l o* adj. (f. *b a s l o t*) « petit, bas de taille ».

[+ -ÖRE] Mfr. *basseur* f. « taille basse (d'un végétal), proche de la terre » (apr. 1370—1603, Gdf<sup>28</sup> ; OldeSerres, Frantext)

[+ -WALD] Vendôme *bassaud* adj. « lourdaud, maladroit, brutal ».

[+ -MENTU] Fr. (*courir, voler, se pencher*) *bassement* adv. « à peu de distance du sol » (env. 1270, TL; Nic 1606—1619, Frantext).

### Croisements :

Civray *bassiot* adj. (f. -*ote*) « petit » Mauduyt<sup>29</sup>. Chablis *bassadin* m. « gens ou bête bas sur pattes »<sup>30</sup>.

<sup>24</sup> Par dérivation synonymique de argot *aboyeur* « revolver » (FEW 1, 299b, BAU, BAI) et *azor* « id. » (FEW 25, 1307b, AZOR), cf. SainéanPar 379.

<sup>25</sup> Pr. *rebasset* « courtaud, qui est de petite taille », Barc. *rabasset* « courtaud », npr. « id., trapu » (FEW 1, 274b) sont à classer avec occit. *rabasset* « courtaud », Aix *rebassé* P, etc. (FEW 10, 71, RAPUM et n 26).

<sup>26</sup> A biffer FEW 21, 233b. Cf., en sens inverse, Bourn. *f ě v ō t* f. « tout être vivant plus petit que de coutume et chétif » (FEW 15/2, 107a, \*FALWA-).

<sup>27</sup> A biffer FEW 23, 30b; il y est donné aussi le sens de « futur mari », mais le glossaire exemplifie ce sens par *e s ō b a s t á o* « c'est son Bastien », ce qui invite à disjoindre ce sens et à classer cette forme plaisante sous SEBASTIEN (FEW 11, 358b).

<sup>28</sup> Date de composition du *Chapelet de virginité* édité par Godefroy (Paris, 1862, 29) d'après un ms. de la fin du 15<sup>e</sup> s.

<sup>29</sup> La finale est empruntée au type de fr. *petiot* adj. « très petit » (FEW 8, 343b, \*PETITITUS).

<sup>30</sup> La finale est empruntée à un mot comme frm. *muscadin* m. « petit maître » (FEW 19, 133b, MUŠK).

### I.1.a.γ. en parlant du ciel.

Fr. *bas* adj. « (du ciel, du temps qu'il fait) chargé de nuages » (dp. 1214, AngVieGregM, TL ; DMF), verv. « couvert de nuages bas (du ciel) », Rieux *b ā*, boul. *bas* « lourd, menaçant la pluie (du ciel) », AmiensN. MesnM. *b ϕ* « couvert, lourd de pluie (du temps) », Vermandois *ba*, Cinqueux *bô*, norm. <sup>⌈bas⌋</sup> ALN 558, Boissay, PtAud. *bas*, Louv. « sombre (du jour) », hag. « sombre et couvert (du temps) », Jers. *b ā*, hbret. ang. Vendée *bas* « couvert (du temps) », Vouvant *b ā* « incertain (du temps) », DSèvres, Vienne, CharI. Char. *bas* « couvert (du temps) » (rég., RézeauOuest), Moselle *bèhh*, Coinches id. (rég.), aost. *baas* « peu élevé (du temps) », Genève *b â* « sombre (du temps) ».

Locutions phrastiques : Nam. *l e r e b a s* « le temps est couvert » ALW 3, 76 ; Manche *i fait bas coume brai* « il fait nuit noire » Bourdon<sup>31</sup>, sair. *i fait bas coume breu* « il fait sombre comme du brai, très sombre », *il fait bas coume bro* RLiR 42, 38. Manche *i fait bas coume le trou du tchu du diablle* « il fait nuit noire ». Jers. *ch'est les bas temps* « (dit-on au mois de novembre quand les nuages sont rapprochés de la terre) ». Manche *i fait bas* « il fait presque nuit » Bourdon, Jers. « il fait nuit noire ».

Mfr. *bas* adj. « (du soleil) peu élevé au-dessus de l'horizon » (1392/1393, DMF), Bar. *b e* « couché (du soleil) » ; frm. *le jour est bas* loc. phrast. « le jour est sur son déclin » (Ac 1835—Lar 1948) ; Boul. *à soleis bas* loc. adv. « au coucher du soleil ». Mignov. *bas* m. « couchant » (rég.). Vienne *être au bas* loc. verb. « (du soleil) être presque couché » SefcoSuppl.

Frm. *rayon bas* loc. nom. m. « rayon oblique qui s'incline vers le sol » TLF.

Conversion : Frm. *bas* m. « la troisième ou quatrième maison d'un horoscope, où est le nadir ou la partie du ciel la plus basse à notre égard » (dp. Fur 1690).

Dérivé : [+ -MENTE] Afr. *bassement* adv. « à une faible distance au-dessus de la Terre (en parlant du soleil) » (RoseM v. 16919 = TL).

### I.1.a.δ. « peu profond, situé à peu de distance de la surface d'un liquide »

Mfr. frm. *bas* adj. « (d'une surface aquatique) dont le niveau est à peu de hauteur » (1375—1400, DMF ; dp. Rich 1680), Giv. *basse* adj. f. « peu profonde (d'une rivière) », Jers. *bâsse* « à son bas niveau (de la mer) », SaôneLS. *b ā* adj. « où il y a peu d'eau (d'un puits) », aost. *baas* « inférieur à son point d'élévation ordinaire (du niveau de l'eau) », VienneRhN. *b ϕ* « où il y a peu d'eau (d'un puits) », VienneRhS. *b ā*, Apinac, Ambert, Arconsat *b ä*, Thiers *b ā*, castr. *bas* « qui a peu d'eau », LLouvesc « peu haut (de l'eau dans la rivière) », Pradelles *b a s*, land. *bas* « inférieur à son point d'élévation ordinaire (de la marée, des eaux) ». ALLy 764. — Hag. Jers. *bas* adj. « qui ne reste qu'en petite quantité dans le tonneau (du cidre) », tour. *bâs* « qui ne contient plus guère de vin (d'un tonneau) », Alès *bas* « qui n'est plus qu'en petite quantité dans le tonneau (du vin) ».

Locutions : Frm. *eaux basses* loc. nom. f. pl. « surface aquatique dont le niveau est moins élevé qu'à l'ordinaire » Lar 1898, *basses-eaux* « surface aquatique dont le niveau a peu de hauteur » (dp. Lar 1960). Frm. *les eaux sont basses* loc. phrast. « (métaph.) l'argent commence à manquer » (dp. Ac 1694), *les fonds sont bas* (dp. Ac 1835), verv. *lès êwes sont basses* « les eaux sont peu profondes », liég. *lès-êwes sont basses* « id. ; l'argent commence à

<sup>31</sup> Pour le comparant, cf. FEW 15, I, 235a, BRÆDA.

manquer », Bast. id., Wiers *lés-iôs sont basses* « l'argent diminue », occit. *lis aigo soun basso* « l'argent me manque » M. Fraize *e besse auve* loc. prép. « en eau basse ».

Mfr. *basse aigue/eau* loc. nom. f. « marée basse, basse mer » (1375—1400, DMF ; norm. 1549—1561, Goub), frm. *basse eau* (dp. Besch 1849), Berck *basse-ieu*, SennevilleFécamp *b ā s y ā o*, Bernières *b ā s y o* BNorm 453, Manche *basse-iâo* Bourdon, hag. id., Jers. *basse-ieaue*, Guern. *basse-iaoux* « basse mer au printemps favorable à la pêche aux ormeaux » ; hag. *basse-iâo* « zone littorale découvrant à marée basse » PTPN 22bis, 15 ; mfr. *à la basse eaue* loc. adv. « à très basse mer » (1561, Goub), havr. *en basse ia* ; Jers. *aller à basse-ieau* loc. verb. « aller à la pêche à marée basse ». Conversion : Jers. *bâssieauter* v. n. « pêcher à basse mer dans les rochers », *b ā s y o t e*, Sercq *b a s y o t e*. [+ -ĀTĪRE] Manche *basse-iâotous* m. « pêcheur pratiquant la pêche à pied » Bourdon. [× -ELLU] Jers. *bâsseler* v. n. « pêcher à basse mer dans les rochers », *b ā s l e*. [+ -ĀTĪRE] Jers. *bâsseleux* m. celui qui pêche à basse mer ».

Mfr. *bas de l'eau* m. « l'étale de basse mer » (1599, Bruneau de Rivedoux, Histoire véritable de certains voyages périlleux et hasardeux sur la mer ; p.p. Bellec et Gueguen ; Paris 1996, 46), Manche *bas de l'iâo* « partie de la côte qui se découvre quand la mer se retire » Bourdon, Jers. *b ā d y o u* « marée basse », *bas-d'ieau*, *bas-dg'ieau*, hbret. *bâs de l'iao*, IlleV. CôtesN. *bas de l'eau* (rég.), bretfr. *bas d'eau* « id. (à l'Ile de Batz) », Triaize *bas-d'aive* ; hbret. *aller au bâs de l'iao* loc. verb. « pêcher à pied » ; Jers. *aller à bas* « aller à la pêche à marée basse », IlleV. CôtesN. *aller au bas* (rég.). — Frm. *bas de mer* m. « marée basse » D'Aubigné, Manche *bas de la mé* « partie de la côte qui se découvre quand la mer se retire » Bourdon. — Frm. *bas de marée* m. « marée basse » (1626, D'Aubigné, Histoire Universelle ; 2<sup>e</sup> éd. ; Amsterdam, 1, 614). Fr. *basse marée* loc. nom. f. « mer dont le niveau est au plus bas à la suite du reflux de la marée » (Lar 1867—1971), *marée basse* Lar 1971 ; Guern. *basse maraïe* « marée basse ». — Frm. *basse mer* f. « reflux de la mer » (dp. Ac 1835).

Frm. *le vin est au bas* loc. phrast. « le vin est presque épuisé dans son contenant » (OudC 1640—Lar 1898). Manche loc. verb. *ête sus le bas* « (d'un tonneau) être bientôt vide » Bourdon, Vienne *être au bas* SefcoSuppl, bress. *au bai* loc. adv. « près de tarir », Urim. *ête au bais* loc. verb. « s'épuiser (d'un tonneau) », Gérardmer *ête au bais* « s'épuiser (du tonneau) », occit. *la bouto es au bas* « le vin est au bas » M<sup>32</sup> ; hbret. *su le bâs* loc. adj. « presque vide (d'un tonneau) ». — Frm. *vin bas* loc. nom. m. « vin près de la lie dans le tonneau, vin qui sent la lie » (Fur 1690—Lar 1898) ; lang. *vi âou bas* loc. nom. m. « baissière, vin au bas » S 2, St-Hipp. *vi aou bas* « vin de la baissière », *vi al bas* (tous deux 1798), Foix *bi al bas* « vin bas, près de la lie », blim. *vi éi bas* « reste du vin quand il approche de la lie ». Conversions : Occit. *aubas* m. « baissière d'un tonneau » M. Occit. *bas* m. « baissière d'un tonneau » M.

Frm. *basse-terre* f. « haut-fond qui borde le rivage de la mer et qui devient visible en s'y approchant de près » (Bourdé 1773, 52)<sup>33</sup>.

Frm. *bas-fond* m. « endroit de la mer ou d'un fleuve peu profond, mais sur lequel la navigation est possible pour certains bâtiments » (dp. 1664, JalN), mars. *bas-found* « endroit de la mer où les rochers sont plus élevés et où les vaisseaux ne peuvent passer sans échouer » A<sup>34</sup>.

<sup>32</sup> Cf. mlt. *esse ad bassum* « (d'un vin) être au fond du tonneau presque vide » (Marseille 1422, DC s.v. *bassus*<sup>1</sup>).

<sup>33</sup> Voir aussi FEW 13, I, 244b, TĒRRA.

<sup>34</sup> Remplace ce qui est dit FEW 3, 872b, FŪNDUS.

Mfr. frm. *basse* f. « haut-fond qui se trouve très près de la surface de la mer » (1484, Garcie, FrMod 25, 306 ; Rab—1575, Hu = GdfC ; dp. Rich 1680 Remarques, 12)<sup>35</sup>, *basses des marets* pl. « haut-fond dans un marais » (1601, Fauchet, Frantext = GdfC), boul. *basses* « fonds qui se trouvent à certains endroits de la mer », Jers. *bâsse* sg. « petit banc ou îlot de rochers qui ne découvre jamais », Guern. *basses de mer* pl. « lieux où il n'y a point une profondeur pour les navires ; bancs », hbret. *basse* sg. « endroit de la mer où il y a peu d'eau » ATrP 10, 114, Yeu « écueil », acad. *bas dæ sabl* « banc de sable dans la mer », SPM. *basse* « rocher qui se découvre à marée basse », Terre-Neuve « plateau rocheux qui affleure à marée basse ».

### Suffixés :

[+ -ĀRIU] Frm. *bassier* m. « amas de sable qui gêne la navigation sur une rivière » (dp. Boiste 1803). Manche *bassyi* m. « pêcheur pratiquant la pêche à pied » Bourdon.

Mfr. *bassiere* f. « relief sous-marin proche de la surface » (1608, DuVair, Hu).

Fr. *bassiere* f. « reste de vin dans un tonneau quand il approche de la lie » (Blois 1325, GdfC ; CoquillartF—1606, Hu ; GdfC ; PacJobM v. 462 var. ; Cotgr 1611 ; Wid 1669 ; Rich 1680—Trév 1771), AmiensS. *bas y ę r* « cidre qui reste avec la lie au fond du tonneau », BeaucampsV. *bassière* « niveau inférieur du cidre dans une futaille », Melleville *bas y ę r* « résidu du cidre mélangé de lie qui reste au fond du tonneau », norm. *bassière* « résidu d'une futaille de cidre, contenant la lie » Moisy, hnorm. id. DT, yèr. « cidre qui reste avec la lie au fond des futailles », Bray *bassières* pl., morv. *bassière* sg. « lie, dépôt qui se trouve au fond d'un vase », HMarne *bassière* « fond de tonneau » T, Langres « baissière », Marne « fond de tonneau » T, Gaye *bā s y ę r* « vin trouble et désagréable au goût qui finit le tonneau » Heuill 71, ard. *bassière* « mauvaise bière », Guign. « fond de tonneau », Rethel *bassières* pl. « restes de boisson au fond des tonneaux où apparaît la lie », Vaud *bassières* « vin troublé par la lie et restant au fond du tonneau » ; Reims *vin de bassière* loc. nom. m. « vin de baissière ». Malm. *bassire* adj. f. « (de la bière) qui va bas, levée » (1793).

[+ -ĀTŪRA] Boul. *bassure* f. « fonds qui se trouvent à certains endroits de la mer », Berck « haut-fond dans la mer », Vimeu « fonds de mer ». [+ -ĀRIU] Berck *bassurier* m. « pêcheur au filet fixe vertical tendu sur des perches dans le sable, en parallèle avec le front de mer ».

Yverdon *bas ũ r ę* f. « vin du fond du tonneau », *bā s ũ r ę* pl. « lie du vin » (ALFC 371 p 62, 67), « babeurre » ALFC 655 p 62, Noz. *b ę s ũ r ę* « ce qui reste d'épais au fond d'un tonneau de vin ».

[+ -ŌRE] Mfr. *basseur* f. « quantité réduite (de l'eau d'une rivière) » (1602, Fauchet, Frantext). Avec mécoupure et changement de genre : Mfr. *abasseur* m. « banc de sable » (Loiret 1406, Gdf).

### I.1.b. « qui a un montant peu élevé ».

Mfr. frm. *bas prix* loc. nom. m. « prix peu élevé » (1471, DMF ; dp. Rich 1680), « peine ou sacrifice peu considérable, peu pénible, peu onéreux » (Lar 1867—1898) ; *vendre bien bas*

<sup>35</sup> Cf. avénitien *bassa* « (marin.) secca » (1444), etc., LEI 5, 39.

loc. verb. « vendre (qch) à très bas prix » (1585, DuFail, GdfC), *priser au plus bas prix* « tenir en très faible estime » Nic 1606 ; à *bas prix* loc. adv. « (vendre, acheter, livrer, etc. qch) à un prix d'un faible montant » (1614, Loiseau, Charles, Cinq livres du droit des offices ; seconde éd. ; Paris 1613, 10 ; dp. Rich 1680) ; verv. liég. Bast. land. *bas* adj. « peu élevé (d'un prix) », aost. *baas*. Guern. *bas-prix* m. « prix bas, peu élevé », Cum. *bas-prix*.

Frm. *au bas mot* loc. adv. « en faisant l'évaluation la plus faible possible » (1809, Aubert Du Petit-Thouars, Essai sur la végétation considérée dans le développement des bourgeons ; Paris ; dp. Li 1863).

Frm. *le change est bas* loc. phrast. « le taux de change est au-dessous du cours habituel » (dp. Ac 1835) ; *les fonds publics sont bas* pl. « les fonds publics sont au-dessous du cours habituel » (Ac 1835—1932).

Ang. *bas-comptes* m. pl. « toiles pour mouchoirs de qualité inférieure et dont le tissage est peu rémunéré ».

Apr. *de... a en bas* loc. adj. « depuis (tel prix) et moins » (BAlpes 1439, MeyerDoc).

Moselle *hāt ou bèhh* loc. adv. « en plus ou en moins (d'un prix) ».

### Suffixé :

[+ -ITIA] Frm. *bassesse (des salaires)* f. « montant très faible » (1913, TLF).

### I.1.c.a. « qui est situé à un niveau inférieur dans l'espace ».

Fr. *bas* (f. *-se*) adj. « situé à un niveau inférieur » (dp. env. 1119, PhThComp, TL ; DMF), mfr. *baix* (1365, PsLorrA 88 = Gdf), apr. *basso* f. (1502, Fazy) ; mfr. frm. *bas* adj. « en contrebas » (1377—1499, DMF ; dp. Nic 1606) ; « vers le bas » (1357—1400, DMF) ; Savièse *b ā š o* « situé plus bas (d'un lieu) ».

Frm. *bas* adj. « (d'un fossé, d'un puits, d'une cave) profond » (Fur 1701 — Trév 1771), Maillezais *bâs* « creux, profond », Vouvant *b ā* « profond (d'un puits) », Aiript « profond » P 111, SeudreS. *bas* « profond (d'un puits) », Char. id. Sefco, fourg. *bais* « enfoncé », aost. *baas* « profond », Saxel *ba* « profond (d'un ruisseau, trou) », Genève *b ā* « profond (de puits, rivières) », Aussois *b ā* « profond », Bessans *b ā s*, Ruff. *b ā* « profond (d'ornières, de trous, d'eau) », Mure *bâ* « id. (d'un puits) », Nice *bas* « profond », Muy *b ā* « id. (d'une rivière) », mars. *bas* « profond ; creux » A, Alès « profond », Lozère  $\lceil b \acute{a} s \text{ (f. } b \acute{a} s s o) \rceil$  (ALLo 2007, 2228), Pradelles *b a s* « id. (de ravins, puits, trous) », auv. *bas* « profond », béarn. *bach* « profond ; enfoncé ; creux ». Voir aussi ALF 1095 ; ALO 787 ; ALB 1376\* ; ALLR 497 ; ALLy 764 ; ALLOr 95 ; ALLOc 76 ; ALMC 93, 889 ; ALAL 232 ; FEW 3, 740a, FOSSA.

### Locutions nominales:

Mfr. *bas monde* m. « la Terre (p. oppos. au ciel) » (1358—1429/1430, DMF), « la terre (sans idée religieuse) » (env. 1400—1426, DMF) ; frm. *ce bas monde* « la Terre, opposée à la gloire éternelle » (Fur 1690—Trév 1771), « la Terre, le monde où nous vivons » (NDF 1792—Lar 1971) ; *en/dans ce bas monde* loc. adv. « sur la Terre » (dp. NDF 1792). Mfr. *bas pays* m. « la Terre (p. oppos. au ciel) » (1358, Digulleville, DMF). Mfr. *ce(s) bas estre(s)* m. « la Terre » (Hu 1532—1560). Frm. *bas lieux* m. pl. « le monde d'ici-bas, la Terre » (Lar 1867—1898).

Mfr. *bas air* m. « partie inférieure de l'air, atmosphère terrestre » (1426, DMF), *basse région de l'air* f. (env. 1492, DMF), frm. les *basses régions de l'air* pl. « les couches de l'air qui sont près de la terre » (dp. Fur 1690). Mfr. *bas empire* m. « l'Enfer » (1461/1465, DMF).

Frm. *bas vol* « chasse avec l'autour (par opposition à *haut vol* « chasse avec le

faucon ») » (Lar 1928—1960).

Mfr. *basse-cour* f. « terrain fortifié de murs (pour défendre l'approche aux ennemis) » (1369/1372—1424/1425, DMF)<sup>36</sup>; « (dans un contexte grivois) sexe de la femme » (1470—1485, DMF); Moselle *bèhhe-co* « cour destinée aux animaux domestiques, surtout aux poules, basse-cour », St-Nab. *baisse-cour*, Pois. *bôcha-cou*, Vaux *b ā s a k o r*, Lant. *b o s k æ r*, stéph. *bāssa-cou*, occit. *basso-court* M, Alès *basso-cour*, St-Hipp. id. (1798), castr. *basso-cour*; mars. *bassocour* « cour » A, lang. *bassacour* « cour d'une maison; cour d'une exploitation rurale » S 1, *basso-cour* S 2, *basse-cour* (rég., Villa 1802), Alès *basso-cour* « cour », St-Hipp. id. (1798), Agde *bassecour* (rég. env. 1770, TraLiPhi 31, 121); SennevilleFécamp *basse-cour* « herbage proche de la maison »; Lant. *b o s k æ r* « redevance en nature ou en espèces du métayer au propriétaire pour la location et l'entretien des locaux »; mars. *bascour* « commissariat » (rég., ArmKasMars 1998). [+ -ĀRIU] St-Pol *b a s k u r y e* (f. -*er*) « personne qui prend soin de la basse-cour », centr. berr. *basse-courier* (f. -*ière*) « domestique soignant la basse-cour ».

Mfr. *basse chambre/chambre basse* loc. nom. f. sg. « chambre située dans la partie inférieure d'un immeuble » (1452—1460/1483, DMF)<sup>37</sup>.

Québec *basse-ville* f. « partie de la ville de Québec située au bas du Cap-Diamant » (dp. 1675, TraLiQ; DQF), ChambonL. *b á s ā v í l ā* « quartier bas de Fay-sur-Lignon », béarn. *baché-bile* « ville basse », occit. *vilo basso* « partie de Carcassonne qui est dans la plaine » M; frm. *ville basse* « partie basse d'une ville, par opposition à la partie haute anciennement fortifiée » Lar 1971. Frm. *bas quartiers* m. pl. « situés dans la partie basse; quartiers populaires » (Lar 1971; TLF); *basses rues* f. pl. « qui sont situées à un niveau inférieur (nuance péjorative) » TLF; *basse chapelle* sg. « (archit.) chapelle située sous une église » TLF.

Frm. *basses voiles* f. pl. « (mar.) les grandes voiles d'en bas, par opposition à celles de hune et de perroquet » (Fur 1690—Lar 1948), occit. *bāssi-velo* f. pl. « la grande-voile et celle de misaine » M; frm. *bas-mât* m. « mât qui, descendant sous le pont d'un vaisseau, supporte tous les mâts qui lui sont superposés » (Bourdé 1769; dp. AcC 1838); *bas-hauban* « hauban qui soutient la partie inférieure du mât » (dp. 1788, Keate, Relation des îles Pelew..., traduit de l'anglais; Paris, 136; Lar 1962 s.v. *hauban*); *bas-port* « partie peu élevée de certains quais de ville (notamment à Paris) » (1841, Bulletin des lois de la République française, 472; Lar 1960); *basses bonnettes* f. pl. « (mar.) bonnettes des bas mâts » Lar 1867; *basse carène* sg. « (mar.) ensemble des haubans et manœuvres dormantes des bas-mâts » (Lar 1928—1960); occit. *bāssi-vergo* pl. « les deux plus fortes vergues du bâtiment » M. Frm. *batterie basse* f. « (mar.) batterie la plus rapprochée de la ligne de flottaison » (Lar 1867—1960). V. aussi FEW 16, 708a, RIF; 14, 496a, VĪRGA.

Frm. *bas-fond* m. « terrain plus bas que ceux qui l'entourent et en général marécageux » (dp. 1755, Mirabeau, Frantext)<sup>38</sup>, Vimeu « partie la plus basse d'un vallon » Andelys *bas-fou* « bas-fond », Rivière-Bourgeois *bas-fond* « terrain bas entre des montagnes ou des collines; vallon », HMarne *b ā f ñ* « endroit bas » ALB 226 p 56, Bourn. *b ē f ñ* « bas-fond », occit. *bas-founs* M. Frm. *bas-fonds* pl. « milieux misérables de la société où l'homme

<sup>36</sup> Complète ce qui est dit FEW 2, 850b, COHORS.

<sup>37</sup> Complète ce qui est dit FEW 2, 131b, CAMERA.

<sup>38</sup> D'où angl. *bas-fond* « région basse le long d'une rivière ou d'un lac » (Canada 1811—1897, DictCan).

Remplace ce qui est dit FEW 3, 871b, FŪNDUS.

se dégrade moralement » (dp. 1840, TLF), saint. *bas-fond* sg. « parties vicieuses ou mal éduquées de la société humaine ».

Verv. *basse-vôye* f. « chemin creux », liég. *basse vôte* (dp. 1632, QDial), nam. id., Giv. *basse-voye* « chemin en contrebas ». Nam. *bas tch'min* m. « chemin en contrebas », Nord *b ā k m ě* « chemin creux » ALPic 33, Domfront. *bas ch'min* « chemin creux », Pléch. *b ā š m ě* « chemin d'exploitation mal entretenu », bmanc. *b a š m ě* « chemin d'exploitation situé dans un bas-fond ; chemin étroit et en mauvais état ».

Frm. *basse-marche* f. « partie du métier de basse-lisse » (Besch 1849—Lar 1960).

Liég. *basse-tèye* f. « partie de la taille située plus bas que la voie de roulage principale » HaustHouill.

Mons *b a s p q r t* loc. nom. f. « vantail inférieur d'une porte d'étable à deux vantaux superposés » ALW 9, 68, MaineL. *b ā s p q r t* « battant inférieur d'une porte d'entrée à deux battants superposés » (ALBRAMms p 98, 100) ; Sarthe *p q r t a b ā s* ibid. p 126, MaineL. id. (ibid. p 99, 101), « portillon devant une porte d'entrée » ibid. p 108. AthH. *p q r t d e b a* f. « vantail inférieur d'une porte d'étable à deux vantaux superposés » ALW 9, 68.

Gondc. *b á a s k y ü l o t* loc. nom. f. pl. « gens du bas peuple, qui portaient des culottes descendant à mi-jambe ».

Pic. *basdou* m. « bas du dos » Esc 91.

Vimeu *bas-coté* m. « accotement d'une rue », Vermandois *bakouté* pl. « bordure de la chaussée ».

Manche *bas-pais* m. « mauvaise terre ; (par extension) mauvais foin », *bas-pas* (tous deux Bourdon), Montgardon *b ā p e* « terrain trop humide pour avoir beaucoup de rapport, terrain où l'eau séjourne ».

Ang. *bas-bourg* m. « partie du bourg située en contrebas ».

Marne *bas-creux* m. « défaut du drap » T.

Hdauph. *basse-sufre* f. « sous-ventrière ».

Mfr. *terres basses* f. pl. « terres de peu de relief » (1534, Cartier, DatLex<sup>2</sup> 48), *terre basse* sg. « pays du Bas-Rhône » (Lyon 1436, Rossiaud), frm. « terre de peu de relief » TLF, occit. *terro basso* pl. « basses terres » M, béarn. *terres baches* « fond de vallée ». [+ -INCO] Gard, Hér. *t e r a b a s ě n s* m. pl. « habitants de la plaine littorale » ALLOr 75. Frm. *côte basse* f. « côte de peu de relief, peu visible, noyée » TLF. Frm. *Terre de Bas* f. « (aux Antilles) partie de l'île à l'abri du vent et favorable, de ce fait, au débarquement » (1722, Labat, J.-B., Voyages aux isles de l'Amérique ; Paris, 143), *Basse-Terre* (ib., 162).

Frm. *à/au plafond bas* loc. adj. « (d'un appartement, d'une pièce) dont le plafond est à une faible hauteur » (dp. 1833, Celnart, Elisabeth, Manuel des dames ou l'art de l'élégance ; seconde éd. ; Paris, 229) ; *bas de plafond* (dp. 1822, Lachaise, Claude, Topographie médicale de Paris ; Paris, 281), id. m. « personne de très petite taille » dp. Delv 1866 ; *être bas de plafond* loc. verb. « avoir peu d'intelligence » (dp. Lar 1874).

Frm. *radicule basse* f. « (t. de bot.) racine qui est tournée vers la base du fruit » (Lar 1867—1898). Frm. *fenêtre basse* f. « fenêtre située à un niveau peu élevé » TLF. Frm. *robe basse* f. « robe décolletée » TLF ; *emmanchures basses* pl. « emmanchures tombantes (sur l'épaule) » TLF. Frm. *fermentation basse* loc. n. f. « (t. de brasserie) fermentation pendant laquelle la levure migre vers le fond du fût » TLF ; *levure basse* « (t. de brasserie) levure qui se dépose au fond du fût » TLF.



Nant. *pré bas* loc. nom. m. « pré humide » (rég.), poit. « pré au bord d'une rivière » (rég., Pérochon, RLiR 42, 87), Vendée « pré humide » (rég., RézeauOuest), Sables *p r e b ā* Chaussée 263, DSèvres, Vienne, CharI. *pré bas* (rég., RézeauOuest) ; v. aussi ALO 9.

Aube, HMarne *p y e b ā* m. « partie inférieure d'une vigne » ALCB 480.

Gaum. *chû baje* loc. nom. m. « bout d'en bas d'une localité »<sup>39</sup>.

### Conversions :

Afr. mfr. *bas* adv. « dans la partie basse, du côté d'en bas » (1185—1580, Gdf ; TL), « vers la partie basse » (12<sup>e</sup> s.—1393, TL), mfr. « là en bas (en désignant la Terre, depuis le ciel) » (1355/1358, DMF), apr. « à un niveau peu élevé » (env. 1137—1<sup>er</sup> q. 14<sup>e</sup> s., Marcabru ; AppelChr), frm. « dans la partie basse, dans la partie inférieure ; à une élévation peu considérable, dans une situation peu élevée » (dp. Besch 1849), « à un niveau inférieur au niveau normal » (Lar 1928—1960), liég. *bas* adv. « à une faible hauteur », Bast. « id. ; au rez-de-chaussée », Irchonwelz « à une faible hauteur », Sercq *b ā*, Cum. id., gaum. *baje*, St-Léger *bache*, Praye *bès, beh, besse*, Fraimbois *behe, behhe*, Metz *basse* (rég.), Urim. *bais*, Fim. *bè*, Belm. Bar. *b e*, Fraize *bè*, bress. *bai*, Fougerolles *b e*, Maréc. *b a*, Ardon *ba*, Evolène *b a*, occit. *bas* M, St-Véran *bas*, Pradelles *b a s*, Vinz. *b a*, Chav. *bâ*, St-Augustin *bà*, périg. *bas*, Gers *bach*, Aran *b a š*, béarn. *bach*. Voir aussi DuraffGloss 1490. Ranrupt, Bar. *b e* adv. « en bas », bress. *bai*, bagn. Nendaz *b ā*, Savièse, aost. *ba*, Cordon *ba* B 137, Saxel, Albanais *ba*, Montvalezan *b ā*, Tignes *b a*, Ariège *bas* Am, Foix id., St-Simon *bas*, Gers, St-Gaudens *bach*, land. *bas*. Fougerolles *b e* adv. « en contre-bas ». Verv. *bas* adv. « profondément », Jauchelette id., ang. « de profondeur », St-Léger *bache* « profondément », Colmars *b a s*.

Mfr. *bas assis* loc. adj. « (d'un animal) bas sur pattes » (1359—1377, DMF) ; *bas monté* « monté sur un animal de petite taille » (1452, DMF) ; *bas ouvert* « ouvert par en bas » (1554, Gdf) ; frm. *baissé fort bas* loc. adj. « très abaissé (humiliter depressum) » Nic 1606.

Mfr. *savoir voler bas* loc. verb. « pratiquer et aimer l'amour physique » (2<sup>e</sup> m. 14<sup>e</sup> s., DMF), « savoir se débrouiller, se tirer d'affaire » (1356—1466, DMF) ; *voler bas pour les branches* « savoir éviter les écueils, se tirer d'affaire » (1404 — 2<sup>e</sup> m. 15<sup>e</sup> s., DMF) ; frm. *voler bas* « (t. de vénerie) voler près de la terre » Lar 1960 ; *creuser bas* « creuser bien profond » (Est 1552 s.v. *demitto, impressus*).

Mfr.frm. loc. verb. *être bas percé* « être pauvre, sans argent, avoir épuisé presque toutes ses ressources » (3<sup>e</sup> q. 15<sup>e</sup> s.—Lar 1898 ; DMF). Norm. *bas-percé* m. « homme ruiné » Moisy, saint. « dépensier, qui n'a jamais le sou », canad. id. Dionne, Chablis « pauvre ou ruiné, dans l'indigence », ClermF. « personne que l'inconduite et le défaut d'ordre ont à peu près ruiné » (rég.). GrCombe *p e r s e b a* loc. adj. « ruiné », Blon. *p e r h i b e b ā* « (littér. percé bien bas) mal dans ses affaires ».

Frm. *mettre pavillon bas* loc. verb. « (t. de mar.) l'abaisser pour saluer un vaisseau plus puissant » (Fur 1690—Trév 1771), « amener son pavillon dans un combat naval, se rendre » (Fur 1690—Lar 1960)<sup>40</sup>, occit. *metre pavaïoun bas* « baisser pavillon » M, mars. *mettre lou pavailloun bas* A ; frm. *mettre chapeau bas* « ôter son chapeau » (Trév 1752—Lar 1948), « donner des marques de respect » Lar 1867 ; *mettre voiles bas* « abaisser ses voiles » (Li 1863 ; Lar 1867) ; *mettre habit bas* « se déshabiller » (Li 1863—Lar 1928), « se disposer à

<sup>39</sup> Pour le substantif, cf. gaum. *tchû* « bout, extrémité » (FEW 2, 336b, CAPUT).

<sup>40</sup> Voir aussi FEW 7, 576b, PAPILIO.

entreprendre quelque travail ou à se battre » Ac 1878 ; Jers. *mett' bas* « mettre au monde », Moselle *mate bêhh* « vèler », Fraize *mate bès*, Gérardmer *motte bais*, frcomt. *mettre bas* « avorter (d'une vache) » (rég., Dromard), GrCombe *m e t r b a* « mettre bas avant terme (d'une vache) », hlim. *metre bā* « mettre bas (d'une femelle) » ; nam. *mète culote bas* loc. verb. « aller au cabinet », FagneThiér. *fwére marone bas*, Eure *mett' culott' bas*.

Frm. *tenir qn bas* loc. verb. « le tenir dans la soumission » (Trév 1704—1771) ; *être chapeau bas* « avoir la tête découverte par respect » (Trév 1752—Ac 1932) ; *rester chapeau bas* « rester tête nue » (Besch 1849—Lar 1948) ; *chapeau bas* loc. adv. « avec respect » Besch 1849 ; *jouer argent bas* loc. verb. « jouer argent comptant » (Trév 1752—Ac 1878)<sup>41</sup> ; *être assis bas* « être assis sur un siège peu élevé » (Ac 1835—1932) ; *amener tout bas une voile d'embarcation* « (t. de mar.) la mettre au fond de l'embarcation » (AcC 1838—Lar 1928), *amenez tout bas!* « baissez complètement, en parlant d'une voile ou d'une vergue » Lar 1867, *amener tout bas* « mettre sur le pont (un objet suspendu) » (Lar 1898—1928) ; *jeter bas* « ôter, se dépouiller de » (Li 1863—Lar 1898), « abattre » Lar 1960 ; *couler bas un navire* « (t. de mar.) faire qu'il s'enfonce sous l'eau » (Li 1863—Lar 1971), *couler bas d'eau* « s'enfoncer sous l'eau parce que l'eau remplit le bâtiment » (Li 1863—Lar 1928) ; *découpler bas et raide* « découpler sur les talons de l'animal chassé, à peu de distance » Lar 1928 ; *haler bas* « (t. de mar.) amener » Lar 1960.

Frm. *boiter bien bas* loc. verb. « fléchir très bas du côté malade » (1667, Makham, Gervase, Le nouveau et sçavant mareschal... traduit par le sieur Foubert ; Paris ; Ribou, 132)<sup>42</sup> ; Jers. *cliopiner tout bas* « boîter fortement ».

Poit. *butti arme bas* loc. verb. « déposer les armes » (1646—1660, Rolea 153), occit. *bouta lis armo bas* M ; Fraize *botèr bès* v. a. « vèler », Albanais *p t ā b a* « mettre bas (d'un animal) » ; Ranrupt *p u t e b e* « faire descendre », aost. *betté ba* « mettre bas, baisser ».

Ranrupt *n a l e b e* v. n. « descendre », Blon. *a l ā b ā*, Maréc. *a l á b a*, Savièse *a á b a*, Montana *a l ā b ā*, aost. *allé ba*, Saxel *a l e b a*. GrCombe *v n i r ā b a* v. n. « descendre », Blon. *v a n i b ā*, Maréc. *v e n í b a*, Nendaz *i n í b a*, Savièse *e n í b a*, Magl. *v n i b ā* Vox 1, 166, Saxel *v n i b a*. Saxel *r a t q r n q b a* « redescendre ».

GrCombe *t i r e ā b a* v. a. « faire descendre » ; Maréc. *f e r a p a š á b a* « avaler » ; aost. *baillé ba* « diminuer de hauteur », hlim. *païar argen bas* « payer argent comptant » DD.

TerreNeuve *être bas à la mer* loc. verb. « être tombé à la mer, à l'eau ». Mars. *tou lou mounde bas* loc. phrast. « tout le monde à bas (t. de marine) » A.

**Interjections :** *armes bas!* / *bas les armes!* « (commandement adressé à une troupe de soldats) déposez les armes! rendez-vous ! » (Ac 1835—Lar 1928) ; *chapeau(x) bas!* « ôtez le(s) chapeau(x) ! » (Ac 1835—Lar 1960) ; *tout bas!* « (ellipt.) baissez complètement (en parlant d'une voile ou d'une vergue) » Lar 1867 ; *bas les feux!* « (t. de mar.) jetez bas le feu des foyers des chaudières à vapeur » (Lar 1898—1960) ; *bas l'ouvrage!* « (t. de mar.) cessez l'ouvrage » Lar 1960 ; *bas les mains!* « n'y touchez pas! » ('fam.' Lar 1960—1971) ; *bas les pattes!* ('fam.' Lar 1971).

<sup>41</sup> Voir aussi FEW 25, 195b, ARGENTUM.

<sup>42</sup> Complète ce qui est dit FEW 9, 654a, PYXIS.

Mfr. *haut et bas* loc. adv. « partout » (1467—1506, DMF), « entièrement » (fin 15<sup>e</sup> s., DMF), « (en tournure négative) aucunement, pas du tout » (fin 14<sup>e</sup>—fin 15<sup>e</sup> s., DMF); *taillable haut et bas* « soumis à la taille selon la volonté du seigneur » (1330/1331—1338, DMF). Bress. *hau-t-et-bai* adv. « par un mouvement continu de haut en bas et de bas en haut, des venues incessantes, surtout en montant et en descendant »<sup>43</sup>.

Frm. *plus bas* loc. adv. « ci-après » (Ac 1835—1932), « après l'endroit où l'on en est, dans un livre, dans un écrit quelconque » (Lar 1867—1971).

Mfr. *ça-bas, çà-bas* loc. adv. « sur la Terre » (fin 14<sup>e</sup> s.—1604, Gdf; Hu); *çà bas* « dans les enfers » (fin 16<sup>e</sup> s., Hu)<sup>44</sup>, Moselle *şę beç* « ici-bas », Metz *sè bèch*, «*çà-bas*» « ici en bas » Gl 2, 267<sup>45</sup>; SR. «*bas-çà*» « ici en bas » Gl 2, 267.

Chav. *sai bâ* loc. adv. « ici en bas; ici-bas ».

Occit. *eiçabas* adv. « ici-bas, en ce bas monde » M, *eicabas* (M, Rivière), pr. *eissabas* « là-bas où je suis, ici bas » Garcin, Entraunes *eisabas* « ici-bas », périg. *eiça bas*.

Mfr. frm. *cy bas/ci bas* loc. adv. « en ce bas monde » (1377—1604, Or 1377, 74, 362; Montchrestien, Frantext; DMF; Hu)<sup>46</sup>, « ici à un niveau plus bas » (1456, Saintré, DMF; 1548, Corrozet, Frantext; Rich 1680—Trév 1771), *cy en bas* (1471, PassAutun v. 802 = DMF), Québec *ci-bas* « ci-dessous » (dp. 1700, TraLiQ); SR. «*bas-ci*» « ici en bas », «*bas-ici*» (tous deux Gl 2, 267); Evolène *ba chilya* « ici, en bas »; pour. *bès tossi* « ici en bas » S 274.

Mfr. frm. *yci bas/icy bas/ici-bas* loc. adv. « en ce bas monde, sur la Terre » (dp. Or 1377<sup>47</sup>, 74, 362 = DMF; Hu; Frantext), *icy bas* « ci-dessous, plus loin, dans la suite » (1586, Hu). Vaud. *i š i b a* loc. adv. « par terre » ALF 329 p 972, Elva *eicibas* « qui in basso »; occit. *eici-debas* « ici-bas » (M, Rivière).

Béarn. *aci bach* loc. adv. « ici-bas », land. *aci-ba* « ici-bas, sur terre ».

Nice *aqui bas* loc. adv. « ici-bas ».

Pramollo *é y k i b á* loc. adv. « là-bas », NHengst. *ə i k i b ā*. SR. «*i k ə b a*» loc. adv. « par terre », «*(ě) k ə b a*» (tous Gl 2, 267), Glâne, gruy. *ě k b a*, Joux, Orbe *k ə b a* (tous ALF 329); HSav. *b ā é k ə* « ici en bas » DuraffGloss 1490. Montvalezan *b ā y k ę* loc. adv. « en bas, tout près », *b a y k ę*.

Albanais *p t y e b a* loc. adv. « sur le sol, sur le plancher », *p a r t y e b a*, Hauteluce *p a r t s ə b a* « par terre », Séz *p a r t y i b ā*, Aussois *p r ě k ě b á* « en bas »; Montvalezan *b ā p ě r k ę* « en bas par là ». ALF 329.

Mfr. *la bas/là bas* loc. adv. « au centre de la Terre (par opposition avec sa surface) » (Or 1377, 256)<sup>48</sup>, « sur la Terre (par opposition avec le siège du divin) »

<sup>43</sup> Complète FEW 24, 369b, ALTUS.

<sup>44</sup> Complète ce qui est dit FEW 4, 372b, HAC.

<sup>45</sup> Voir FEW 4, 372-3, HĀC, pour les autres composants de ces locutions.

<sup>46</sup> Voir FEW 4, 423-4, HĪC, pour les autres composants de ces locutions.

<sup>47</sup> Cf. l'équivalence 'yci bas ou yci aval' (Or 1377, 74).

<sup>48</sup> Complète ce qui est dit FEW 4, 547b, ILLAC.

(1402/1403, ChrPisChemin v. 6326 ; SBern vv. 2724, 3912<sup>49</sup> ; MystStMartin vv. 414, 1830, 2329, 7144 ; Rab 1552, éd. Marichal 17, 26 = Hu ; 1555, Labé, Frantext), « vers l'endroit montré, situé plus bas » (1477—1496, DMF), « en enfer ; dans les enfers, séjour des morts » (1496—Lar 1898, MystStMartin v. 3808 ; Hu ; TLF) ; mfr. frm. *la bas/là-bas* « en bas, dans un lieu bas par rapport au lieu où l'on se trouve » (déb. 15<sup>e</sup> s.—Lar 1898, SBern v. 3195 ; PassAuv v. 2022 = DMF ; MystStMartin vv. 1682, 1724 ; Hu), « en bas, dans les enfers » (Hu 1544—Fur 1690) « en bas, dans ce bas monde, sur la terre » (Hu 1552—Rich 1759), « dans un lieu situé plus loin » (dp. 1648, L'Estoile, Frantext) ; mfr. *de là bas* « des enfers » (Hu 1565—1576) ; Etelfay *l ɔ b ɔ* « là-bas », SeineIN. *l a b ɔ*, Pléché. *l ā b ā*, Baie-Ste-Marie *là bas* « au loin », Brionnais *yé bas* « en bas », Noasca *l ɛ b ɛ ə s*, sav. *la ba* (1604, VurpasMoq), HSav. *l ɛ b ā*, Abond. *l ɛ b ā* « loin là-bas », Ain *l ɛ b ā*, lyonn. *là-bas* « là-bas » (1658, EscoffVTextes), *la bâ* (env. 1723, ibid.). Gaum. *pa là-baje* loc. adv. « vers le bas, en aval ». MeurtheM. *béhe-lè* adv. « là-bas », Moselle *bèhh lè*, Fim. *bè lā*, Belm. *b ɛ l a*, pourtr. *bèla* « là-bas en bas » S 274, Bar. *b ɛ l a* « là-bas », Fraize *bès-là*, SR. 「*bas-là*」 Gl 2, 267, Ollon *b ā l ɛ*, Maréc. *b a l ɛ*, Evolène *ba lé*, Montana *b ā l ɛ*, Rhêmes, St-Marcel *b ɔ l ɛ*, HSav. *b ā l ɛ*, Abond. *b ā l ɛ* « là en bas », Montvalezan *bā lāy* « là en bas, en bas là-bas ». AIS 1611 ; DuraffGloss 1490. Fim. *bè to lā* « là-bas (dans un lieu rapproché) », Belm. *b ɛ t o l a* « là-bas », pourtr. *bès tola* « là-bas en bas » S 274, Fraize *bès-tolā* « là-bas, mais près », bress. *bai-tó-la* « là-bas ». Blon. *b ā p ɛ r l ɛ* loc. adv. « là-bas ».

Voir aussi ALBRAM 504\* ; BlochAtlas 433 ; ALJA 1674 ; ALLy 1308 ; ALJA 1674 ; ALG 798.

Noasca *l a y b ɛ ə s* loc. adv. « là-bas », Lastic *lae bá*, Chav. *lai bâ*.

Occit. *eilabas* adv. « là-bas » M, *eila-bas* (M, Rivière) ; *pereilabas* « par là-bas, au loin », *apereilabas* (tous deux M).

Moselle *d r ā b ɛ χ* adv. « en bas »<sup>50</sup>, Urim. *drobais* « en bas, en aval, par là-bas », Belm. *d r ä b ɛ* « droit en bas »<sup>51</sup>, Bar. *d r ɔ̄ b ɛ* « en aval », Fraize *drât-bès* « en descendant », Gérardmer *drobais* « en bas, en aval », bress. *dra-bai* « droit en descendant », Tholy *drâbè* « en bas, vers la descente », Cleurie *draibè*, St-Nab. *draibais* « en bas », SR. *d r a i b ā* « droit en bas » Gl 2, 267, Maréc. *d r ɛ b a* « directement en bas » ; Bar. *p a d r ɔ̄ b ɛ* « en contrebas » ; Fraize *drât-bès lè bèsse* « en descendant » ; pourtr. *draubès tossi* « ici en bas », *draubès tola* « là en bas » (tous deux S 274), Fraize *drât-bès tolā* « là-bas », *drât-bès cela* « là-bas plus loin » ; Fraize *drât-drât bès* « tout le long en descendant », St-Nab. *drat draibais* « à pic, perpendiculairement ».

Bress. *bai-z-aimon* adv. « vers le bas et en amont » ; *bai-z-avau* « vers le bas et en aval ».

Wall. *bas de* loc. prép. « à bas de, en bas de » (rég., BalBelgicisms), nam. id., Genève id. (rég.), aost. *ba de*, lang. *bas de* ; Maréc. *b a d a v ɔ̄* « en bas de ».

<sup>49</sup> Dans ce cas en équivalence avec *la jus* (SBern v. 3908)

<sup>50</sup> Complète les données classées sous DIRECTUS (FEW 3, 88b).

<sup>51</sup> Synonyme de Belm. *d r ä d ž ü*.

Afr. *bas* m. « profondeur » (env. 1165, TL), Maillezais id., Airtip *b ā* P 111, SeudreS. *bas* « profondeur (d'un puits) ».

Afr. *bas* m. « endroit situé à une faible hauteur » (1209, TL), mfr. « partie basse d'un terrain (par opposition à l'amont) » (15<sup>e</sup> s., Chastell), « l'aval, le fond (d'une vallée, d'une colline) » (env. 1352, Bartsch ; dp. 3<sup>e</sup> q. 15<sup>e</sup> s., Bueil, DMF), Manche id. pl. « vallée » Bourdon, LoireI. *ba* sg. (ALF 1351 p 466, 476), Jers. *bas* pl. « bas terrains », hbret. *bâs* « vallée », nant. *bas* pl. « terrain humide au bord d'un cours d'eau » (rég.), ang. « chemins de traverse », Layon « chemin qui coupe au plus court », poit. *bas* sg. « terrain au bord d'une rivière ; lieu encaissé » (rég., RézeauOuest), Vendée *bas* « partie basse d'un village ; pl. terrains qui sont au fond de la vallée, parfois marécageux » Sefco, MaraisV. *b ā* sg. « lieu bas, terrain bas », Sables « combe, dépression » Chaussée 265, Triaize *bas* « creux de terrain », Vouvant *b ā* pl. « prairies au bord de la rivière », DSèvres *bas* sg. « partie basse d'un village ; pl. terrains qui sont au fond de la vallée, parfois marécageux » Sefco, canad. *bas* pl. « basses terres, parties d'une région en pente, voisines de la plaine ; région qui est à proximité du Saint-Laurent », *bas* sg. « partie du territoire située en aval ou au-dessous », Nièvre *b ā* « endroit bas » ALB 226 p 69, SaôneL. id. ALB 226, *b e* (ibid. p 94, 98, 103), *ba* pl. « vallée » ALF 1351 p 11, Côte-d'Or *bas* « vallée » (rég.), *b ā* sg. « endroit bas » ALB 226, Fraize *bès* « bas-fond », frcomt. *bas* « partie basse du département du Doubs » (rég., Dromard), Naisey *ba* « partie basse du finage », Charm. *b e* « dépression de terrain », GrCombe *ba* « lieu moins élevé », Mignov. *bas* « le bas-Jura par rapport à la montagne » (rég.), neuch. « le bas pays, la région inférieure, en part. la région du vignoble neuchâtelois » (rég. dp. 1701, Pierreh), Blon. *b â* « région moins élevée », Maréc. *ba* « bas (de la montagne) », Entremont *b e* « col entre deux sommets », aost. *ba* « descente, action de descendre », CombeL. *b ā d e p a i* « partie inférieure de la commune », béarn. *bach* « fond d'une vallée », Landes *bas* « vallée » (ALF 1351 p 681, 682), land. *bas* « terrain bas ».

Fr. *bas* m. « partie basse, partie inférieure de qch » (dp. 1155, Wace, TLF ; TL ; DMF), apr. « partie inférieure de certaines choses » (1320, Pans ; Cantal 1429, TraLiLi 38, 180), Malm. id. Scius, verv. liég. Bast. Irchonwelz *bas*, Flobecq *ba*, Gondc. *bâa*, Jers. *b ā*, Guern. *bas*, Sercq *b ā*, hbret. *bâs*, MagnyA. *b e*, Cum. *bas*, Montmédy *bach*, St-Léger *batche*, MeurtheM. *baich*, *bè*, *béhe*, Fraize *bès*, bress. *bai*, Bourn. *b ē*, Naisey *ba*, Savièse, Thonon, Annecy, Albanais, Albertville *ba*, occit. *bas* M, Lozère *bas* EscGab, LLouvesc *bas*, ChambonL. *bas*, auv. *bas*, hlim. *b ā*, St-Gaudens *bach*, ErcéAriège *baïch*, béarn. land. *bach*. Frm. *au bas* loc. adv. « au-dessous (lat. infra) » Nic 1606.

Mfr.frm. *bas* m. « partie d'un vaisseau sous la ligne de flottaison » (1538, Frantext; Fur 1690; 1783—1820, JalN).

Frm. *bas du pavé* loc. nom. « partie de la rue la plus rapprochée du ruisseau » (dp. Fur 1690).

Frm. *bas* m. « la partie de la presse où est enclavé le marbre » (Fur 1690—Trév 1771) ; *bas de casse* m. « partie inférieure de la casse et qui contient les minuscules ou les lettres ordinaires » (dp. 1723, Fertel, Martin Dominique, La science pratique de l'imprimerie ; Saint-Omer, 14, 47, 59), « minuscule, lettre ordinaire » (1910, Péguy, Frantext ; dp. Lar 1928).

Frm. *bas de ligne* m. « partie de la ligne située entre la plombée et l'hameçon » (dp. 1830, Kresz, Le pêcheur français ; Paris, 309).

Argot *faire le bas* loc. verb. « être dans la foule et recevoir le gant, comme compère du lutteur forrain qui est sur l'estrade et qui fait le haut » (dp. 1925, EsnaultArg).

Hbret. *bas du temps* loc. nom. m. « horizon ».

Tournai *bas (d'maseon)* m. « rez-de-chaussée », Jers. *bas* pl. « pièces du rez-de-chaussée », nant. ang. *bas* sg. « rez-de-chaussée », Noz. Arsure, Mignov. *b ē*, neuch. *bas* (rég. dp. 1770, Pierreh), Lyon « petit cabinet borgne au rez-de-chaussée » GrCôte, lang. *bas de maison* « rez-de-chaussée » (rég., Vill 1802), castr. *bas* « partie inférieure d'une maison », auv. *bas*, Arconsat *bais*, béarn. *bach* « rez-de-chaussée d'une maison ».

Hbret. manc. ang. *b ā d la p q r t* loc. nom. m. « battant inférieur de la porte d'entrée à deux battants superposés », *b ā* m. (tous deux ALBRAMms), Virt. *b a š d ü l ü š* « vantail inférieur de la porte de l'étable à deux vantaux superposés » ALW 9, 68 ; Mayenne *b ā d p q r t* loc. nom. ibid. p 90, Sarthe id. (ibid. p 115, 121, 125), MaineL. id. (ibid. p 93, 97). LoireI. *b ā d la p q r t* loc. nom. m. « seuil de la porte d'entrée » ALBRAMms p 59<sup>52</sup>, Mayenne id. (ibid. p 77, 81, 91), Sarthe id. (p 318 ; ALBRAMms p 118), MaineL. id. (ibid. p 96, 99, 103), saint. *bas* m. « pas de porte, seuil », Canada id. (Dionne ; GPFC), *bas de la porte* Dionne, *bas de porte* DQF, Québec *b ā* ALEC 45 p 24, *b ā d la p q r t*, *b ā t p q r t*, Ontario id. (tous ALEC 45), LoirCh. *b ā* (p 306), Indre id. (p 503), Lourdoueix-StMichel *b ā*, Allier *b a* (p 800, 802), *b ā* ALCe 637 p 63. ALF 1227.

Frm. *bas d'armoire* m. « armoire basse, dont la hauteur n'excède pas celle de la partie inférieure d'une armoire à deux corps » (1708—1791, Hav 1, 161-2 ; 1732—1962, Frantext) ; *bas de buffet* « armoire basse ; partie inférieure d'un buffet à deux corps » (dp. 1780, Le Camus de Mézières, Le génie de l'architecture ; Paris, 188, 205 ; Frantext 1919—1926, Frantext), Cum. id. ; frm. (*vieux*) *bas de buffet* « vieille femme à prétentions » (Delv 1866—Timm), « vieille prostituée à la retraite » GuiraudEr ; « homme ou chose de peu d'importance » Delv 1866, « vieillard ridicule » Rig 1878.

Fr. *bas* m. « partie inférieure des habillements » (dp. 1220, Gdf; TL).

Liég. *bas-d'-tchâsses* m. « bas » (1631, QDial)<sup>53</sup>, Nord *b o d e k o š* ALF 114 p 272, aost. *bast de chausses* (rég. 1664, ActesCentreEtFrpr 2003, 239), Teste *badecaousse*. — Mfr. *bas* m. « partie inférieure de la chausse » (1527—1592, Gay 1, 123 ; Frantext), mfr. frm. « pièce de vêtement qui va par paire et qui couvre les membres inférieures du corps, les jambes et les pieds » (dp. 1554, Goub 107<sup>54</sup>), frm. *basses* pl. (rég. Carcassonne 1614, Cayla), Flobecq *ba* sg., Tournai *bas*, Gondc. *bāa*, Rieux *b ā*, boul. *ba*, Ponthieu *bo*, Vimeu, AmiensN. Mesn. *b o*, AmiensO. AmiensS. *b o*, Santerre *bo*, *ba*, Etelfay *b o*, Vermandois *ba*, Cinqueux *bô*, hbret. *bâs*, saint. canad. acad. TerreNeuve *bas*, tour. *bâs*, Cum. *bas*, Metz, Isle, Paysh. *b e*, Corcieux *bès* BullVosges 77, 99, St-Nab. *bais*, SR. *bas*, Nendaz *b ā*, aost. *bas* (rég. dp. 1627, ActesCentreFrpr. 2003, 239), HSav. *b a* DuraffGloss 954, Cordon *b ā* B 105, Saxe *b a*, Annecy *ba*, Sav. *b ā* DuraffGloss 954, Albanais *ba*, stéph. *bas*, Isère *b ā* DuraffGloss 954, Crém. id., occit. *bas* M, Drôme *b ā* DuraffGloss 954, mdauph. *bdauph*.

<sup>52</sup> Ces données ne sont probablement pas issues du type mfr. *bas seuil* « seuil d'une porte » (FEW 12, 40a, SÖLEA). Il pourrait aussi s'agir d'une réinterprétation du type mfr. frm. *pas* m. « seuil » (FEW 7, 740a, PASSUS).

<sup>53</sup> Pour mfr.frm. *bas-de-chausses* voir FEW 2, 71b, CALCEUS I 2.

<sup>54</sup> Dans le contexte 'faire une payre de bas jaulnes'. Pour l'oscillation sémantique au 16<sup>e</sup> siècle, cf. Jaberg WS 9, 156-7.

*b á s ç*, gavot *bas* (pl. *basses*), Entraunes *b á s*, Nice *bas*, mars. *bas* (pl. *basses*) A, Aix *bas* (pl. *basses*) P, Ariège *bas* Am, Toulouse *bas* G, LLouvesc *bas*, Pradelles *bas* (pl. *basses*), Saugues *b a s*, ChambonL. *b a s*, hlim. *b ā*, Aulus *baish*, Bigorre *bach* Dupl, béarn. *bach*. Voir aussi ALF 114 ; ALCe 814 ; ALB 1545 ; ALFC 1024 ; ALJA 1263, 1284 ; ALMC 1375. — Par métonymie : Metz, Isle, Paysh. *b ç m*. « culotte ; vêtement en général », Sablon « pantalon ; (autrefois) culotte serrée au genou » Zz, ErcéAriège *baïch* « vêtements tels que robe, pantalon, etc. ». Arg. *bas* m. pl. « gratification en sus du tarif (filles de maisons) » (1878, EsnaultArg). — Par métaphore : Mâcon *bas* m. « berlingot dont la forme rappelle celle d'une paire de bas enroulée et rabattue ». — Locutions nominales : Mfr. frm. *bas attaché* m. « bas qu'on attache au haut-de-chausses avec des rubans ou des aiguillettes » (1606, Quelques mémoires de ce qui s'est passé aux Nopces des Infantes de Savoye, Turin, 74 ; 1628, Malherbe, LittréSuppl), frm. *bas à attacher* (1610, BerVerv, Frantext), *bas d'attache* (1662, Scarron, Le roman comique, Paris, 3 ; Pom 1671—Fur 1701 'sorti d'usage') ; *bas de botte* « grand bas de laine montant jusqu'aux cuisses » (1751, Prévost, Frantext), Boul. *bas d'botte*, Yport *bas de bottes* pl. « grosses chaussettes portées dans les bottes par les marins » (rég.). — Frm. *bas de la Chine* m. pl. « bas dont le tissu comporte des dessins ou des figures le plus souvent amusants » (1677, Piot, Eugène, Le cabinet de l'amateur, Paris, nouvelle série, 3<sup>e</sup> année, 1863, 118 ; Rich 1680-1759) ; *bas chinés* « bas dont la chaîne est composée de fils de différentes couleurs » (1816, Fiévée, J., Correspondance politique et administrative, Paris, 5<sup>e</sup> éd., 101 ; Land 1834 ; TLF).— Québec *bas-culotte* m. « sous-vêtement féminin transparent, diaphane, qui couvre le corps de la taille au pied, collant » DQF. — Mfr. *bas d'estam* m. pl. « bas de laine tricotée » (Carcassonne 1595, Cayla) ; *basses d'estam* (Carcassonne 1614, Cayla). [-ARIU] Frm. *bas d'estamier* m. « celui qui fait des bas d'estame » (1827—Lar 1928, Supplément au Dictionnaire de l'Académie), *badestamier* (1830, Dictionnaire des dictionnaires, Darbois, Paris, 3<sup>e</sup> éd., 9), « ouvrier du textile » (Somme 1836, Frantext), pic. « faiseur de bas au métier » (1744, Daire)<sup>55</sup>, Berck *badestanier* « id. (t. archaïque) », AmiensN. *b a d e s t a m y ç* « id. (t. disparu) », MesnM. *b a d e s t a m y ç* « id. (nom d'une profession disparue en 1860) », Dém. *badestamier*, norm. *bas-d'estamier* « ouvrier qui fait des bas, des bonnets et autres pièces d'habillement en laine tricotée », *basestamier* (tous deux Moisy), yèr. Bray, Boissay, havr. *basdestamier* « fabricant de gros bas de laine tricotés », Louv. *bas d'estamier*, *bas estamier*. — Frm. *bas à étrier* m. pl. « bas coupés par le pied » (Rich 1680—Lar 1901)<sup>56</sup> ; occit. *bas-estriéu* m. « bas à étrier » M, *bas-d'estriéu* M, Aix *bas d'estriou* P, lang. *bas-d'etrieru* (rég., Villa 1802). — Frm. *bas à côtes* m. pl. « bas rayés de côtes transversales » (1785, EncMMan). — Frm. *bas de fil* m. « vêtement en fil qui couvre les jambes » (dp. 1691, Aulnoy, Frantext). — Frm. *bas sans couture* m. « bas tissé tubulairement sur métier circulaire, dont le nombre d'aiguilles est constant » (dp. 1847, Réimpression de l'ancien Moniteur, Paris, 454)<sup>57</sup>. — Frm. *bas à varices* m. « bas épais, souvent doublé d'élastique ou en Nylon renforcé, pour protéger les varices et éviter leur dilatation » (dp. 1852, Le génie industriel, t. 4, Paris, 295). — Frm. *bas fantaisie* m. « bas avec dessins » (dp. 1866, Annuaire des cinq départements de la Normandie, Paris, 12). — Frm. *bas filet* m. « bas à mailles ajourées » Lar 1960. — Frm. *bas fin* m. « bas confectionné sur un métier à petit écartement d'aiguille et un fil fin », *bas de jauge fine* (tous deux Lar 1960). — Frm. *bas de grosse jauge* m. « bas confectionné sur un métier à fort écartement d'aiguille et en gros fil » Lar 1960. — Frm. *bas diminué* m. « bas confectionné sur un métier rectiligne avec diminution

<sup>55</sup> Complète ce qui est dit FEW 12, 229b, STAMEN.

<sup>56</sup> Complète ce qui est dit FEW 17, 253a, \*STREUP

<sup>57</sup> Réimpression à partir du *Supplément à la Gazette Nationale du Mercredi 23 février 1791*.

et augmentation de façon à épouser la forme de la jambe », *bas proportionné* (tous deux Lar 1960). — Frm. *bas indémaillable* m. « bas tricoté de manière que la maille ne puisse s'échapper lorsqu'un trou se produit » Lar 1960. — Frm. *bas à grisotte* m. « bas possédant un dessin par report de maille et formation de jours » Lar 1960. — Occit. *bas a galoubet* m. « bas à côtes » M. — Occit. *bas de guèto* m. « guêtre pour le cou-de-pied » M. — Saxel *b a d o m* m. « chaussette ». — Frm. *bas de laine* m. « bas fabriqué à partir de la laine » (1679, Savary, Le parfait négociant, 2 éd., Paris, 146 ; dp. Rich 1680), « cachette, petite épargne » (1863, Goncourt, Frantext; Rig 1878 ; dp. Lar 1907)<sup>58</sup>, Vimeu *b o d l ě n* « bas de laine ; économies », Cinqueux *b ô d'linne* ; d'où argot *avoir un vieux bas quelque part* loc. verb. « avoir des économies cachées » (Vill 1888-1912). — Québec *bas de Noël* m. « grand bas de laine dans lequel le père Noël est censé déposer ses cadeaux » DQF. — Canad. *bas-quartier* m. « chaussure de laine tricotée qui ne monte qu'à la cheville et qu'on met par-dessus la chaussette ». — Mfr. fr. *bas de soie* m. « partie inférieure de la chausse, en soie » (1576—1593, Gay 1, 123), « pièce de vêtement en soie qui couvre la jambe et le pied » (1593—1595, Gay 1, 123 ; 1603—1761, OldeSerres ; Rousseau, tous Frantext), « profit qu'une cuisinière de grande maison retire de la vente des graisses, jus de viandes, etc. » (1861—Lar 1907), « vêtement parfaitement réussi » (1913, EsnaultArg), Canad. *bas-de-soie* « personne riche et prétentieuse ; appellation employée à l'adresse des enfants à l'occasion d'un mauvais coup où perce un peu de finesse ; nom quelquefois donné aux Irlandais » ; fr. *aller à qn comme un bas de soie* loc. verb. « (d'une chose) convenir parfaitement à qn » (Ac 1835—Rob 1988 'vx'), *aller à qn comme un bas de soie à un cochon* « (d'une chose) convenir mal à qn » (Rig 1881—Vill 1912), *de bas de soie* loc. adj. « aristocratique » (1833, TLF). V. aussi FEW 11, 48a, SAETA. — Frm. *bas de cuir* loc. nom. m. « vêtement en cuir d'animaux qui couvre les jambes » (1688, La Croix, Relation universelle de l'Afrique, ancienne et moderne ; Lyon, 2, 371) ; *bas-de-cuir* m. « Indien d'Amérique » (1853, Du Camp, Frantext)<sup>59</sup>. — Frm. *bas de deux paroisses* loc. nom. m. « bas de deux couleurs différentes portés par une même personne » DunetonBouquet<sup>60</sup>. — Voir aussi FEW 18, 28a, BLUE-STOCKING.

Mfr.fr. *demi-bas* m. « bas qui s'arrête au-dessus du genou » (dp. 1584, TLF) ; *mi-bas* « chaussette haute qui s'arrête au genou » (dp. 1951, TLF)<sup>61</sup>.

Fr. *sous-bas* m. « bas chaud qu'on porte sous un autre » (1829, Delarue, Le Vademecum ou guide de chaque complexion pour prolonger la vie ; Paris, 7<sup>e</sup> éd., 153).

Fr. *protège-bas* m. « petit chausson à mailles qui couvre la partie inférieure des pieds en servant de protection contre le frottement des chaussures » (dp. Lar 1963).

Ang. *bas-blancs* m. « bœuf ou chien qui a les pattes blanches », Vendée *bas-blanc* « chien à pattes blanches » Sefco, centr. « chien de berger ayant les pattes blanches », bberr. « nom de chien, de cheval ». — Tour. *bas-rouge* m. « traditionnel nom d'un chien », Châteaudun « chien de berger beauceron », centr. « chien de berger ayant les pattes rouges », bberr. « nom de chien », Sanc. « nom de chien de berger ». — Acad. *ptibā* m. pl. « chaussettes d'enfants » Massignon 1654. — Argcr. *bassé-tiré* m. pl. « bas »<sup>62</sup>.

Fr. *selon la jambe le bas* loc. nom. « selon la juste mesure » (1633—1738, RLiR 66, 136 ; Nouvelles aventures de l'admirable Don Quichotte de la Manche, [traduction], Paris, 249 ; Li).

<sup>58</sup> Complète ce qui est dit FEW 5, 148a, LANA.

<sup>59</sup> Utilisé comme nom propre chez Balzac, 1840.

<sup>60</sup> Complète ce qui est dit FEW 7, 658b, PAROCHIA.

<sup>61</sup> Complète ce qui est dit FEW 6, I, 625b, MEDIUS.

<sup>62</sup> Cf. argot *bas-de-tire* pl. « bas » (1628) et argot *tires* « chaussettes » (16<sup>e</sup> s., tous deux FEW6, I, 400a, MARTYRIUM).



Locutions verbales : Wall. 「*aller, marcher*」 à *pieds de bas* loc. verb. « marcher sans chaussures » (rég., BalBelgicisms), Irchonwelz *daleu à pieuds d'bas*, Rieux 「*aller*」 a p y e d b ā , art. *marcher à pieds d'bas*, Mesn. a l e a p y e d b o , Québec *être en pieds de bas* DFQ ; Québec *aller en petits bas* DQF. — Argot *chier dans ses bas* loc. verb. « avoir peur » (Ds—Timm 1903)<sup>63</sup> ; *faire dans ses bas* loc. verb. « (parfois d'un veillard) avoir un comportement enfantin ; ne plus savoir ce qu'on fait » Delv 1866 ; louh. « (parfois d'un veillard) avoir un comportement enfantin ; ne plus savoir ce qu'on fait (rég.) » ; « être ramolli » (1906, Grasserie, Particularité linguistiques des noms subjectifs..., Paris, 87) ; occit. *faire i bas* « faire dans ses culottes » M. Argot *perdre ses bas* « ne plus savoir ce qu'on fait, oublier, être distrait » (Delv 1866—Timm), Boul. *té pèr té ba* « tu déraisonnes, tu dis des bêtises, tu ne sais plus ce que tu dis ». Tournai *printe ses bas pou ses quéauches* « se tromper », rouchi *prente sés bas pour sés cauches* « prendre une chose pour l'autre, se tromper dans ce qu'on dit, prendre le contre sens ». Québec *manger ses bas* loc. verb. « s'énervé, prendre panique » DesruisseauxExpr, « id. ; perdre de l'argent, aller à la ruine » DQF. Québec *tu devrais te mettre un bas de Noël* « tu es benêt » DesruisseauxExpr. Occit. *devira lei basse* « trépasser » M. Frm. *montrer la couture de ses bas* loc. verb. « rompre un engagement, se retirer » (1859, Fournel, Curiosités théâtrales ; Paris, 337 ; Delv 1866). — Dérivés : [-ĀRIU] Yonne *bassier* m. « fabricant de bas, bonnetier » ; frb. *batier* Gl 2, 280. [+ -ITTU- +] Boul. *bastier* m. « fabricant de bas ». [+ -ĀRIU- + -IA] Pr. *basserie* f. « fabrication de bas et chaussettes tricotés » (rég., Avril s. v. *debassiaire*). — [+ -ĀTOR] Mars. *bassiaire* m. « faiseur de bas » A, Aix id. P. — [+ -ĀONE] Occit. *bassoun* m. « bas d'enfant, petit bas » M, Nice id.

Frm. *bas de saie* loc. nom. m. « sorte de jupe plissée descendant jusqu'aux jenux portée, sur le théâtre de Rome, par les personnages de rang élevé » (Pom 1671—TLF) ; Guemps *bas de saye* « tablier »<sup>64</sup> ; hbret. *bâs de chemi(n)zette* « jupon » ; Canc. *bas de blanchet* m. « jupe de laine »<sup>65</sup>.

Pléché. *b ā* m. « partie intermédiaire entre la courroie et la ficelle d'un fouet ». Yonne *bas* m. « engin de pêche » T. Hag. *ba-de-found* m. « cordage qui relie quatre ou cinq casiers de pêche et qui repose sur le fond de la mer » PTPN 22bis, 68 ; SPM. *bas-fond* « filin de calibre supérieur à l'orin qui se fixe à la base du mouillage ».

Afr. *basse* f. « étendue de terre à une faible altitude, plaine » BenSMAureH v. 3565, mfr. « terre basse » Cotgr 1611. Apr. *bassa* f. « base » (1339, Pans)<sup>66</sup>. Frm. *basse* f. « (t. de manège) pente douce sur laquelle on dresse le cheval à galoper et à plier les jambes » (1678—Lar 1898, Guillet s.v. *calade*).

Wall. *base* [b a s ] f. « flaque d'eau, mare » Gdg, « bas-fonds » BSLW 29, 249, Gleize *basse* « flaque d'eau », liég. « petite mare d'eau bourbeuse ; f. pl. terrain semé de mares, marécage », HuyL. *b a s* f. « petite mare » ALW 9, 94, FerrièreH. *basse* « flaque d'eau dans un bois », Marche *b a s* « fosse à purin » ALW 9, 91, Tenneville *basse* « petite mare », Bast. « mare d'eau boueuse », *b a s* « fosse à purin ; petite mare » (ALW 9, 91, 94), Doncols *basse* « flaque d'eau, mare de boue », nam. « flaque », Namur, Din. *b a s* « petite mare » ALW 9,

<sup>63</sup> Complète ce qui est dit FEW 2, 16a, CACARE.

<sup>64</sup> Pour le second élément, cf. FEW 11, 74b, SAGUM II 1 a α.

<sup>65</sup> Le second élément est Canc. *blanchet* m. « chemise de laine tricotée » (FEW 15/1, 144a, \*BLANK).

<sup>66</sup> L'absence de contexte ne permet pas d'écarter qu'il s'agisse d'un représentant de lt. BASIS, comme les nombreuses attestations d'afr. *basse* f. « base » (Gdfc 8, 298a ; TL 1, 858 ; AND<sup>2</sup> 293), dues aux graphies latines en -ss- (ThesLL 2, 1174 ; DC s. v. *bassis*<sup>2</sup>). L'enregistrement, à la même date et, possiblement, dans la même source, d'apr. *sotzbassa* f. « soubassement » (1339, Pans), cf. ci-dessous, paraît confirmer cette donnée.

94, Ciney *basse* « petite mare d'eau », Gedinne, Giv. *b ā s* « mare », *b a s* (tous Brun 971), Fumay id. *ibid.*, Jauchelette *basse* « grande flaque », Ouestown. « flaque d'eau, mare », Philipp. *b ā s* « mare », *b a s* (tous deux Brun 971), Cerfontaine *basse*, NivB. *b a s* « petite mare » ALW 9, 94, Jam. *b a s* « mare », SaôneL. *basse* « lieu humide », *baisse* (tous deux rég.), Varennes-St-S. *b ā s a* sg. « lieu bas entouré de collines », Yonne *b a s* « vallon », *b ā s* (tous deux ALCB 204), *b ē s* (*ibid.* p 120, 122), Chablis *bâsse* « place creuse dans un champ, dans un pré, une vigne », Aube *basse* « trou plein d'eau » T, *b a s* « vallon » ALCB 204, *b ā s* (*ibid.* p 147, 158), « flaque d'eau » ALCB 204\*, « endroit humide » (ALCB 204 p 149, 150), *b ē s* « vallée » *ibid.* p 157, Messon *b a s* « creux, dépression, vallon », Troyes *basse* « flaque d'eau dans un pré », Clairv. *baisse* « petit vallon, creux, dépression de terrain », ard. *basse* « flaque d'eau sale » Vauch, Ardennes *b a s* « flaque d'eau ; mare » (ALCB 42, 311 p 1, 2, 3), lorr. *basse* « vallée, combe, dépression de terrain » (rég.), *base-d'eau* « flaque d'eau » (rég. 1807), *basse d'eau* (rég.), Dombras *b a š* « bas du village », MeurtheM. *b ē s* « vallon » ALLR 57, *b a š* *ibid.* p 9, Landrem. *baisse* « mare », *besse d'aoû* « flaque d'eau », Nancy *basse d'eau* (tous deux Adam), Praye *besse*, Moselle *b ē s* ALLR 57 p 79, *b ē s* (*ibid.* p 95, 96), Isle, saun. MoselleV. « flaque d'eau ; endroit marécageux ; bas-fond dans la montagne ; vallon », Vosges « vallon » ALLR 57, *b ē š* *ibid.* p 90, *b ē s* *ibid.* p 125, Urim. *baisse* « val, vallon », Corcieux *besse* « vallée » (BullVosges 74, 132, 133), BRhin *b ē s* « vallon » ALLR 57 p 112, *b ē s* *ibid.* p 128, BanR. *baisse* « vallée », Belm. *b ē s* « vallon », HRhin *b ē s* ALLR 57 p 127, pour. *b ē s* « vallée », Bar. « (t. de géogr.) dépression, basse », « petite vallée », Vosgesmér. « baissière, creux plus ou moins profond dans un terrain » (ALFC 152\* p 35, 54), Coinches *basse* « vallée secondaire assez encaissée » (rég.), Fraize *besse* « vallée », Gérardmer *baisse* « bas, partie en aval », bress. « vallée », *b ē s*, Vagney *besse* Adam, *b ē s*, St-Amé id., Servance *b ä s* (tous trois BlochAtl), St-Nab. *baisse*, HSAône *b ē s* « creux plus ou moins profond dans un terrain » ALFC 152\*, *b ē š* (*ibid.* 30, 55), *b ē s* *ibid.* p 29, *b a s* *ibid.* p 66, *b ā s* *ibid.* p 75, *b ā s* *ibid.* p 74, Fougerolles, Brotte *b ē s* « bas-fond », Plancher *besse*, Belfort *b ē š* (ALFC 152\* p 6, 7), *b a š* *ibid.* p 11, Châten. *besse* « lieu bas et marécageux », Doubs *b ē s* « creux plus ou moins profond dans un terrain » ALFC 152\* p 13, Jura *b ē s* *ibid.* p 90, *b ā s* *ibid.* p 81, *b ā s a* *ibid.* p 71, Chaussin *basse* « dépression de terrain », PtNoir *bās*, Glâne *b ḡ š ē* pl. « région située plus bas qu'une autre », gruy. *b ā š ē*, aost. *baassa* f. « dépression de terrain ; petit col commode à franchir » ChenalV<sup>2</sup>, Genève *basse* « basse ville de Genève », Labouh. *basse* « partie basse d'un champ »<sup>67</sup>. Par métonymie : Marche, Bast. *b a s* f. « purin » ALW 9, 305, ard. *basse* Vauch, Ardennes *b a s di fū m i* ALCB 887 p 3. Voir aussi ALW 6, 57 et 60.

Jers. *bâsse* f. « lambrissage d'une pièce d'habitation ; ruche ou volant au bas du lit à colonnes ».

Neufch. *b a s* f. « limite d'une coupe de bois », *b ḡ s*, Din. id. (tous ALW 6, 511), Gondc. *b a a s* « sillon qui sépare deux champs », ard. *basse* « ligne de démarcation entre deux coupes de bois ou entre deux champs » Vauch, Sugny « numéro marqué sur un arbre

<sup>67</sup> Aude *basso* f. « mare, bourbier » MémCarc 7, 61 (FEW 1, 274b) doit remonter au prérom. \*BALSA (ML 917).

pour délimiter un lot de bois de chauffage », Neufmanil « arbre marqué qui indique le coin de la part de forêt attribuée à un habitant de la commune », Guign. « ligne tracée de borne en borne entre deux bois ou deux champs contigus », SedanE. « ligne dénudée entre deux champs, deux coupes de bois », mouz. « abattis d'arbres et de taillis pratiqué en ligne droite pour délimiter une coupe de bois », Florent « borne, limite », Moiremont « borne », Meuse « limite, borne », Cum. « limite d'un champ, piste, traînée dans l'herbe pour délimiter un pré », Dombras *b a s* « limite d'un pré contigu à un autre tracée avant le fauchage en foulant l'herbe », Montmédy *basse* « trace laissée par le passage d'un homme ou d'un animal dans une prairie », Landrem. *bèsse* branche d'arbre fichée en terre pour servir temporairement de borne » Adam 232, Moselle *b ɛ s* « défense, piquet surmonté d'une touffe de paille ou branche garnie de feuilles, qui sert de borne provisoire ou marque que les bestiaux ne doivent pas pâturer dans le champ », Montbél. *baisse* « trace qu'on fait dans la rosée pour délimiter la portion d'un pré qui doit être fauché dans la matinée ». Locutions : Montbél. *rô de baisse* f. « fossé ou rigole qui sert de limite entre deux prés » ; HSaône « faire des » *b ɛ s* v. « mal faucher » ALFC 258 p 18, Ajoie « laisser des » *b ɛ s* ibid. p 8. Avec mécoupure : Meuse *abasse* f. « piquet surmonté d'une torche de paille que l'on fiche en terre pour marquer une limite ou interdire un passage »<sup>68</sup>.

[+ -ĀRE] Mfr. *basser* v. a. « aménager le sol de (une construction, une allée) » (1399—1440, DMF).

Tournai *basser* v. « layer, tracer une ligne dans les bois pour faire les lots de taillis » BTDial 20, 250, Meuse *bassi* v.a. « prendre la mesure d'un terrain, surtout au moyen de pas », Dombras *b a s i* v. « tracer la *b a s* ». — Préfixé : [DĒ- +] Ard. *débasser* v. « faire ou tracer une limite entre deux coupes de bois, deux parcelles de terrain, deux champs » Vauch, « tracer une limite entre deux champs en marchant dans l'herbe » BrunMskr, Sugny *débasser* v. a. « localiser les basses permettant de délimiter un lot de bois », Guign. *débasser* v. « tracer une ligne entre deux champs », SedanE. « couper un andain à la faux dans le champ de blé afin que la moissonneuse puisse passer ; faire un chemin dans un bois en coupant les petites pousses », argonn. *débassii* « tracer des limites », *d ɛ b ā z ɛ* « faucher la première raie d'un champ » Babin, Florent *débasser* « fixer les limites d'un champ », Cum. *dibassi* v. a. « tracer les limites, délimiter (un pré) », Peuv. *débassi* « déterminer les limites d'un pré, d'un champ, en poser les *basses* », Chassepierre *débasser* « préparer à la main le fauchage d'un champ de céréale avant la mise en marche de la faucheuse ; préparer, approprier », MeurtheM. *dèbessi* v. n. « indiquer les limites d'un pré ».

[+ -ĪRE] Maillezais *bâssi* v. a. « accroître la profondeur première d'un puits, d'un fossé ».

[+ -ĀTA] SeineM. *b ā s ē* f. « vallon », *b a s ē*, Mons *bassée* « horizon, partie du ciel qui semble toucher terre », Stambruges « partie inférieure d'une terre, d'un chemin », Wiers « partie la plus basse d'une surface, vallon, bas-fond », Vermandois *basé* [-s-] « terrains bas dans une vallée ; villages voisins de la vallée de l'Oise ». Aube *b a s ē* f. « petit chemin tracé dans la neige » (ALCB 81 p 145, 146, 147).

<sup>68</sup> Il ne paraît pas possible de rattacher à BASSUS, comme FEW 1, 274b, ard. *basse* f. « cheville en fer qu'on pose provisoirement dans les assemblages d'une charpente à la place des chevilles de bois » BSLW 8, 64, ni wall. *basse* f. « pince ; levier » BSLW 40, 405. Celles-ci s'expliquent plutôt, à l'instar de liég. *basse* f. « cheville ouvrière du char » (ALW 9, 140b) et Wavre *b a s ô* m. « barre du tombereau » (ALW 9, 153b), comme des formes régressives des types « bastonnière » « cheville ouvrière », « bas'nîre », « bas'lîre » (tous ALW 9, 140b).

Caen *bassée* f. « basque d'un habit ; ce qui pend le plus bas » Dm, Cherb. Coutances « basque d'habit » DT. Forme plaisante : Valognes *bassetille* f. « basque d'habit » DT.

**Dérivés :**

**Suffixés :**

[+ -ĀLIA] HSav. *bâssailles* f. pl. « branches basses d'un arbre », Genève *b ā s ā l y ē*.

Conversions : [+ -ĀRE] Roanne *bassailler* v. a. « battre les arbres à grand vent avec une gaule, pour en faire tomber les fruits ; faire tomber les fruits d'un arbre ; mal tailler (un arbre) ». [AD- +] GrosV. *a b a s a l y í* v. a. « gauler (un noyer) ». [EX- +] HSav. *ébâssailli* v. « abattre les noix des branches basses », Genève *ē b ā s a l y í* v.a. « couper les branches basses d'un arbre ». [+ -ĀRIU] HSav. *ébâssaillire* f. « perche pour abattre les noix des branches basses ».

[+ -ĀRIU] Afr. *bassier* adj. « placé à une hauteur moins élevée » (ms. 15<sup>e</sup> s., Gdf), « (d'un lieu) bas, déprimé » (1557, Gdf).

Cinqueux *bassié* m. « terrain bas, souvent humide », ChaumontV. *bassier* « le bas », Beauvaisis *basyé* pl. « terrain bas et souvent humide dans une vallée ; l'aval par rapport à l'amont ; soubassement d'une maison », PtAud. *bassiers* « parties basses d'une propriété ou d'une pièce de terre », Andelis *bassier* sg. « le bas », Louv. « bas d'un pays ; bas d'un placard », Manche *b ā s i* « chemin creux » ALN 489\* p 9, *bassyi* « champ en contrebas » Bourdon, saint. *bassiers* pl. « partie creuse dans le marais salant » (1640, Musset), CharI. *bassier* sg. Sefco, Marne *b ā s y ē* « partie inférieure d'une terre plantée en ceps de vigne » ALCB 480, argonn. *baissii* « fond de qch ». [+ -ELLU] Provins *bassériots* m. pl. « nom donné par les habitants de la haute plaine à ceux de la vallée de la Seine, partie s'étendant entre Nogent et Montereau, qui est appelée la Bassée ».

Afr. mfr. *bassière* f. « dépression de terrain, lieu bas et humide, vallée » (Compiègne 1246, BambBod 38 ; GaceB v. 4163 = Gdf ; 1515—1544, Gdf), Dorinne *bassère* « fond », ardw. *b a s y ē r* « vallée » ALF 1351, Giv. *bassière* « langue de terre, petite prairie sur le bord de l'eau et dont le niveau est moins élevé que le terrain environnant », Fumay « ornière, flaque d'eau » Brun, Ouestwall. *bassère* « endroit, vallon humide », flandr. *bassière* « lieu bas et marécageux », Anor *b a s y ē r* « petite vallée », Erq. *b a s i r* « endroit dans un champ plus bas que le reste, où il vient de l'eau », Busigny, Landifay, Le Hérie, Autrepes, Vervins, La Bouteille, Wimpy, Landouzy, Harcigny, Leuze *bassière* « terrain en contrebas, dans une vallée », Morgny *bassières* pl., Archon *b a s y ē r* sg. « partie basse d'une région, vallée assez profonde », Chaourse *bassière*, Chivres « terre en contrebas, humide », Friedrichsdorf *b a s y ē r* « vallée », SeineI. *b ā s y ē* « dépression dans le terrain » ALN 37 p 74, Jers. *bâssièthes* pl. « terres basses et humides », Maillezais *bâssère* « dénivèlement en creux, baissière droite ou sinueuse, dans un marais, à la végétation souvent sans grande valeur », DSèvres *bassère* « partie basse d'un champ » Sefco, Louisac. *bassière* « endroit bas, marécageux », Aube *b a s y ē r* « endroit humide dans un champ » (ALCB 219 p 142, 143), *b a s y ē z* ibid. p 141, *b a s y ē r* ibid. p 144, *b ā s y ē r* « vallée » ALCB 204, *b ā s y ē r* ibid. p 139, Marne *b a s y ē r*, *b a s y ē r*, AisneE. *b a s y ē r* (tous ibid.), ard. *bassière* « partie de prairie en dessous du niveau de l'ensemble », Ardennes *b a s y i r* « vallée » (ALCB 204 p 1, 3), *b a s y ē r* (ibid. p 19, 20, 21), Meuse *b a s y ē r* « endroit qui ne sèche pas », *b a s i r* (tous deux ALLR 54 p 16), frb. *bassieire* « fossé » (1655), *bassiere* (1696), *b a š ē r*

« cuvette, plaine entourée de montagnes », Glâne *b ā š a r* « vallée, combe », *b a š y ā r ə* « précipice », gruy. *b ā š y é r ə* « vallée, combe », Vaud *bassiere* « creux plus ou moins profond dans un terrain » (1708)<sup>69</sup>, *bachaire*, GrosV. *b a s í r ə* « bas-fond », Blon. *b a š á i r e* « entrée inclinée d'un pré plus élevé que le chemin qui le longe »<sup>70</sup>, Aigle *b ā š y é r ə* « fondrière », pr. *bassiero* « bas-fond » (Var 1861, M). Par métaphore : FrMont. *b e s i ə r* f. « concavité dans un toit recouvert de bardeaux ou d'ardoises ». Forme croisée : Jers. *bāss'liéthes* f. pl. « terres basses et humides »<sup>71</sup>.

Afr. *bassiere* f. « porte d'écluse » (1281, Gdf).

Mfr. *bassiere* f. « toile pour équiper un chariot » (St-Omer 1580, Gdf)<sup>72</sup>, Tournai *bassière* « toile qui couvre les chariots ou qu'on étend sur terre pour y déposer des gerbes, pour battre le colza, etc. » BTDial 20, 250, Mouscron *bassire* « bâche pour couvrir les meules de blé en cas d'intempéries ; grande toile grise sur laquelle on battait les gerbes dans le champ pour recueillir les grains », flandr. *bassière* « bâche »<sup>73</sup>, rouchi « toile qu'on met sur un chariot et qu'on soutient par des cerceaux pour préserver des injures de l'air » (1826), Gondc. *b a s i e r* « bâche sur laquelle on bat le colza », pic. *bassière* « toile qui contient le blé ou les autres grains qu'on veut voiturier sans les mettre en sacs » (18<sup>e</sup> s., PatNord 6, 18).

[+ -ĀTŪRA] Nord *b ā s ü r* f. « vallée » ALF 1351 p 271, *bassure* « partie basse d'un champ, d'un village » (rég.), Gondc. *b a s ü r* « lieu bas dans un champ », pic. *bassure* « vallée, lieu bas » Corblet, « étendue de pays située dans une vallée arrosée par un cours d'eau » Jouanc, PCal. *b a s ü r* « bas-fond » ALFSuppl 20, *bassure* « partie basse d'un champ, d'un village » (rég.), boul. « vallon, lieu bas, endroit creux d'un village, d'un champ », Oye « endroit bas, humide, dans un champ », Berck « terrain bas, marécageux », WaillyB *b a s ü r* « terrain bas », St-Pol « partie de pays située dans le fond d'une vallée arrosée par un cours d'eau ; terre ou prairie flottante ou marécageuse », AuxiCh. *bassure* « terrain marécageux tout au bas de la vallée », Ponthieu *basure* [-s-] « sg. terrain bas dans une vallée ; pl. villages de la vallée proche », Long « terrain bas, pré de bon rapport généralement humide », Vimeu *bassure* « bas-champs, marécages ; région des bas-champs de la Somme », AmiensN. *b a s ü r* « vallée, lieu bas ; pl. ensemble des villages de la vallée de l'Hallue ou de l'Ancre », MesnM. « étendue de terrain située au fond d'une vallée où coule un cours d'eau », AmiensE. *basure* [-s-] pl. « contrées basses sur les bords de la Somme », AmiensS. id. sg. « partie basse d'un terrain », AillyN. *bassure* « vallée arrosée par un cours d'eau, marais », Dém. « lieu situé dans une vallée arrosée par un cours d'eau », Etelfay *b ā s ü r* « vallée large et marécageuse », Vermandois *basure* [-s-] « vallée humide ; pl. terrains bas près d'une rivière », Beauvaisis « terrain bas et souvent humide ; l'aval par rapport à l'amont », Sarcus « terrain bas dans une vallée », Melleville *b a s ü r* « partie d'un pays, d'un village située dans le fond d'une vallée arrosée par un cours d'eau », norm. *bassure* « vallée » Moisy, yèr. « fond d'une vallée ; pl. lieux bas et marécageux », Bray « vallée », Clessé *bōsseure* « région basse bordant les deux rives de la Saône », Joux *b a s ú r a* « petite dépression de terrain », Elva *bassuro* « luogo basso ». Bess. *b ā t æ r* f. « bas-fond, endroit

<sup>69</sup> Cf. antérieurement mlt. *basseria* « lit d'un ruisseau » (Vaud 1524).

<sup>70</sup> A biffer FEW 23, 80b, voir Liard Vox 52, 126.

<sup>71</sup> Forme influencée par Jers. *bāsseler* v.n. « pêcher à basse mer, dans les rochers », cf. ci-dessus I.1.a.δ.

<sup>72</sup> Dans l'un des exemples, cette toile est destinée, avec des coussins, à rendre plus agréable le transport d'un abbé. Les données postérieures montrent qu'il s'agit d'une toile qu'on place sur le plancher ou sur le sol, en-dessous de ce qu'on veut protéger.

<sup>73</sup> A biffer FEW 1, 199b, \*BACCIA.

marécageux »<sup>74</sup>. [+ -ĀRIU] Pic. *bassuriers* m. pl. « habitants des villages d'une vallée arrosée par un cours d'eau » Jouanc, AmiensN. *basür y e* « nom collectif donné aux habitants de la vallée de l'Hallue », AillyN. *bassuriers* « habitants des villages en bassure ».

[+ -ELLU] Rethel *bassieux* m. pl. « endroit bas, souvent couvert par les eaux » (> Vauch). Jura *bas ěl o* f. « creux plus ou moins profond dans un terrain » ALFC 152\* p 70.

[+ -ĪNU] Liég. *bassène* f. « (t. rural) fondrière, trou bourbeux dans un chemin défoncé ; ravin »<sup>75</sup>, FerrièreH. « grand et long ravin », Fraize *bessine* « combe, vallon étroit ».

[+ -ITIA] Fr. *bassesse* f. « profondeur, partie inférieure, partie basse de qch; qch de peu élevé » (env. 1120, PsOxf; env. 1270, HuonSQuentin; TL; 1603—1637, Frantext; Mon 1636; Pom 1671; Pascal, Li 'peu usité').

[+ -ITTU] Bar. *b e s a s o l e i* loc. nom. m. « grenier à foin au-dessus de l'étable ».

Bress. *baissa* m. « légère dépression, enfoncement », St-Nab. *baissat* « lieu bas dans un terrain ; ancien lit d'un torrent ; creux de ravin », Fougerolles *b e s o* « bas-fond, creux, endroit en creux dans la topographie », Brotte « petit bas-fond », Etivaz *ba š e* « col de montagne », Hérens, Evolène, Anniviers *ba š e t*.

Aube *b e s o t* f. « vallée » ALCB 204 p 157, Clairv. *baissotte* « toute petite *baisse* ; fond de la *baisse* », MeurtheM. *b e s o t* « vallon » (ALLR 57 p 93, 97), Vosges *b e s à t* ALLR 57, *b e s o t* ibid. p 110, *b e s a t* ibid. p 123, Ranrupt « creux dans le terrain », *b e s à t* « vallon » ALLR 57, HRhin id. ibid. p 126, pour. *b e s a t* « vallée », Bar. « petite dépression (t. de géogr.), vallon », Fraize *bessate* « combe, vallon étroit », bress. *baissate* « dépression de terrain, petit vallon », St-Nab. *baissatte* « lieu bas dans un terrain ; ancien lit d'un torrent ; creux de ravin », Fougerolles *b e s a t* « lieu-dit d'un bas-fond, peu étendu ».

Occit. *basset* adv. « assez bas, à peu de hauteur » M. Mourmé *badè* adv. « ici-bas ».

[+ -MENTE] Afr. mfr. *bassement* adv. « avec peu de hauteur » (1240—Nic 1606, TL), occit. *bassamen* « en bas » M, Nice id.

[+ -MENTU] Mfr. *bassement* m. « base, soubassement » (1440, DMF), Malm. *bass'mint* « plinthe, bande plate au bas d'un mur d'appartement, d'un lambris » Scius, « plinthe de chêne » Ler 290, Faymonv. « plinthe », verv. *bassemint* « sg. fondement, assiette ; pl. fonds, vallées » BSLW 43, 269, liég. « soubassement ; plinthe au bas d'un mur d'appartement ; (t. de tannerie) bassement ou passément », *bassemint*, Ouestown. *bass'mint* « (t. de tannerie) fosse ».

[+ -oche] Argl. *bateuche* adv. « bas »<sup>76</sup>.

[+ -ONE] Land. *bassoun* m. « l'une des deux entailles qu'on fait en même temps à un pin vigoureux, la plus basse », Labouh. « incision de première année, ouverte au pied d'un

<sup>74</sup> Formation à partir de la forme masculine de l'adjectif avec *-t-* antihiatique.

<sup>75</sup> Classé par HaustDL avec *bassine*, mais donné comme 'dérivé de *bas*' par HaustHouill ; ALW 6, 60a ne tranche pas entre les deux solutions. A cause du sens et des rapports morphologiques, on le distingue de liég. *bassène* f. « partie basse du bief où tourne la roue du moulin », FerrièresH. id., Centre *bassène*. Centre *bassiner* v. « augmenter ou réduire le contenu d'un bief par le jeu des écluses ». Wiers *bachinàje* m. « bief d'un moulin ». Cette dernière famille se rattache clairement à \*BACCINUM (FEW 1, 199-200).

<sup>76</sup> Formé d'après argl. *hauteuche* « grand » (FEW 24, 374b, ALTUS).

pin ». [+ -ĀRIU] Béarn. *bachoè* adj. (f. -ère) « qui est du bas pays, du fond de la vallée » PalaySuppl.

[+ -ÖRE] Mfr. *basseur* f. « basse altitude (de la terre, du soleil) » (1372, Corbechon, Gdf = DMF ; Brantôme, Gdf).

Flandr. *basseur* f. « lieu bas et marécageux », Nord *b a s æ r* « vallée » ALF 1351 p 280, rouchi *basseur* « opposé de hauteur, élévation ; endroit creux d'un champ » (1826), Maillezais *bâssou* « profondeur », DSèvres *bâssou* « profondeur » Sefco, *basseur* Lalanne, Vienne *basseur* ibid., Civray id. Mauduyt, saint. *basseure*, Charl. *bâsseur* Sefco, morv. *basseur*, HMarne *b ɛ s æ l* « creux plus ou moins profond dans un terrain » ALFC 152\* p 72, bress. *baissou* « fait d'être bas, en bas, l'opposé de *hautou* hauteur », HSav. *basseur* « profondeur », Genève *b a s y æ* « profondeur (d'un puits, d'une rivière, etc.) », *basseur* (rég.), St-MauriceE. *bossioù* « profondeur » Riv 146, occit. *bassour* M, Nice id., Alès *bassoù* « profondeur ; ce qui est bas et profond », Lozère *bassou* « profondeur » EscGab, Pradelles *b a s u*, hlim. *bâssour* « partie déprimée du sol dans un champ » Dhér.

### Préfixés :

[AD- +]

Mfr. *à bas/abas/a bas* loc. adv. « en bas » (env. 1447—1637, DMF ; Hu ; Gdf), « vers le bas » (env. 1444—1495, DMF), apr. *abas* adv. « là-bas » (1483, Pans), frm. *à bas* « au-dessous, en bas (lat. infra) » Nic 1606 ; *à bas!* « descendez! » (NDF 1792—Ac 1932), « (cri d'improbation) » (Ac 1798—Lar 1971) ; *bas à bas* « tout à fait en bas » (1540, Hu). Locutions : *ceux d'à bas* loc. nom. m. pl. « ceux qui sont en bas, dans les enfers » (1584, Hu). Frm. *à bas les chapeaux!* « que les chapeaux soient ôtés ! » Besch 1849 ; *à bas les armes!* « déposez les armes! » Besch 1849 ; (*jouer*) *tout à bas* « (t. de trictrac) prendre deux dames de la pile ou du talon, pour les mettre dans le jeu, suivant les nombres des dés » (Trév 1752—Lar 1928) ; *à bas couvreur, la tuile est cassée* loc. prov. « (se dit pour faire descendre quelqu'un d'un lieu élevé) » (Fur 1690—Trév 1771).

Jers. *a b a* loc. adv. « en bas », *à bas* « au rez-de-chaussée », Guern. id., hbret. *a bâs* « en bas, au pied », CôtesN. *à bâ* « en bas, vers le bas » Deguillaume, Loudéac *a b ā* « en bas », saint. *a bas*, Arsure *a b ē* « au fond », Mièges *q b ē* « en bas », Mignov. *a b ē*, Vaudioux *à bês*, occit. *à bas* « à bas » M, *abas* « là-bas » M, Pietrap. *a b á s* AIS 1611, Nice *abà* « à bas » Pl, périg. *abas* « en bas, en aval », Aran *a baš* « vers le bas », land. *a ba* « à bas ! ».

Norm. *haut-à-bas* m. « ramoneur » Moisy<sup>77</sup>.

Lyonn. *mettre chapieau à bas* loc. verb. « saluer chapeau bas » (1747, EscoffVTextes) ; Toulouse *mettre las armos a bas* « mettre bas les armes » G.

Loudéac *a b ā d ə* loc. prép. « (descendre) du haut de ».

Nant. *abas* m. « aval ; contrebas, niveau inférieur », Marne *abat* « laine provenant des parties inférieures de la toison, telles que le col, le ventre, les cuisses » T, Florent *il est à quèque abas* loc. verb. « il est quelque part là-bas ».

Mfr. *d'à bas* loc. adv. « d'en bas, depuis le bas » (1529—1616, Hu), hbret. *d'abâs* « dans une partie basse de terrain ; dans la partie basse d'un village », hdauph. *dabas* « de bas, d'en bas », Barc. *dabàs* « en bas » ; hmanc. *d'abas* loc. adj. « d'aval », perch. « qui est situé

<sup>77</sup> Variante de frm. *haut en bas* m. « ramoneur » (Besch 1845—Moz 1859 ; FEW 24, 369a, ALTUS), conversion de son cri de métier : il 'annonce son passage sur la voie publique par le cri répété : haut-à-bas ! cri qu'il complète souvent ainsi : ramounâs la cheminâs, haut-à-bas !' Moisy.

vers le bas ». Mars. *adabas* « là-bas », périg. *ad'abas* « en bas ». Hérens *a l a b ā* loc. adv. « à la descente »<sup>78</sup>.

Apr. *en abas* loc. adv. « en dessous » Pans. Tour. *en abâs de* loc. prép. « en aval de ».

Tour. *par à-bas* loc. adv. « par là-bas », occit. *perabas* M, hdauph. « par en bas, par là-bas, par en dessous ». Nant. *parabas* m. « rez-de-chaussée ». Occit. *aperabas* adv. « par là-bas » M.

#### Conversion :

Hbret. *abâssi* v. a. « abaisser ».

[CONTRA- +] voir FEW 2,1112 b, CONTRA.

[DĒ- +] Apr. *de bas* loc. adv. « d'en bas, depuis le bas » (14<sup>e</sup> s., GaucFaidM 538 = Rn), occit. *de-bas* « de bas, du bas, d'en bas » M, *debas* adv. « en bas, dessous, au rez-de-chaussée, au-dessous » M, Alès *dé bas* « en bas, au fond », *débas* « en bas ; au-dessous », St-AndréV. *d e b á s* « en bas » ALLo 2173, Rivel *debàs*, Toulouse *débas*, castr. *debas* « là-bas », Caussade *débas* « en bas », Cahors *debas*, Lozère *debás* EscGab, Mende *d e β á s* ALLo 2173, Pradelles *de bas*, St-Simon *débas* « d'en bas », Mauriac *deibas* « en bas » Mt, PuyD. *debas* « en aval » Reichel, Arconsat *dèbais* « en bas », Moissat *dé bè* « en bas », hlim. *de-bā* « en bas ; au-dessous », St-Augustin *debà* « en bas ; par en bas », Chirac *deba* « en bas », périg. *de bas*, Sarlat *debas*, Agenais, Gers *debach*, ErcéAriège *dé baïch*, Aulus *de baish*. Voir aussi ALLy 1305, 1308 ; ALMC 1848.

Apr. *de bas en aut* loc. adv. « depuis la position la moins élevée jusqu'à la plus haute » (fin 13<sup>e</sup>/déb. 14<sup>e</sup> s., Rn), mfr. frm. *de bas en haut* « depuis le bas jusqu'en haut » (dp. 1377, OresmeCielM 546, 602, DocDMF), Nice *de-bas-en-aut* ; frm. *de bas en haut de* loc. prép. (1907—1981, Frantext) ; mfr. frm. *du bas on hault* (env. 1395, DocDMF), *du bas en haut* (dp. 1477/1481, DocDMF) ; *du bas en haut de* loc. prép. (1864—1943, Frantext).

Pradelles *de debàs* loc. adv. « d'en bas ; par en bas », hlim. *de-de-bā* « en bas ; au-dessous », périg. *de debas* « en bas ; par en bas » ; Pradelles *de debàs de* loc. prép. « en dessous de ». Chirac *ē d e b a* loc. adv. « en bas », périg. *en debas* ; périg. *en debas de* loc. prép. « en bas de ». Occit. *pèr de-bas* loc. adv. « par le bas, par en bas » M, *de pèr de-bas* M, Arconsat *por débais* « par en bas », périg. *pèr de bas* ; périg. *per debas de* loc. prép. « en bas de ». Vel. *và debas* loc. adv. « en bas » Reichel, Arconsat *in vès bais* « vers le bas ».

Chatbr. *débas* m. « lieu bas, par opposition à un autre lieu voisin », nant. *débâs* « contrebas », hmanc. *debas* « partie basse (d'un chemin, d'un objet) », ang. *débas* « bas d'une côte, vallon profond, pli de terrain », *debas*, maug. « bande de terrain étroite au bas d'un côteau, d'un terrain en pente », Layon *débâs* « bas d'une pente », Maillezais *débas* « contrebas », Vienne *débas* « terrain en contrebas ; ravin » (MineauR<sup>2</sup> ; Sefco), Châtell. *débat* « cavité, trou », tour. *débâs* « contrebas », Châteaudun *débas* « contrebas, plan inférieur », Blois *dèbas, débâs* « partie en contrebas d'une route, d'un champ » (rég.), Orl. *débas* « contrebas, plan inférieur », bberr. « forte pente, déclivité », Sologne « partie déclive du sol, bas d'une pente, trou » ; Bocage vend. *poches de debas* loc. nom. f. pl. « immenses poches tombant le long des cuisses, indépendantes de toute autre partie du vêtement des femmes, attachées au bourrelet » Chesn 14 ; Châteaudun *débas de la lune* sg. « décours de la lune ». Conversions : Ang. *de debas* loc. adv. « en aval », saint. *au debas* « au-dessous, au bas », « en bas, au bas » BM, St-Seurin *au dé bas* « en bas, au-dessous », tour. *en débâs* « en contrebas », Iss. *en débâs*. MaraisV. *d (ə) b a* adv. « dessous », Noirmoutier *debâs*, Châtell.

<sup>78</sup> 'croisement récent de *a l a v ā* (*aval*) encore usité avec *bas*' (Gl 1, 29).



*débat*, tour. *debas* « en bas, plus bas ». Vendée *d(ə)ba* prép. « sous » ALF 51, *debas* Sefco, Yeu *dba* ALF 51, MaraisV. *d(ə)ba*, Sables *dæbā* Chaussée 362, saint. *debâ*<sup>79</sup>.

Occit. *debas* m. « rez-de-chaussée » M, Nice *de-bas*, lang. *dë-bas* S 2, Alès *débas*, Rivel *debàs*, castr. *debas*, Caussade *débas*, aveyr. *debás* « le bas d'une maison, la cave, le rez-de-chaussée », Lozère *debás* « rez-de-chaussée » EscGab, Pradelles *debas*, Saugues *debas*, Limagne *debas*, hlim. *debā*, béarn. *debàch*. Aveyr. *endebás* m. « le bas d'une maison, la cave, le rez-de-chaussée ».

Occit. *debas* m. « partie inférieure » M, bdauph. *dəbās* « le bas d'une chose », pr. *debas* « partie inférieure » Avril, lang. *debàs* « le bas » Alibert, Alès *débas* « le bas, ce qui est en bas », Pradelles *debas*, Limagne *debas* « partie inférieure », Arconsat *débais*, PuyD. *dibə*. Pradelles *debàs* m. « seuil (d'une porte) ». Occit. *quau a bon nas a bon debas* loc. phrast. « noscitur e naso quanta sit hasta viro » M.

Mfr. *debasses* m. pl. « bas, vêtement du pied » (rég. Villasavary 1576, Cayla), occit. *debas* sg. M, bdauph. *dəbās*, mars. *debas* A, lang. *debàs* Alibert, Alès *débas* (pl. *débasses*), St-Hipp. *debas* (pl. *debasses*), Rivel *debàs*, Ariège *debas* Am, Foix *debàs*, Lavel. *debas* CashGerster, Ax *dəβás* Fahrh 135, Toulouse *debas* G, castr. *debas* (pl. *debasses*), Caussade *débas*, Cahors *debas* (pl. *debasses*), rouerg. *debàs* (pl. *debasses*) PrC, aveyr. *debás*, VillefrR. *debas* (pl. *debasses*), Lozère *debás* EscGab, *dəbás* (pl. *dəbásəs*), Vallon *dəbás* (pl. id.), Vans id. (pl. *debasses*) F 56, Joy. *dəbá* (pl. *dəbásis*), St-LaurentB. *dəbás* (pl. *dəbásis*), Valg. Larg. *dəbá* (pl. id.), Ytrac *debás*, périg. *debas*, Périgueux *debas* pl. (BenoitS 84, 128), Sarlat id., Agen *débas*, gasc. *debas* N, Gers *debach*, Landes *debàch* Palay, Labouh. Bazas *debas*. ALLo 976. Par métonymie : Pr. *deba(s)* m. « (t. pop.) marchand de bas; bonnetier » Avril. Voir aussi ALF 114 ; ALMC 1375 ; ALAL 1882. — Locution nominales : St-Hipp. *debasses d'estan* m. pl. « bas d'estame ». Lang. *débassès-d'estriou* m. pl. « bas à étrier » S 2, St-Hipp. *debasses d'estriou*. St-Hipp. *debasses de/à page* m. pl. « bas pour homme ». Locutions verbales : Occit. *ficha sus li debas* « frapper, châtier » M. Occit. *avé 'no maïo à soun debas* « avoir son bas percé ; être atteint dans sa réputation » M, Alès *a uno maïo a soun débass* « elle a une maille qui a filé à son bas ; sa renommée a reçu un échec ».

[+ -ATOR] Occit. *debassaire* m. « marchand ou fabricant de bas » M, mdauph. *dəibasáirə*, pr. *debassaire* « fabricant de bas et de chaussettes ; colporteur qui vend de la basserie et de la bonneterie » Avril, *debass(i)aire* Garcin, mars. *debassaire* « faiseur de bas » A, lang. *dëbassairë* « fabricant de bas » S 1 + 2, St-Hipp. *debassaire* (f. -ro), Puiss. *débassaire*, Tarn *débassâiré* « chaussetier-bonnetier », castr. *debassayre* « celui qui fait des bas au métier », Mende *dəbasáirə* « marchand de bas », Agen *débassayré* (f. -ro) « chaussetier ». Par métaphore : Occit. *debassaire* m. « mésange penduline » (M ; M, Rivière)<sup>80</sup>, pr. *debass(i)aire* Garcin, BRhône *debassâiré*, Var *debassaire* Avril, Gard, Hér. *debassâiré*, Foix *debassaire* ; RIFn 2, 310.

[+ -ĀRIU + -IA] Occit. *debassarié* f. « fabrication ou commerce de bas, bonneterie » M, lang. *débassarié* « bonneterie » S 1 + 2, *debassariá* « fabrication ou commerce de bas » Alibert, castr. *debassarié* « profession de bonnetier ».

<sup>79</sup> N'a rien à voir avec le type agasc. *debat* « adv. dessous ; prép. sous » (FEW 14, 140a, VALLIS).

<sup>80</sup> 'On compare son nid à un bas (*debas*)' RIFn 2, 310.

[+ -ĀRIU + -ELLA] Occit. *debassarello* f. « tricoteuse de bas » M.

[+ -ĀTU] Puiss. *débassat* m. « plein un bas ».

[+ -ITTU] Occit. *debasset* m. bas d'enfant » M.

[+ -ŌNE] Occit. *debassoun* m. « bas d'enfant » M,

[IN- +] Afr. *en bas* loc. adv. « dans la partie basse » (1<sup>ère</sup> m. 12<sup>e</sup> s.— fin 14<sup>e</sup> s., Gdf) ; afr. mfr. *en bas/embas* « dans/vers la partie inférieure » (fin 12<sup>e</sup>—14<sup>e</sup> s., TL ; 1349—env. 1500, DMF), afrpr. *en bas* « à une faible hauteur » GirRouss v. 6031, apr. « dans la partie inférieure » (Cantal 1429, TraLiLi 38, 180), mfr. *en bas* « sur la terre ; au niveau terrestre (éloigné de Dieu) » (1370—1400/1451, DMF), « au fond » (Est 1552 s.v. *consido, pessum*), frm. « au-dessous (lat. *infra*) » Nic 1606, *en bas* « à un âge inférieur à, en dessous de (l'indication d'âge antéposée) » (1615, Hu), « en prison » Fur 1690, « dans un lieu bas par rapport au lieu où l'on se trouve » (Fur 1690—Lar 1948), « ici-bas, sur la terre, par rapport à Dieu » (Besch 1849—Lar 1898), « dans la partie inférieure » (Besch 1849—Lar 1971), « vers la partie basse, vers la terre » (Lar 1867—1971), « au-dessous » Lar 1960, *embas* « vers le bas » Trév 1721, « en bas » (1642—Fér 1787 ; Livet) ; *en bas* « (t. de marine) sous le pont » (Lar 1898—1928), *en bas (le monde)!* « commandement de se mettre à l'abri du pont » (Lar 1898—1960), *bâbordais/tribordais en bas!* « commandement, à la fin d'une manœuvre, pour que la bordée de quart reste seule sur le pont » Lar 1898 ; *d'en bas* « de la partie inférieure » (Li 1863—Lar 1971) ; *par en bas* « dans la partie basse » (Li 1863—Lar 1922), « par la partie la plus basse » (Li 1863—Lar 1971), « du côté où le niveau est plus bas » Lar 1948 ; liég. *è bas* loc. adv. « en bas », borain *en bas* « au rez-de-chaussée », « à un étage inférieur ; au rez-de-chaussée », Irchonwelz *é bas* « en bas », Wiers *in bās*, Oye *in bas*, Vimeu *ē b o*, AmiensO. *in bo*, Aiript *ō b ā* P 109, canad. *en bas* « en aval, au-dessous de l'endroit où l'on parle ou dont on parle », TerreNeuve *en bas* « dans un lieu moins élevé ; dans un lieu plus proche ; en dessous », ardch. ardl. *ā b a* « en bas », frcomt. 「*en bas*」 « au rez-de-chaussée » ALFC 911, Noz. *ā b ē*, SR. 「*en bas*」, Maréc. *ē b a*, Evolène *èn ba* « en aval, en contrebas », Feillens *è bô* « en bas », Izeron *ē b ā* « en bas, dans la vallée », occit. *en bas* « en bas, dans la plaine » M, Alès « en bas, au fond », *embas* « en bas », aveyr. *en bas*, Lozère, Vallon *ε m b á s*, Vans *ε n b á s*, Joy. St-LaurentB. *ε m b á s*, Valg. Larg. *ε m b á*, ChambonL. *ē b á s*, Chav. *ein bâ*, périg. *embas*, béarn. *en bach* « dans le bas », land. *en bas* « en bas ». ALLO 2173. Voir aussi ALLy 1306 ; ALMC 1848. Irchonwelz *an bas N\*!* interj. « à bas N ! ». Voir aussi FEW 24, 370ab, ALTUS.

Mfr. *mestier d'en bas* loc. nom. m. « l'amour physique » (1370—1407, DMF) ; *auditoire d'en bas* « audience des auditeurs du tribunal du Châtelet, appelée ainsi parce que les auditeurs siégeaient sur le gradin inférieur » (1421—1430, DMF).

Frm. *tirer (par) en bas* loc. verb. « tirer vers le bas » (NDF 1792—Ac 1878). Borain *desquende en bas* loc. verb. « descendre », Oye *descinne in bas*, nant. *descendre en bas* (rég. 1820), Canada « aller dans un étage inférieur ; aller dans bas du fleuve ; retourner chez soi après un hiver de travail dans les exploitations forestières », TerreNeuve « descendre », verdch. id. Oye *courir sés pattes in bas* loc. verb. « courir à perdre haleine » ; Québec *tomber/se jeter en bas de sa chaise* « être très surpris » DQF, TerreNeuve *aller en bas* « descendre »<sup>81</sup>, *couper en bas* « abattre (un arbre, une construction) », *marquer en bas* « mettre par écrit (qch) », *taper en bas* « abattre (qn) d'un coup de poing », *mettre en bas*

<sup>81</sup> Calque de l'anglais *to go down*, de même que les suivants de *to cut down*, *to write down*, *to knock down*, *to put down*.

« écrire (qch) ; abaisser, dire du mal de (qn) ; jeter (qch) », *caler en bas* « avaler (qch) », *haler en bas* « faire descendre (qch) », SPM. *mettre en bas* « infliger une suspension sportive à (qn) », *tomber en bas* « tomber en ruine », Cum. *foute en bas* « faire tomber (qn) ; faucher (une étendue de pré) ; abattre physiquement, épuiser (qn) ; faire périliter (une affaire) », Coinches *tirer en bas* « ôter (un vêtement) », *mettre en bas* « diminuer le nombre, le prix de (qch) », *être en bas* « venir de naître (de qn) ; être tombée (de la nuit) ; indiquer de basses pressions (du baromètre) » (tous trois rég.), frcomt. *tirer en bas* « affaiblir physiquement (qn) », *tout tirer en bas* « faire de grosses dépenses pour un repas », *tomber en bas* « tomber », *venir en bas* « s'effondrer » (tous quatre rég., Dromard), SR. *venir/arriver en bas* (rég. dp. 1966, DSR)<sup>82</sup>, *foutre/jeter/mettre/tirer en bas* « faire tomber » (rég. dp. 1974, DSR), *se foutre en bas* « tomber » (rég., DSR).

Pléch. *alə par ā bā ɛ par ā haw* « avoir la diarrhée et des vomissements », canad. *aller par en bas et par en haut*, occit. *ana d'aut e de bas* « aller par haut et par bas » M ; Nendaz *wa ɛ n á ɛ b á* ind. prés. 3.

Neufmanil *éd t'en bas* loc. adv. « en bas »<sup>83</sup>, SR. 「to ba」 « par terre » Gl 2, 267.

Mfr. frm. *en bas de* loc. prép. « dans la partie inférieure de, au pied de » (env. 1492, DocDMF ; dp. 1627, Frantext), Irchonwelz *é bas de* « en bas de, au bas de », Flobecq *é ba d'*, Gondc. *ē bāa d*, canad. *en bas de* « en aval de (un lieu) », TerreNeuve « sous, en dessous de », *en bas*, SPM. *en bas de*, Louisac. *en bas*, Cum. *en bas de* « au bas de » (rég.), GrCombe *ā b a* « en bas de » (rég.), SR. *en bas* (rég. dp. 1530, Pierreh ; DSR ; LengertAmiel), neuch. *en bas de*, lyonn. *in bōs de* (1888, EscoffVTtextes).

Frm. *en enbas/en en bas* loc. adv. « en bas » (1642—Fér 1787, Livet ; Frantext), *en embas* (av. 1703—Fér 1787, Trév 1721 ; Livet ; Frantext).

Auv. *d'en bas* « loc. adj. inférieur ; (militant) de base ; loc. adv. en bas, en aval, en contrebas ; à bas ! ; loc. prép. au bas de » Reichel. Labouh. *a-d'en bas* loc. adv. « vers le bas », *a-d'en bas de* loc. prép. « au-dessous de ».

Clairv. *en du bas* loc. adv. « du côté du bas, du côté du val, en bas ».

Wiers *par in bâ* loc. adv. « dans le bas », Vimeu *p ɛ r ē b ɔ*. St-Vaast *èm' petite piche par in bas* « (t. d'adresse) ma petite fille (littér. pisse par en bas) ».

#### Conversions :

Afr. *ambas* m. « sorte de vêtement » (env. 1262, BergerArt = Gdf).

Saint. *embas* m. « bas, extrémité inférieure », mdauph. *ē b á* « bas, partie inférieure », Alès *èmbas* « bas », LLouvesc *embas* « partie inférieure », vel. « bas » Reichel, béarn. *embàch* « bas ».

Alès *èmbas* m. « région qui s'abaisse vers la mer », périg. « la plaine par rapport à la montagne », béarn. *embàch* « bas-fond ».

Nivelles *in-bas* m. « rez-de-chaussée », borain *en-bas*, mal. *embas*, renn. id. (rég.), CôtesN. *embâ* Deguillaume, nant. *enbas, embas*, Mâcon *en-bas* « rez-de-chaussée », mdauph. *ē b á*, Alès *èmbas*, aveyr. *enbás* « le bas d'une maison, la cave, le rez-de-chaussée », LLouvesc *embas* « rez-de-chaussée », ChambonL. *ē m b á s*, Sarlat *embâs* « entre-sol ; rez-de-chaussée », béarn. *embàch*. Nant. *demeurer dans l'en bas* loc. adv. « au rez-de-chaussée » (rég. 1820) ; *demeurer dans le par en bas* (rég. 1820). Nant. *par en bas* loc. nom. m. « rez-de-chaussée », *parembas*.

<sup>82</sup> Complète ce qui est dit FEW 14, 241b, VĚNĚRE.

<sup>83</sup> Littéralement : tout en bas.

Aube *ã b ā s* f. « vallée » ALCB 204 p 144, HMarne id. (ibid. p 179, 186, 193), Marne id. ibid. p 82, *ã b a s* ibid. p 83, Châten. *ombâsse* « fosse faite dans le sol pour y prendre de la terre ou pour une autre cause, mais non destinée à la sépulture », béarn. *embache* « bas-fond » ; d'où : béarn. *embachà* v. « descendre, dévaler ».

Mfr. *embasser* v. a. « garnir d'une base » (1450—1511, Gdf ; DMF). [+ -MENTU] Mfr. *embasement* m. « socle, soubassement (d'un ouvrage) » (env. 1377—1563, GdfC ; DMF ; Hu). [+ -ATA] Mfr. *ambaxade* f. « base de fortification ( ? ) » (env. 1442/1444, La Sale, DMF).

[PER- +] Hmanc. *par bas* loc. adv. « au rez-de-chaussée », Bar. *p a b e* « vers le bas », land. *per bas* « par les voies inférieures du corps (t. de méd.) », *per en bas*. Bmanc. *p a r b a* m. « rez-de-chaussée ».

[SUBTUS- +] Apr. *sotzbassa* f. « soubassement » (1339, Pans), mfr. frm. *soubasse* « socle, soubassement » (1388—1680, DMF ; Gdf), *soubzbase* (1399—1525, Gdf ; Hu ; DMF), *soubzbase* (1560, Gdf)<sup>84</sup>, *soubasse* (1553, Hu), *soubzbase* (av. 1565, Gdf) ; *so(u)rbasse* (MeurtheM. 1527, Gdf). Mfr. *faire un soubas* à qn loc. verb. « faire la courte échelle à qn pour lui permettre de grimper sur une muraille » (1582, Hu). — [+ -MENTU] Mfr. frm. *subassement* m. « socle d'une colonne ; partie inférieure d'une construction, sur laquelle tout l'édifice semble porter » (1358, GdfC)<sup>85</sup>, *soubzbasement* (1427, GdfC), *seubassement* (1491, GdfC), *soubassement* (dp. 1495, DMF ; GdfC ; Hu), *soubbasement* (1504, GdfC), *soubaisement* (1566, GdfC), *soubtzbaisement* (env. 1562, Li), *subpasement* (1508/1517, GdfC), *sou(s)basement* « bande d'étoffe enveloppant toute la base du lit et en cachant les pieds et les traverses » (Dup 1573—Lar 1949 ; Gay), « support d'un coffre, d'une cassette, d'un bahut » (1642, Gay), « partie inférieure d'un dais » (1662, Gay), « pièce de tapisserie placée au-devant de l'appui ou de l'accoudoir d'une fenêtre » (Fur 1690—Trév 1771), « (t. de menuiserie) petit appui à l'intérieur des fenêtres » (dp. Gattel 1841), « partie inférieure d'une fenêtre » (dp. 1926, TLF), « partie inférieure des murs d'un appartement souvent revêtue et décorée » (dp. Land 1834), « tablette de plâtre que l'on place sous le manteau d'une cheminée pour diriger la fumée » (dp. Li 1871), « (t. de géol.) partie profonde du sous-sol, correspondant généralement au sous-sol cristallin recouvert de terrains sédimentaires » (dp. 1877, Verne, Frantext), « base, fondement » (dp. 1584, LiSuppl), verv. *soubassemint* « soubassement », Bast. *soubasmint*. Par croisement<sup>86</sup> : Mfr. *soubastement* m. « soubassement d'un ouvrage » (env. 1525—Cotgr 1611, Hu). — Formes régressives : Mfr. *soubaster* v. a. « soutenir, supporter » (1584, Hu). — Frm. *soubassé* adj. « (d'un mur) pourvu d'un soubassement de peinture » (1893, TLF).

<sup>84</sup> Avec influence de l'emprunt au latin fr. *base* f. « assise » (FEW 1, 272a, BASIS), cf. ci-dessus n 64 et aussi it. *sottobasa* f. « base di una colonna » (ante 1616, Scamozzi, TB) (LEI 4, 1726, BASIS) et venez. *sottobassa* f. « zoccolo, basamento, piedistallo » (1553, GlossCostrConcina), *sottobasa* (1663, ibid.) (LEI 5, 60, BASSUS), qui sont attestés postérieurement aux données gallo-romanes.

<sup>85</sup> Le dérivé, comme les synonymes *bassement* et *embassement* (ci-dessus) est probablement analogue de fr. *fondement* m. « maçonnerie qu'on établit dans la terre, pour servir d'assiette solide à une construction » (dp. 12<sup>e</sup> s., FEW 3, 862b, FUNDAMENTUM). Les synonymes italiens dérivés de BASIS sont plus tardivement attestés : it. *basamento* m. « parte inferiore di un edificio o di un monumento con funzione portante o architettonica » (dal 1570, Palladio, B), etc., *imbasamento* m. « basamento di una costruzione architettonica, di un pilastro, di una statua » (dal 1502, Fr. Martini, B), etc. (tous LEI 4, 1729-1730, BASIS) et, d'autre part, l'italien ne semble pas avoir développé de dérivé en *-amento* sur it. *sottobase* f. « base di un colonna » (ante 1616, Scamozzi, TB) (LEI 4, 1731), lui aussi plus tardif que les types gallo-romans.

<sup>86</sup> Probablement sous l'influence de mfr. *bastir* (FEW 15/1, 76a, \*BASTJAN).

[SUPER- +] Béarn. *suberbàch* m. « dessous de rez-de-chaussée » ; *suberbache* f. « bas-fond très enfoncé ». Béarn. *suberbàch* adv. « très bas » ; *en suberbàch* loc. adv. « très en dessous ».

[VERSUS +]

Auv. *vâ bäs* loc. adv. « là-bas » ; *vâ bas* loc. prép. « au bas de » (tous deux Reichel).

St-RomainU. *dëvouébâ* adv. « du côté d'en bas » C 14 ; *envouébâ* « du côté le plus bas (avec mouvement) » C 14.

### I.1.c.β. en termes de géographie.

Mfr. frm. *bas* adj. « (d'une région) situé en aval, du côté de la mer ; situé au sud ; de moindre altitude et plus éloigné de la capitale » (dp. 1421/1430, DMF) ; *les basses marches* loc. nom. f. pl. « marches situées à l'ouest en aval de Paris » (1375—1400, DMF) ; frm. *bas* adj. « (en parlant de fleuves) dans la partie qui est plus voisine de l'embouchure que de la source » (dp. Ac 1694).

Mfr. *pais bas* loc. nom. m. « région en aval de la Loire » (Orléans 1578, Mant 2, 515), PtAud. *pays bas* « région située à l'ouest », bnorm. *p e ( i ) b ā* ALN 7\* ; bnorm. *p e ( i ) b ā* « région moins élevée » ALN 7\*, nant. *pays bas* « partie aval de la vallée de la Loire », poit. *pouÿs-bas* « région plate et basse ». Mfr. *pays bas* (m. sg. pl.) « la région du Bas-Rhône » (Lyon 1510—1530, Rossiaud), Roanne *pays-bas* sg. « région située sur la Loire au-dessous de Roanne ; habitant de cette région », lang. *pays-bas* « plaine languedocienne » (rég.), *p e i b á s* « plaine de la zone littorale », *p q i β á s*, *p a i b á s* (tous trois ALLOr 74). Par métaphore : Frm. *les pays bas* loc. nom. m. pl. « le derrière d'un humain », *l'étui des pays bas* « la culotte » (tous deux Lar 1867—1898). Dérivés : [+ -OLU] Hér. Aveyr. *p a i b a s ó l s* m. pl. « habitants de la plaine littorale » ALLOr 75, Aude *p a i β a z ó l s* ibid. [+ -INCO] Aude *p a i b a s ě n s* m. pl. « habitants de la plaine littorale » ALLOr 75 p 11.33.

Liég. *bas payis* m. pl. « région de basse altitude, la Flandre », Bast. *bas payis* sg., pic. *ba-poay* « id. ; bas-ventre » (1648, Flutre), boul. *bas-pays* « id. », bnorm. *b ā p e ( i )* « région moins élevée » ALN 7\*, Jers. *b ā p e* ibid., Guern. *bas-pas* pl. « paroisses du nord de Guernesey », ang. *bas-pé* « ensemble du pays situé vers Fontenay-le-Comte et Luçon, le Marais » ; bnorm. *b ā p e ( i )* loc. nom. m. « région située à l'ouest » ALN 7\*, Jers. *b ā p e* ibid. ; Gard, Lozère *bas-pays* « plaine de la zone littorale » (rég.).

PtAud. *pays de bas* m. « contrée située à l'ouest », Bayeux « la région du Bocage et le Cotentin », Hamars « le Bocage, la région située au sud ».

Frm. *bas-breton* m. « langue qu'on ne comprend pas » (Fur 1690—Lar 1867), « idiome parlé dans la Basse-Bretagne ; celui qui est né dans la Basse-Bretagne » (dp. Besch 1849) ; *bas-normand* adj. « qui concerne la Basse-Normandie ; m. celui qui est né dans la Basse-Normandie » (dp. Besch 1849), id. m. « (péj.) menteur, homme à qui il ne faut pas faire confiance » Lar 1867 ; *bas allemand* « allemand qu'on parle dans le Nord de l'Allemagne » (dp. Besch 1849).

Québec *bas d'une paroisse* loc. nom. m. « partie d'une paroisse située à l'est de l'église ou le plus près du fleuve » DQF.

Vimeu vent *bos* adj. « qui souffle du sud », Jers. *b ā*, hbret. *bas*, maug. « qui souffle du

sud ou du sud-ouest », tour. *bâs*, Vendôme *bas*, Blois « qui souffle du sud ». Jers. *lé vent est bas* loc. phrast. « le vent souffle du sud », Vouvant *l ɛ v ă s ô b ā* « le vent souffle de l'ouest, sud-ouest ».

Jers. *bas vent* loc. nom. m. « vent qui vient du sud » ; nant. *vent bâs* « vent du sud-ouest », Vendée, DSèvres, CharI. Char. *vent bas* « vent qui souffle de l'ouest, du sud-ouest » (rég., RézeauOuest), Vendôme « vent du sud-ouest » (> TLF), bberr. « vent d'ouest », Massegros *b ɛ m b á s* « vent d'ouest » ALLo 88<sup>87</sup>.

Gard *á u r o b á s o* loc. nom. f. « vent d'ouest » ALLOr 25 p 30.04, Aveyr. « vent d'est » (ALFSuppl 236 p 748 ; ALLOr 26 p 12.32), Lozère « vent du sud-ouest » ALFSuppl 235 p 729, Par. Meyr. Ste-En. PradesL. *á u r o b á s s o* « vent d'ouest » ALLo 88.

Gard *t r ɛ m ũ n t á n a b á s a* loc. nom. f. « vent d'est » ALLOr 26 p 30.32, Hér. *t r a m ũ n t á n a b á s a* ibid. p 34.15. Aveyr. *t r a b é s o b á s o* loc. nom. f. « vent d'ouest » (ALMC 22 p 29, 32, 37), Lozère id. ALLOr 25 p 48.01.

Wall. *basse bîse* loc. nom. f. « vent qui souffle de la région nord » ALW 3, 127, MarcheE. *basse bîse* « vent d'est » BSLW 55, 355. St-MartinO. *bâsse-galerie* f. « sud-ouest », nant. *basse-galerie* « ouest », ang. *basse-galerie* nord-ouest », Blois *basse-galerie* « sud-ouest » ; ang. *bas-galerie* adj. « (du vent) qui vient du nord-ouest ». Nant. *basse-mar* f. « sud », *basse-mer*, ang. *basse-mar* « sud-ouest ». Nant. *basse-soulaire* f. « sud-est », ang. *basse-soulère*, Blois *basse-solaire*.

Agn. *baas* m. « ouest » (déb. 14 s., AND<sup>2</sup>), mfr. *bas* « région située plus au sud » (poit. 1469, DMF), Essonne *bas* « sud » Fondet 32, Etefay *b ɔ*, IlleV. *bas*, renn. *bas* « ouest » (rég.), Pléch. *b ā* « sud », Arzal *b â* « ouest », nant. *bas*, bmanc. *b a* « région du sud ; ouest », hmanc. *bas* « région du sud », ang. « ouest ; sud ; sud-ouest », DSèvres « sud-ouest ». Havr. *bas* m. pl. « bruits venant du sud, indice de pluie ».

Etefay *i l ɛ d b ɔ* loc. phrast. « il souffle du sud (le vent) », Cinqueux *il é du bô* « il souffle du sud (le vent) », Eure *l'vent est d'bas* « le vent souffle du sud », Manche, Dourdain *le vent est de bas*, Hérisson *l v ă ɛ d b ā* « le vent souffle de l'ouest, sud-ouest », Chaussée *le vent vient de bas* « le vent vient de l'ouest » TraFolkChamp 8, 27, occit. *aleno de bas* « il vente du sud » M.

Essonne *vent du bas* loc. nom. m. « vent qui vient du sud » Fondet 31, renn. « vent d'ouest » (rég.), nant. id., Sables *v ă d ɔ b ā* « vent de sud-sud-ouest » Chaussée 261 ; Virt. *v a d b a š* « vent d'ouest ou du sud » ALW 3, 133, Ponthieu, AmiensS. FrétoyV. *vin d'bo*, Eure *vent de bas*, Vendée « vent d'ouest, sud-ouest » (rég., RézeauOuest), Vouvant *v ă d b ā*, DSèvres Vendée *vent de bas* (rég., RézeauOuest), Airtpt *v ô d b ā* « vent d'ouest » P 73, CharI. Char. *vent de bas* « vent d'ouest, sud-ouest » (rég., RézeauOuest), Domgermain *vot d' b âs* « vent d'est » Adam 378, occit. *vènt de bas* « vent du midi » M.

### Préfixés :

[AD- +]

Sérent *le vent est a b ā* loc. verb. « le vent souffle du sud », St-MartinO. *le vent est à bas*.

<sup>87</sup> Pour cette orientation, voir le type de mfr. frm. *vent d'aval* « vent de l'Ouest » (FEW 14, 139b, VALLIS et n 19 pour l'explication) ; voir aussi Alleyne RLiR 25, 113-4.

Hbret. *d'abâs* loc. adv. « du sud (du vent) », Arzal *d'abâ* « de l'ouest », perch. *d'à-bas* « qui vient du sud, de l'ouest, du sud-ouest », Gren. *daba* « du Midi » (1665).

Frm. *abas* m. « ouest » (rég. du pays de la Loire, TLF), hbret. *abâs* « sud », nant. *abas* « ouest ; sud-ouest », hmanç. « région du sud », Montjean *à-bas* « ouest », Châteaudun *abas* « région en aval », Vendôme « ouest, couchant », Blois « sud ; sud-ouest », Orl. « ouest, couchant », Sologne « midi ».

Mfr. *pais d'abas* loc. nom. m. « pays du Bas-Rhône » (Lyon 1419, Rossiaud), *pays d'abas* « région en aval de la Loire » (Orléans 1537, Mant 2, 335, 345 = Gdf), Morb. *paiz d'abâs* « région de Questembert, Muzillac », tour. *pays d'abas* « dénomination donnée par les riverains de la Loire à la partie du fleuve qui est en aval de celle qu'ils habitent ».

CôtesN. *vent d'à bâ* loc. nom. m. « vent du sud » Deguillaume, St-MartinO. *vent d'à bas* « vent du sud ou du sud-ouest », nant. *vent d'à bâs* « vent du sud-ouest », hmanç. *vent d'abas* « vent d'ouest ou du sud-ouest », EureL. *vent d'à-bas* « vent du sud » (1868), Châteaudun, Vendôme *vent d'abas* « vent du sud-ouest », Orl. « vent d'ouest », Ardennes  $\lceil v \tilde{a} d a b a \rceil$  « vent du sud » ALCB 14 ;  $v \tilde{a} d p a r a b a$  « vent du sud » ALCB 14 p 2. Voir aussi ALFSuppl 230-1 ; ALIFO 436 ; ALBRAM 555, 556 ; ALCB 14 ; ALP 43.

Conversion :

Occit. *abasa* v. r. « descendre le pays, descendre le fleuve, aller dans le sud » (M ; M, Rivière).

[IN- +]

Coinches *en bas* loc. adv. « vers l'ouest » (rég.), occit. « dans le sud » M, St-Pierre *en ba* « au sud » Guill 85 ; Baie-Ste-Marie *par en bas* « dans la direction du sud ». Ponthieu *il ét in bo* loc. phrast. « il souffle du sud (le vent) », AmiensN. *il ę d ẽ b ọ* « il souffle du sud (le vent) ».

Frm. *vent d'en bas* loc. nom. m. « vent d'aval, vent du large, vent de la mer » ('marins du Ponent' Jal 1848), MonsH.  $v \tilde{e} d \tilde{e} b o$  loc. nom. m. « vent du sud » ALW 3, 133, PCal.  $v \tilde{e} d \tilde{e} b ọ$  ALFSuppl 230, Baie-Ste-Marie *vent d'en bas*, Gaye  $v \tilde{o} d \tilde{a} b \tilde{a}$  ALCB 14, Ardennes  $v \tilde{a} d \tilde{a} b a$  ibid.,  $v a d \tilde{o} b a$  (ibid. p 24, 25), Virt.  $v a d \tilde{a} b a$  « vent d'ouest ou du sud » ALW 3, 133, Ardèche  $v \tilde{e} d \tilde{e} m b a s$  « vent du sud » ALLOr 27 p 07.01, Creuse  $v \tilde{a} d \tilde{a} b \tilde{a}$  ALAL 32 p 22, HVienne  $v \tilde{e} d \tilde{e} b \tilde{a}$  ibid. p 39, Dordogne  $v \tilde{e} d \tilde{e} b a$  « vent d'ouest » ALAL 34 p 60.

Conversion : Périg. *embas* m. « sud ».

[DĒ- +]

Pradelles *vent de debas* loc. nom. m. « vent du midi », Corrèze  $v \tilde{e} d \tilde{a} d \tilde{a} b a$  « vent du sud » ALAL 32 p 27,  $v \tilde{e} d \tilde{a} d ę b a$  « vent d'ouest » ALAL 34 p 40, HVienne  $v \tilde{e} d e d ę b a$  ibid. p 48, Dordogne  $v \tilde{e} d e d ę b a$  ibid. p 59.

Voir aussi ALFSuppl 230-6 ; ALIFO 436, 440, 440\* ; ALN 579\* ; ALBRAM 555, 556 ; ALCe 19 ; ALB 4 ; ALCB 14 ; ALLR 15, 16 ; ALP 43 ; ALLOr 25, 27 ; ALLOc 17, 18 ; ALMC 19, 22 ; ALG 829.

### I.1.c.γ. « incliné vers le sol (des parties du corps) ».

Mfr. *bas* adj. « qu'on tient baissé (d'une partie du corps) » (1389—1401, DMF) ; frm. *bas* « baissé, incliné vers le sol » (dp. Ac 1835) ; aost. *baas* « baissé, incliné vers le sol (de la tête) », Pradelles *bas*.

Frm. *avoir, aller l'oreille basse* loc. verb. « (par métaph.) être humilié, mortifié » (dp.

Ac 1694), « (par métaph.) être las, fatigué » (Ac 1718—Lar 1960) ; *tête basse* loc. adv. « dans une attitude de honte, de confusion » (Lar 1867—1960) ; frm. *donner tête basse dans qqch* loc. verb. « (par métaph.) se précipiter » (1927, TLF) ; occit. *i'a douna tèssto basso* « il a donné là-dedans tête baissée » M ; béarn. *cap-bach* « adj. sournois ; m. honte, humiliation ; affront » (d'où *cap-bachà* v.n. « baisser la tête ; avoir honte ; s'humilier »)<sup>88</sup> ; frm. *marcher les yeux bas* « (par méton.) marcher paupières baissées » (1902, TLF) ; Jers. *aver bâsse minne* loc. verb. « avoir la mine malade », Québec *avoir la mine basse* « être déçu, avoir honte, perdre contenance » DugasSoucy.

Neuch. *basse-corne* (m. f.) « boeuf ou vache dont la corne est tournée en bas ; individu sournois, qui regarde en dessous » (rég.) ; béarn. *k o r n i b á š o f*. « vache avec des cornes dirigées vers le bas » Schmitt 54 .

Lyon *de basse-colée* loc. adv. « (aller) tout doucement » (rég. 1865—1907). Mercurey *à bas dos* loc. adv. « (marcher) en se baissant ». Moselle *b e ç d ũ s*. « personne qui marche en baissant le dos ». Centr. *bas de flancs* loc. adj. « rampant, flatteur ». Art. *avoir l'âme basse* loc. verb. « avoir grand faim » (Marius Lateur, Un peu de folklore ; Auchel 1934, 35).

Québec *avoir la falle basse* loc. verb. « avoir grand faim ; être découragé, déprimé » DugasSoucy. Frm. *queue basse* loc. adv. « dans une attitude de honte, de confusion » (Lar 1867—1960) ; Québec *avoir la queue basse* loc. verb. « être discret, timide, manquer d'aplomb » DugasSoucy. Québec *avoir le balai bas* loc. verb. « avoir le moral au plus bas » DugasSoucy. Québec *avoir le taquet bas* loc. verb. « être déçu » DugasSoucy. Savièse *b a š o k y š m*. (f. *-n a*) « personne courte sur jambes »<sup>89</sup>.

Frm. *faire main basse sur l'ennemi* loc. verb. « tuer, passer au fil de l'épée, ne pas faire de quartier » (Fur 1690—TLF), *faire main basse sur qch* « piller, saccager » (dp. Ac 1835), « s'emparer avec avidité de qch » (Besch 1849—Lar 1971), « critiquer sans ménagements » (Ac 1798—1932 ; TLF), liég. *fé min basse* « faire main basse », Bast. *fé mwin basse*. Nam. *livré à l'basse mwin* loc. verb. « servir une balle rasante au jeu de pelote », Ouestrwall. *livrer al basse (mwin)*, Nivelles *livrer al basse main*, Irchonwelz *èrprène à l'basse min* « reprendre une balle par un mouvement du bras du bas vers le haut ». Nivelles *basse-main* f. « (t. du jeu de pelote) balle lancée à main basse ». Ouestrwall. *s'évoler al basse* « (d'un oiseau) s'envoler en rasant le sol ».

Apr. *bassa dansa* loc. nom. f. « danse posée » (1341, Lv), mfr. *basse danse* « danse à mouvements modérés, à pas glissés » (1440/1444—1460/1466, DMF), frm. *basse danse* « (t. de chorégr.) danse pendant laquelle les pieds ne quittent pas le sol » (1954, TLF)<sup>90</sup> ; *pointe basse* loc. adv. « (t. de chorégr.) en faisant ressortir le cou-de-pied et en allongeant les doigts de pieds serrés les uns contre les autres » (1931, TLF).

Ouestrwall. *s'évoler al basse* loc. verb. « (d'un oiseau) s'envoler en rasant le sol ». AmiensO. AmiensS. *basse-volé* f. « un des deux joueurs du milieu au jeu de longue paume ».

Mfr. *s'incliner/s'agenouiller bas* loc. verb. « s'incliner en s'approchant du sol » (1349/1350—1470, DMF) ; *incliner qqn bas* « saluer (qn) par une profonde inclination, en témoignage de respect » (fin 14<sup>e</sup> s., DMF) ; frm. *saluer bas* loc. verb. « saluer avec un profond respect en s'inclinant vers le sol » (dp. 1762, Frantext ; TLF), *saluer bien bas* « s'incliner jusqu'à terre » Lar 1867 (d'où frm. *salut bas* m. « salut très marqué, où on s'incline fortement » 1902, TLF) ; *porter bas l'oreille* « (par métaph.) se dit d'un animal abattu » (1668, LaFontaine ; Lar 1874).

<sup>88</sup> Complète ce qui est dit FEW 2, 335b, CAPUT.

<sup>89</sup> Pour le second élément, cf. Gl 2, 184.

<sup>90</sup> Ce dernier exemple est très probablement un calque d'it. sett. occ. a. *bassa dansa* f. « danza lenta del cerimoniale di corte, tipica del Quattrocento » (1490ca., PassioneRevelloCornagliotti), etc. (LEI 5, 41), ce que la chronologie ne permet pas d'établir pour les deux précédents.



Frm. *la tête en bas* loc. adv. « la tête la première » Besch 1849.

Mfr. *regard tirant contre bas* loc. nom. m. « regard méprisant » (Est 1552 s.v. *despectus*), *regarder d'en haut en bas* loc. verb. « regarder avec mépris » (Est 1552 s.v. *despectus, despiciens*)<sup>91</sup>.

### Dérivés :

[+ -ITTU] Afr. saluer *basset* adv. « avec respect, avec courtoisie » (hap. 14<sup>e</sup> s., Gdf)<sup>92</sup>. Pr. (jouer, envoyer une boule) *bassette* adj. f. « (pointer une boule) en la lançant à faible hauteur et en lui faisant prendre contact avec le sol à qq mètres seulement du rond » (rég.). [+ -MENTE] Afr. saluer *bassetement* adv. « en s'inclinant presque à terre » (fin 12<sup>e</sup> s. ; 1<sup>er</sup> t. 13<sup>e</sup> s., tous deux Gdf).

[+ -OTTU]<sup>93</sup> Ang. *s'abâchoter* v. r. « se casser, se vieillir, baisser », MaineL. *s a b a š o t e* « se courber par l'âge » ALFSuppl 16 p 435, Le Marillais *s'abachoter* « se casser, vieillir ».

### I.1.c.δ. « qui est au niveau du sol, à terre »

Afr. mfr. *bas* adj. « à bas » (1243, Mousket, LiS), « à même le sol, aux pieds de qn » (1440/1444, DMF), Saxel *ba* (f. *bása*) « qui est tombé (d'un enfant) ; renversé (d'un ustensile) ; coupé (d'un arbre, du foin) ; qui est descendu de l'étage supérieur ; en ruines (d'une maison) ».

**Locutions :** Mfr. *bas chevet* loc. nom. m. « fait de dormir la tête sur le sol » (1461/1462, DMF) ; *bas en terre* loc. adj. « assis par terre » (1456—1463, DMF) ; frm. *avoir le coeur haut et la fortune basse* loc. phrast. « avoir plus de courage que de fortune » (Fur 1690—Besch 1849).

Frm. *bas* adv. « au bas, par terre » (Rich 1680—1759), Gleize « à bas, par terre » (rég.)<sup>94</sup>, Melleville *b a* « tombé par terre », Dieppe *bas* « tombé à terre, renversé ; à terre, sur le sol » (rég.), SennevilleFécamp « tombé à terre », rouennais « tombé au sol », Percy « tombé, abattu (d'un arbre) », Sercq *b ā* « par terre », Fim. *bè*, SR. «<sup>▮</sup> *bas* ▮ » « à terre ; mort ; aboli » (dp. 1435, Gl 2, 267), neuch. *bas* « à bas, à terre » (rég.), Blon. *b ā* « fauché (du foin) ; digéré (du repas) ; aboli (d'un usage) », aost. *ba*, sav. id. (1604, VurpasMoq), Abond. *bā*, Saxel *b a*, Albanais *ba*, Tignes *b a* « tombé ; abattu », Ruff. *b ā* « à bas, à terre », Feillens *bō* « à terre », Gren. *bâ* « par terre » (1633). Coinches *tout bas* loc. adv. « au niveau du sol » (rég.), neuch. *t o b a* « par terre », Etivaz *t o b a*, Evolène *to ba*. ALF 329.

Mfr. frm. *mettre bas* loc. verb. « détruire, abattre (un édifice) ; déposer (une porte) » (1465/1470 DMF)<sup>95</sup>, « déposer, se dépouiller de (un manteau, un fardeau, ou, au fig., ses inquiétudes, ses défiances, sa haine), ôter de sur soi (un casque), » (1465/1470—Trév 1771, DMF), « se débarrasser de » (1542—1640, Gdf), « (des cerfs) perdre leur bois » (Fur 1690—Lar 1948) ; « renoncer à (qch), ignorer » (1496, DMF) ; « faire descendre (qn), transporter de haut en bas » (1477, DMF), *mettre (à) bas* « abattre (qn) ; avoir raison de (qn) » (2<sup>e</sup> m. 15<sup>e</sup> s., DMF) ; *mettre bas de* « faire tomber (qn) de (son cheval) », *faire trébucher bas de* (tous deux

<sup>91</sup> Complète ce qui est dit FEW 24, 370a, ALTUS.

<sup>92</sup> Datation du ms. d'après BiblEcChartes 102, 227-9 et GerbM XXV.

<sup>93</sup> Dérivé sur la locution adverbiale *à bas* « à terre ».

<sup>94</sup> 'En fr. rég., et aussi, dans certaines conditions tout au moins, en fr. correct, *djus* se rend par *bas*' (RemSynt 2, 194) ; cf. FEW 3, 44a, DEORSUM.

<sup>95</sup> Complète ce qui est dit FEW 6, II, 185b, MITTÈRE.

1465/1470, DMF), *mettre bas* « vaincre, abattre, renverser » (Besch 1849—Lar 1971) ; norm. *mettre bas* « mettre à terre » (rég., BrasseurParlNorm), Dieppe « déposer, mettre à terre », PtAud. « abattre, renverser », Louv. « abattre (un arbre, une cloison) », Jers. *mett' bas* « descendre (qn, qch) d'une voiture ; poser (qch) à terre », Urim. *motte bais* « déposer, abandonner (qch) », Ranrupt *m a t e b e l á u* « uriner », Gérardmer *motte bais* « déposer, abandonner », Nendaz *š ə m é t r ə b a* « se coucher » ; ouestwall. *mète bas* « (t. de verrerie) cesser le travail », Jers. *mett' bas* « congédier, renvoyer (qn) », Cum. *mette bas le mití* « cesser le travail », Urim. *motte bais* « discontinuer », Blon. *m é t r e b á* « cesser (qch) », Savièse *m é t r e b a* « déposer, cesser d'utiliser ».

V. aussi FEW 5, 14b, JÄCTÄRE.

Mfr. *ruer bas* loc. verb. « abattre (qch), anéantir, supprimer » (1477, DMF).

Frm. *être bas* loc. verb. « (fig.) être presque ruiné » (Lar 1867—1971), « (fig.) être abattu, renversé, défait » (Lar 1867—1898) ; *être bien bas* « (fig.) avoir peu d'argent, avoir épuisé presque toutes ses ressources » (NDF 1792—Ac 1932) ; Caux *e t b ā* « être affalé », PtAud. *être bas* « être à terre », Louv. *être bas* « être tombé ; être abattu » PTPN 24, 149, Hamars « être tombé », neuch. *être bas* « être abattu, ruiné, annulé, aboli » (rég. 1476 ; dp. 1798, Pierreh), Albanais *é t r e b a* « être par terre ; être fauché (du foin, du blé) ; abattu (d'un arbre) ; tombé (de qn) », land. *esta bas* « être renversé ».

Apr. *faire bas chader* loc. verb. « abattre (un ennemi) » (2<sup>e</sup> q. 12<sup>e</sup> s., CercT 2, 48), *bas chazer* « tomber bien bas » (av. 1207, GaucFaidM 65, 36 = Rn), *d'aut bas cazer* « tomber bien bas depuis une haute position » (2<sup>e</sup> m. 12<sup>e</sup> s., RaimbAur, PRogier 116 ; BertrBornG 7, 74 ; BernVenzP), *de ben aut bas cazer* (14<sup>e</sup> s., GaucFaidM 538 = Rn), Cum. *il â t chut bin bas* « il est bien déchu », Blon. *t s ə z i b á* « tomber par terre », Savièse *t s é r e b a* « tomber par terre », sav. *chezi ba* prêt. 1 « tomber à terre » (1600). Frm. *être tombé bien bas* loc. verb. « être tombé dans la misère, les mauvaises habitudes ou le vice » (dp. 1843, Frantext), verv. *toumer bas* « se conduire avec bassesse », Bast. *toumer bin bas* ; apr. *venir bas* « tomber bien bas depuis une haute position » (3<sup>e</sup> t. 12<sup>e</sup> s., PRogier 107) ; *virar bas d'aut* « faire tomber bien bas depuis une haute position » (4<sup>e</sup> q. 12<sup>e</sup> s., ArnDan 254 = AppelChr), afrpr. *faire aval ben bas descendre* GirRouss v. 4426. Proverbe : Mfr. *bas choit qui trop haut monte* loc. phrast. « celui qui est trop orgueilleux risque de tomber très bas » (15<sup>e</sup> s., DMF).

Wall. *sauter bas* loc. verb. « sauter à terre », *couper qch bas* « ôter en coupant », *avoir une tache bas* « enlever une tache, la ravoier » (tous trois rég., BalBelgicisms)<sup>96</sup>, Guerville *s'fout' bas* « tomber », Melleville *f u t b a* « faire tomber, abattre », norm. *se foutre bas* « tomber » (rég., BrasseurParlNorm), Dieppe *ficher bas* « v. a. renverser, faire tomber ; v. r. tomber », Caux *s f u t b ā* « tomber », havr. *aller bas* « faire ses besoins », rouennais *foute bas* « v. a. abattre (un arbre) ; exécuter dans sa totalité (un travail) ; v. r. tomber » (rég.), Manche *foute bas* « v. a. abattre ; v. r. tomber par terre » Bourdon, Percy id., Jers. *env'yer bas* « jeter bas », Bar. *f o t ü b e* « renversé », SR. (verbe de mouvement +) 「bas」 « en bas ; à terre » (dp. 1466, Gl 2, 266-7), *foutre bas* « v. a. démolir, abattre (un inanimé) ; abattre, tuer (un animé) ; v. r. se suicider » (rég. dp. 1913, DSR), Blon. *v ə n i b á* « tomber », *s e f o t r ə b á* « se laisser choir », *v e r s á b á* « tomber de côté », *v ə r i b á* « faire un tour sur soi-même en tombant », *t s ā p á b á* « jeter, pousser bas », *n ě v ə n i b á* « fléchir sous le

<sup>96</sup> Voir BSLW 15, 118-9 d'autres exemples pour Liège où le régionalisme *bas* correspond au dialectalisme *jus*.

poids des fruits (d'un arbre) », *ba t i b â* « faire faillite », Maréc. *m ü š i ə b a* « tomber, dégringoler », Ardon *s è f o t r e b a* « se coucher ; se suicider », Nendaz *m u š y á b ā* « se coucher (de la lune, du soleil) », Savièse *š ę f ó t r ę b a* « se jeter par terre ; se coucher ; se tuer », aost. *betté ba* « tomber (de la neige, de la grêle) », *saouté ba* « tomber », *baillé ba*, *cayé ba* « jeter à terre ; démolir ; démoraliser », sav. *se geti ba* (1603), *fechi ba* inf. « mettre à bas, détruire » (1603), *couchi qn ba* « coucher par terre » (1604, tous VurpasMoq), Abond. *f q t r ə b ā* « renverser », Saxel *f ó t r ə b a* « couper (un arbre, du foin) ; renverser (un objet) ; faire tomber (qch) », *s æ t ɔ b a* « sauter d'un endroit élevé », *v n i b a* « s'affaisser, s'effondrer », *balyi ba* « perdre de son importance ; aller à la faillite », Albanais *p t ā b a* « abattre (un arbre, un animal) ; démolir (un mur, une maison) ; faire tomber (du foin dans la grange) ; renverser (qn, qch) », *f o t r e b a*, *p t ā p t y e b a* « poser par terre », Aussois *v n i b ā* « descendre », *m o d a b ā*, Bessans *a l a b ā s*, *b e t a b ā s* « abaisser », *f q z u b á s* impér. 2 « fiche-le par terre », Feillens *s ô t ə b ô* inf. « tomber par terre ». Voir aussi ALLy 225. — Maréc. *t æ t š i ə b a* loc. verb. « être lent au travail ». — Locutions phrastiques : Jers. *fiche-mé bas qu'j't'èrlève* « se dit pour indiquer qu'il y a complicité entre deux personnes », neuch. *ce qui est fauché est bas* « on ne revient pas sur une chose faite » (rég.).

Frm. *faire le bas* loc. verb. « (d'un projectile de canon) toucher le sol avant la cible » (1741, Dulacq, Théorie nouvelle sur le mécanisme de l'artillerie, 371). Boissay *foute l'bas à qn* loc. verb. « porter malheur (se dit quand une situation est compromise par une personne ou une chose) ».

### Préfixés :

[AD- +] Mfr. *à bas* loc. adv. « à terre, par terre » (1532—Lar 1971, Gdf ; Hu) ; frm. *à bas* « tombé, renversé, abattu » (Ac 1878—1932), Percy « tombé, abattu (d'un arbre) », hbret. *a bâs* « à terre, par terre », renn. *à bas* (rég.), Pipriac *a b ā*, CôtesN. *à bâ* Deguillaume, nant. *a-bas*, poit. *à bas* (1660, Rolea 109), Vendée, DSèvres *à bas* Sefco, saint. id., CharI. Char. id. Sefco, canad. id. Dionne, SPM. id., Mercurey *a bas*, CullesR. *à bas*, Trivy *abas*, Clessé *a bas*, MagnyA. *ę b ɔ*, Clairv. *ai bas*, sav. *a ba* (1603, VurpasMoq), Lant. *a b ɔ*, St-RomainU. *à bâ* C 14, Ponc. *a b â*, St-MauriceE. *à bô* Riv 18, Nice *à bas* « par terre », Alès *a bas* « id. ; tombé ; détruit », castr. *a bas* « à terre, descendez ». Voir aussi ALF 329. Poit. *à bas* loc. adv. « (de personnes) hors d'état de nuire » (1660, Rolea 115).

Mfr. *être à basse* loc. verb. « être vaincu, défait » (av. 1400, Jd'OutrMyrG, DMF). Frm. *être à bas* loc. verb. « être à terre » Wid 1669, « être ruiné » (NDF 1792—Ac 1932), « être renversé » Li 1863, « (en parlant d'un crédit) épuisé, fini » (Ac 1878—1932), Lyon *le métier est à bas* loc. phrast. « il n'y a plus de pièce à donner chez le fabricant » GrCôte.

Mfr. *mettre à bas* loc. verb. « (t. de fauconnerie) vomir » (1598, Gdf)<sup>97</sup>, nam. *mète à bas* « détruire », hbret. *mettr a bâs* « v.a. abattre ; arrêter, cesser ; v.n. faire une pause », IlleV. *mettre à bas de* + inf. « arrêter de (faire qch) » (rég.), Pipriac *m ę t a b ā* « s'arrêter, se reposer », nant. *mettre à-bas* « cesser de travailler, déposer ses outils », poit. *mettre à bas* « se débarrasser d'une gêne » (1660, Rolea 109), Québec *mettre à bas* « renverser, détruire » DugasSoucy, Lyon « démonter un métier ; terminer un travail ; cesser de faire travailler (qn) ;

<sup>97</sup> Complète ce qui est dit FEW 6, II, 185b, MÏTTÈRE.

abolir (qch) » (rég. dp. 1865), Ponc. *m ə t r a b ā* « abattre » Toulouse *metre a bas* « mettre bas » G, hlim. *metre a bā* « renverser, abattre ». Mfr. *mettre à basse* loc. verb. « abattre, ruiner (qch) » (av. 1400, Jd'OutrMyrG, DMF).

Frm. *jeter à bas* « renverser ; (fig.) détruire » (Li 1863—Lar 1971), SeudreS. *jeter à bas* « jeter bas » ; Fougères *foute à bas* « jeter par terre », Ponc. *f u t r a b ā* « abattre » ; stéph. *traire à ba* « abattre » (1700, StrakaPoèmes) ; *beta à ba* (1795, ibid.).

Proverbe : Mfr. *à bas choit qui trop haut monte* loc. phrast. « celui qui est trop orgueilleux risque de tomber très bas » (15<sup>e</sup> s., DMF). Hbret. *chère à bâs* loc. verb. « tomber par terre » Bourel, renn. *tomber à bas* (rég.), nant. *chère a-bas*, poit. *cheûre à bas* (1660, Rolea 97), saint. *chère à bas* (dp. 1737, Ms. Pons), MagnyA. *š ü ç b o* part. passé « tombé à terre » ; Vendée, DSèvres, CharI. Char. *ol a pas cheut jusqu'à bas* loc. phrast. « ça n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd » Sefco ; Vendée *sauter à bas* « descendre d'un bond » (1<sup>er</sup> t. 19<sup>e</sup> s., Rouchette, Thérèse, Femmes oubliées de la guerre de Vendée ; La Roche-sur-Yon 2005, 341). Retz *tomber à-bas* loc. verb. « tomber par terre ».

Frm. *à bas de* loc. prép. « du haut de, vers le sol » (Lar 1863—1971) ; *mettre à bas du cheval* « faire descendre du cheval » (Ac 1798—1932) ; *se jeter à bas de son lit* « se lever précipitamment » (NDF 1792—Lar 1971), *sauter à bas de son lit* (Besch 1849—Lar 1960).

**Conversion** : Occit. *abasa* v. a. « mettre à bas, démolir » M, lang. *abasar* « v.a. démolir, renverser, terrasser, combler ; v.r. s'effondrer, couler ; descendre d'une hauteur » Alibert.

Afr. mfr. *être au bas* loc. verb. « être emprisonné, enfermé » (env. 1330, TL) ; « être accablé (de malheur, de maladie), être à l'extrémité » (env. 1330—1392, TL ; DMF) ; « être ruiné, détruit (socialement) » (1470, GdfC).

Afr. *soi metre au bas* loc. verb. « ruiner son propre crédit » (1280, Clef, TL)<sup>98</sup>, mfr. *mettre au bas* « renverser, abattre » (2<sup>e</sup> m. 15<sup>e</sup> s., DMF). Mfr. *venir au bas* loc. verb. « être ruiné, détruit » (Desch, GdfC).

Vendée, Triaize *o bas* loc. adv. « par terre, sur le sol », Hérisson *o b ā*. Hérisson *š æ r o b ā* loc. verb. « tomber par terre », *f u t o b ā* « abattre (qn) ». Voir aussi ALF 329.

[DĒ +]

Boissay, SennevilleFécamp *de bas* loc. adv. « à terre », Manche id. Bourdon, hmanc. « à bas ».

Jers. *des pommes dé bas* loc. nom. m. pl. « pommes tombées par le vent »

[IN +] Apr. *en bas* loc. adv. « par terre, vers le bas » (14<sup>e</sup> s., LibScint), TerreNeuve *en bas* loc. adv. « par terre ; au fond de la mer », Coinches « au niveau du sol », HSAône *ā b a* « par terre » (ALF 329 p 25, 35), Jura id. ibid. p 22, lyonn. *en ba* « à terre » (1658, EscoffVTextes).

Apr. *d'aut en bas cazer* loc. verb. « tomber bien bas depuis une haute position » (1205, RaimVaqL 22, 18 = Rn).

Lyonn. *sauta n a bas de* loc. verb. « sauter en bas de » (env. 1775, EscoffVTextes).

Suffixé : [+ -ICĀRE] Couzon *ambassaï* v. a. « faire tomber (se dit surtout en parlant de la pierre dans les carrières) ».

<sup>98</sup> Complète ce qui est dit FEW 6, II, 185b, MÏTTÈRE.

[PER +]

Mfr. *envoyer qn par bas* loc. verb. « vaincre, défaire qn » (1450, DMF). Jura *par bā* loc. adv. « par terre » ALF 329 p 21, Arbois *par bâ* « à terre, par terre », *per bâ*. Vaux *mettre pe bā* loc. verb. « mettre à bas, à terre », Crém. *mātā pā bā* « abattre ».

Isère *pēr a ba* loc. adv. « par terre » (p 921), *pēr a bō* (p 829, 912), Drôme *par a ba* (p 920, 950) ; Agen *parabas* adv. « à bas ! (se dit pour exprimer la sensation que fait le bruit d'une chose qui tombe) ».

### I.1.d.α. « qui est situé à un niveau inférieur dans le temps ».

Afr. mfr. *bas* adj. « tardif, avancé (en parlant de l'heure) » (env. 1209, Villeh ; 1566, Gdf).

**Locutions :** Afr. *none basse* loc. nom. f. « fin de la neuvième heure » (1172—déb. 13<sup>e</sup> s., YvainF v. 5890 ; LancF v. 739, 2268 ; ContPerc)<sup>99</sup>, *basse none* CorleyCont, apr. *bassa nona* « heure tardive dans l'après-midi » (13<sup>e</sup> s., Lv) ; afr. *a basse nonne* loc. adv. « à une heure tardive, avancée » (av. 1200, GdfC), mfr. *à basse nonne* « à la fin de l'après-midi (la partie de nonne qui est proche de vêpres, le soleil étant dans sa phase descendante) » (3<sup>e</sup> q. 14<sup>e</sup> s.—1495/1498, DMF) ; afr. *basse ore none* « fin de la neuvième heure » (13<sup>e</sup> s., TL).

Afr. *bas vespre* loc. nom. m. « soir bien avancé » (env. 1177, LancF v. 402, 942), *vespre bas* (env. 1165, BenSMAure vv. 7547, 23707), *a vespre bas* loc. adv. « à une heure tardive, avancée » (env. 1209, Villeh, Gdf), apr. *vespre bas* JaufreB v. 4885 ; mfr. (*a*) *bas(se) vespre(s)* loc. nom. et adv. « (dans la) soirée, (au) début de la nuit (partie de vêpres qui est proche de complie, entre 20 heures et 21 heures) » (3<sup>e</sup> q. 14<sup>e</sup> s.—1465/1468, DMF) ; *a heure de vespres basses* loc. adv. « à une heure bien avancée du soir » (1395, TL). HuyL. *a l v espre y tq t bas* loc. adv. « à la tombée de la nuit » ALW 3, 231, nam. *vièspréye tote basse* loc. nom. f. « tombée du jour », Din. *v espre y tut bas* « crépuscule » ALW 3, 233.

Apr. *bass' ora* loc. nom. f. « heure tardive dans la matinée » (1272, Flamenca v. 2651)<sup>100</sup>, mfr. *de basse heure* loc. adv. « de bonne heure, ou bien tard, quand le soleil est bas » (1387/1389, DMF), hbret. *bâssoure* f. « fin d'après-midi », IlleV. *basse-heure*, *basse-heure*, renn. *basse-heure* « heure avancée » (rég.), Charnie *basseure* « heure tardive, le soir », Layon *basse-heure* « heures de fin d'après-midi jusqu'à la nuit », Vendée *basse-eure* « déclin du jour, crépuscule » Sefco, CharI. Char. *basse-eure* « déclin du jour, crépuscule » Sefco, Labouh. *basse-ore* « soirée, après-midi à partir de trois heures », *bassore*.

Conversions : Hbret. *bâssoure* adv. « tard le soir », IlleV. *basse-heure*, Charnie *basseure*, Hérison *bāsur* « tard », saint. *basse-heure* « tard le soir, après le soleil couché ; le tantôt, vers les trois ou quatre heures du soir, au moment où, en hiver, le jour baisse », SeudreS. « environ trois heures après midi ». — Hbret. *étr bâssoure* loc. verb. « rentrer tard », renn. *être basse-heure* (rég.). — Hbret. *de bâssoure* loc. adv. « en fin d'après-midi », renn. *de basse-heure* « tard » (rég.), poit. *à basse-heure* « tard dans l'après-midi » (Pérochon, RLiR 42, 87), Sables *a la basur* « à la tombée de la nuit » Chaussée 257, DSèvres *de basheur* « à la nuit, le soleil se couchant », bgât. *de basse heure* « sur le tard », Hérison *a la*

<sup>99</sup> Complète ce qui est dit FEW 7, 189b, NŌNUS.

<sup>100</sup> Complète ce qui est dit FEW 4, 471, HŌRA.

*b ā s u r* « à la nuit tombante, au soleil couchant », tour. à *bâsse heûe* « en fin de journée ». Préfixé : [AD- +] Hbret. *s'abâssourer* v. r. « s'attarder », Vendée *s'abassurer* « s'attarder, se mettre en retard » Sefco, *abassurer* v. n. « prendre une collation, un repas léger » Sefco.

Dérivés : [+ -ARIU] IlleV. LoireI. *bâssourier* m. « individu qui voyage tard le soir » Bourel. [+ -ĀLE] Cogl. *b ā s u r a* adj. (f. *-a l*, pl. *-á u*) « qui a l'habitude de travailler, de rentrer tard », Fougères *bassoura* (f. *-ale*, pl. *-aoux*).

Afr. *basse relevee* loc. nom. f. « fin du jour » (1340, DMF).

Dol *basse-réciée* f. « soirée »<sup>101</sup>.

Cantal *b a š e r q* m. « soirée » ALF 1711 p 719<sup>102</sup>, *b a s é r a* « après-midi et soirée » ALMC 1433 p 18, *b a s é r o* ibid. p 43, *basserà* « soir » Reichel. [+ -ĀTU] Cantal *b a s e r á d a* f. « après-midi » ALMC p 18.

Afr. *bas* adj. « tôt dans l'année (en parlant de fêtes à date mobile) » (13<sup>e</sup> s., CompAn<sup>1</sup>M v. 51). Frm. *le carême est bas* loc. phrast. « le carême commence dès le mois de février » (Fur 1690—Li 1863) ; ang. *bas* adv. « qui arrive plus tôt que sa date moyenne, en avance (de la date de Pâques) ».

Frm. *bas* adj. « qui vient après dans le temps et est considéré comme inférieur à ce qui a précédé » (Lar 1928—1971) ; frm. *Bas-Empire* m. « époque de l'histoire romaine comprise entre 192 apr. J.-Ch. et la fin de l'Empire d'Occident » (1627, Savot, Discours sur les médailles antiques... ; Paris, 373 ; dp. Fur 1690), « Empire romain d'Orient ou Empire byzantin qui dura de 395 à 1453 » (1678, Maimbourg, Histoire du schisme des Grecs, 2, 279) ; *basse latinité* loc. nom. f. « latinité tardive, qui est plus proche de nous dans le temps ; (fig.) latinité corrompue, de mauvais goût » (dp. Rich 1680), « latin parlé et écrit après la chute de l'Empire Romain et durant le Moyen Âge » (Lar 1898—1948) ; *bas latin* m. « latin tardif, qui est plus proche de nous dans le temps ; latin corrompu, de mauvais goût » (dp. Besch 1849 ; *bas siècle* « époque de décadence » (BPalissy, GdfC), *bas temps* (Ac 1838—Lar 1960) ; Landes *b a s t é m s* « automne », BPyrN. id., Landes *b á s æ d u t é m s* f. « automne » ALG p 675, *b á š æ d u t é m s* (ALG p 675N, 676NO). LotG. *b á s æ* f. « automne » (ALG p 656), Landes id., land. *bache* Mt, Bazas id., *basse*. ALG 839 ; v. aussi ALF 75. Praye *c'ast bass' taps* loc. phrast. « c'est trop tard, l'occasion est perdue, c'est fini ».

Hbret. *bâs de l'anée* loc. nom. m. « solstice d'hiver ».

Frm. *plus bas* loc. adv. « plus tard » (1605, Hu), « à une époque reculée » (Lar 1867—1971), *rejeter/mettre plus bas* qch loc. verb. « postdater » Besch 1849 ; *en bas* loc. adv. « postérieurement » (1605, Hu).

Savièse *ba de* loc. prép. « après (qch) ; par suite de (qch) ».

Afrpr. *bassa* adj. f. « (personne) située à un niveau inférieur d'une lignée généalogique » S.

LoirCh. *b ā z ā f ā* m. « petit-fils », Blois *bas-enfant* « petit-enfant » (rég.), Loiret *b ā z ā f ā* « petit-fils », gienn. *bas-enfant* « petit-fils, petite-fille », Cher *b ā z ā f ā* « petit-

<sup>101</sup> Pour le second élément, v. FEW 3, 297b, EXIRE.

<sup>102</sup> Pour le second élément, v. FEW 11, 518a, SĒRŌ.

filis », *bas-enfant* (rég.), Sologne *bas-enfants* pl. « petits-enfants » ; LoirCh. *b ā z ā f ā* « arrière-petit-fils » ALCe p 8. ALCe 958.

Nièvre, Yonne <sup>⌈</sup>*bas-garçon*<sup>⌋</sup> m. « petit-fils », Puis. *bas-garçon*<sup>103</sup>. ALCe 958.

LoirCh. Loiret *b a s f i y* f. « petite fille », centr. *basse-fille*, Cher id. (rég.), *b a s f i y*. ALCe 959.

Loiret *b a n v æ* m. « petit-neveu » ALCe 958\* p 4. Loiret *b a s n y e s* f. « petite-nièce » ALCe 958\* p 4.

Cher *ã b a d ž ä r m ě* loc. adj. « (cousin) issu de germain » (ALCe 962\* p 25, 30).

### Préfixés :

[AD- +] Afr. *abassé* p. passé « dont une grande partie est écoulée (du temps) » (env. 1196, Ambroise, TL).

Vaux *d a b á* adv. « aussitôt, à l'instant » ; *b ě d a b á* « immédiatement » ; *d a b á k e* conj. subord. « aussitôt que, puisque ».

### I.1.d.β. « qui est peu avancé en âge ».

Mfr. frm. *bas* adj. « (de l'âge) relatif à l'enfance et à la jeunesse » (1572—1611, Gdf ; Li 1863—Lar 1960; encore TLF), land. *bas* « qui appartient à la première enfance (de l'âge) ». Mfr. *bas d'age* loc. adj. « de jeune âge » Rab 1534, *bas d'âge* (1572, Gdf), Jers. « dans la minorité », centr. « de jeune âge ».

Mfr. *en bas aage* loc. adj. « dans un âge fort tendre » (1458, DMF ; 1539, Macault, Les Apophthegmes, Paris, s.p. ; Est 1552 s.v. *circumscriptio* ; apr. 1584, Hu), *de bas aage* (1554, Hu), frm. *en bas âge* (dp. 1573, Baïf, Euvres en rime, Paris, 178 = Frantext). Mfr. frm. *bas aage* loc. nom. m. « enfance ; jeunesse » (1543, Erasme de Rotterdam, Paraphrases ; Lyon, 78 ; 1554, Hu), *bas aage* (Est 1538—av. 1590 ; Hu), *bas âge* (1556, Ian de La Lande, Les Histoires de dictis... ; Paris, s.p. ; dp. 1579, Hu), Valognes *bas-âge* « minorité » Dm, Guern. « enfance, minorité », Jers. « minorité », Saint. *bas-âge* [-z-] f. « enfance » (Musset 1, 60 ; 3, 557) ; norm. *bas-âge* m. « enfant mineur » Moisy.

Frm. *les basses classes* loc. nom. f. pl. « les classes au dessous de la Rhétorique et de la Philosophie » (Fur 1690—Trév 1771), *les basses classes d'un collège* « les classes des commençants jusqu'en quatrième » (Ac 1694—1932).

Dérivé : [+ -ĀRIU] Frm. *bassier* m. « mineur, pupille » (Bor 1655—DCom 1786), NE. id. B 1777. Avec changement de suffixe : Lyon *bassieux* m. « homme sans consistance, incapable », id. GrCôte, « imbécile, niais » (rég. 1807 ; Vachet).

[+ -ĪRE] Mfr. *basseur de l'âge* loc. nom. f. « âge de l'enfance » (1552, Gdf).

[+ -ITIA] Frm. *bassesse d'âge* loc. nom. f. « âge jeune » (1614, Caesar de Nostradamus, L'histoire et chronique de Provence ; Lyon, 107 ; 1869, Hugo, Frantext).

### I.1.d.γ. « qui est sur le déclin ».

Mfr. *bas* adj. « près de sa fin, déclinant (en parlant de la vie) » (1441/1447, DMF).

Mfr. *estre bas* loc. verb. « être dans un état critique » (1440, DMF) ; frm. *être bas* « être dans un état de pauvreté ou de maladie extrêmes » (Fur 1690—Trév 1771), « (fig.) être

<sup>103</sup> Complète ce qui est dit FEW 17, 616b, \*WRAKKJO.

dans un état désespéré, se mourir (en parlant d'un malade) » (Besch 1849—Lar 1971), Bast. *ièsse bas* « être à l'agonie », Ouestrwall. *yèsse bas* « être à l'article de la mort », PtAud. *être bas* « (d'un malade) être au lit, être décidément malade », béarn. *està bach* « être très malade », land. *esta bach* ; *République qui est si basse, qu'elle n'en peut plus* loc. phrast. « République affaiblie, sur le déclin, en proie à la décadence » Nic 1606. Frm. *être bien bas* loc. verb. « aller très mal (d'un malade) » (NDF 1792—Ac 1932), Liég. *il a stu ben bas* « il a été bien malade », Melleville *ē t r b y ē b a* « être très malade, en danger de mort », Jers. *être bein bas* « (d'une personne) se mourir », St-Léger *ète bin bache* « être en mauvaise santé », occit. *estre ben bas* « être bien malade » M ; hbret. *étr ben bâs d'aller* « être au bout du rouleau ».

Cum. *bas* adv. « à la dernière extrémité », aost. *ba* « en mauvaise santé », Tignes *ba* « bien malade », castr. *bas* « dangereusement malade ; mal dans ses affaires », Pradelles *ba s* « mal en point », auv. *bas* « en mauvais point ; fatigué » Reichel.

Bast. *il è toumé bin bas* loc. verb. « son état physique est déplorable ; il a épuisé ses ressources financières ». Urim. *tiré bais* v. a. « épuiser, fatiguer à l'extrême ; ruiner » ; bress. *penre bai* v. n. « décliner, dépérir » ; aost. *betté ba* v. a. « luxer », *baillé ba* « vieillir », Abond. *s ə b ə t ā b ā ð m ē b r ə* v. r. « se luxer ou se fracturer un membre ».

Mfr. *venir à bas* loc. verb. « dépérir, aller à sa perte » (1496, DMF).

Mfr. *être sur le bas de son âge* loc. verb. « être bien avancé en âge » (Stoer 1599—Nic 1606).

Frm. *être au plus bas* loc. verb. « être dans une situation difficile ; être dans un mauvais état de santé » (dp. 1854, Frantext), Ouestrwall. *yèsse au pus bas* « être à l'article de la mort », Irchonwelz *il eût-ô pus bas* « il est mourant » ; *éter' ben au bas* « être dangereusement malade », poit. *estre bien au bas* « être bien malade » (rég. 1660, Rolea 103), acad. *être bien au bas* « id., en danger de mort » PoirierG ; ang. *mettre ben au bas* « abattre, épuiser (qn) » ; Baie-Ste-Marie *au bas* loc. adj. « très malade, en danger de mort », Fim. *au bè* « très malade », bress. *au bai* loc. adv. « tout à fait diminué ; près de mourir », *aubai* « au dernier degré d'épuisement et d'extension ». Coinches *aller sur le bas* loc. verb. « décliner, avoir une santé de plus en plus précaire » (rég.), Fraize *allèr su lo bès* « s'affaiblir ». Bress. *ala (dé) bai-z-et n'aiyé* loc. verb. « (litt. aller bas et en arrière) décliner, dépérir insensiblement, aller à sa ruine ».

Erq. *ç t d ə l b a s* loc. verb. « toucher à sa fin ».

Guern. *bas-d'leune* m. « nuit sans lune » ; Entremont *b ā d a l ó n a* « période de décroît de la lune », Nendaz *b ā d ā ú n a*, Sierre *ba d ç l ú n a*.

V. aussi FEW 24, 370, ALTUS.

Préfixé : [RE- +] Bmanc. *il ç b ē d ə r b ā* loc. verb. « il est bien diminué dans sa santé ou sa fortune », hmanc. *il é bin deu r'ba* « il est près de mourir », *mettre qn de r'ba* « diminuer les forces ; ruiner ; humilier ».

### I.1.e. « dont le volume est moindre ».

Mfr. *bas* adj. « maigre physiquement (d'un oiseau) » (env. 1393, TL ; DMF). Frm. *oiseau bas* loc. nom. « (t. de fauconnerie) oiseau maigre et décharné » (Fur 1690—Li 1863), « oiseau maigre, malade, impropre à la chasse » (Lar 1867—1928) ; *mettre au bas* loc. verb. « faire maigrir, dompter (un animal) » (env. 1393, TL). V. aussi FEW 6, II, 185b, MITTERE.



Frm. *bas-métier* m. « métier à rubans, etc., que l'ouvrier peut poser sur ses genoux » (SavBr 1723—Lar 1960, s.v. *tissutier-rubanier*), Moselle *bèhhe-meti* « métier que l'on peut mettre sur les genoux ».

Liég. *bas* adj. « qui contient peu de charbon (d'une évacuation) » HaustHouill.

Mouscron *bas saclét* loc. nom. m. « bourse plate », *grand tchul*, *bas saclét* « se dit de qn qui mène grand train sans en avoir les moyens ».

Estwall. <sup>†</sup>*basse-faux*<sup>†</sup> f. « faux simple, sans armature spéciale » ALW 9, 330, SedanE. *basse-faux* « faux composée du seul manche et de la lame ».

Nam. *cinsî da l'basse moudéye* loc. nom. m. « (litt. fermier de la médiocre traite) fermier de pauvre exploitation »<sup>104</sup>.

Dérivé : [+ -ĀTU] Spontin *bassâde* f. « première face dégrossie, épincée pour servir de base, d'assise aux autres côtés ».

## I.2. dans une hiérarchie/gradation.

### I.2.a. « de peu de valeur, peu estimé (dans une échelle de valeurs, axiologique) ».

Mfr. frm. *bas* adj. « inférieur (en qualité, valeur, prix, dans le domaine de l'esthétique, etc.) » (1354/1359—1488, DMF ; Fur 1690—Lar 1971 ; TLF), « médiocre, sans qualité (d'une façon de s'exprimer) » (2<sup>e</sup> m. 15<sup>e</sup> s., DMF), « (en parlant de pensées, de langage, de productions littéraires) peu relevé, commun, trivial, vulgaire » (Rich 1680—Lar 1971 ; TLF), « (d'une carte) qui ne vaut pas tant que les autres » (Rich 1680—Lar 1971 ; TLF), Malm. *bas* « qui est de moindre valeur » Scius, Bast. *bas* ; frm. (mot, terme) *bas* « commun, trivial, vulgaire, rejeté par le bon usage, qui n'est utilisé que par le peuple » (Rich 1680—Lar 1971), style *bas* « qui est opposé au style sublime ; plein de manières de parler populaires et triviales » (Fur 1690—Ac 1932), *basse* f. « (plaisanterie) commune, triviale » Ac 1932 ; occit. *aquelo es pas basso* loc. phrast. « celle-là est forte, est drôle » M.

Apic. *basse cambre* loc. nom. f. « lieux d'aisance » (Douai 1260—1400, GdfC ; DMF)<sup>105</sup>, mfr. *basse chambre* (Tournai 1610, GdfC), Malm. *basse tchambe* Ler 429, liég. id. (18<sup>e</sup> s., DialWall 14, 80 ; 'archaïque' HaustDL), Bast. id., Ouestown. *basse cambe*, LLouv. *basse-campe*, Mons *basse-cambe* (dp. DI), borain id., Frameries, AthH. *basse-campe*, Irchonwelz *basse-cambe*, Flobecq *bas'cambe*, Tournai, Blaton *basse-campe*, Wiers *basse-cambe*, Hérisson *basse-campe*, Mouscron *basse tchambe*, *basse tchampe*, flandr. *basse-cambe*, rouchi *bassecampe* (1826), *bas'cam-me*, Hasnon *basse-campe*, Roubaix *b a s t š ā p* Viez 87, Tourc. *basse-tchampe*, Erq. *b a s k q m*, boul. *basses chambres* ; Flobecq *bat'cambe*, *bat'chamb*, Mouscron *bar tchambe* ; Flobecq *ba d'chamb'* m. V. aussi ALW 4, 141. Mfr. *chambre basse* f. « lieux d'aisance » Cotgr 1611. — AthH. *basse keulte* loc. nom. f. « lieux d'aisance »<sup>106</sup>. — Tournai *bas-catieau* loc. nom. m. « lieux d'aisance »<sup>107</sup>, flandr. *bacatiau*, Lille « lieu d'aisance mobile (t. campagnard) ». — Jers. *bas du bel* m. « lieux d'aisance »<sup>108</sup>. — [+ -ITTU] Nam. *bassète* f. « lieux d'aisance »<sup>109</sup>.

<sup>104</sup> Pour le dernier élément, voir FEW 6, III, 199a, MÜLGÈRE.

<sup>105</sup> Complète ce qui est dit FEW 2, 131b, CAMERA.

<sup>106</sup> Avec influence de *mettre bas la culotte*.

<sup>107</sup> Complète ce qui est dit FEW 2, 468b, CASTELLUM.

<sup>108</sup> Le second élément est Jers. *bel* m. « cour de ferme », cf. FEW 15/2, 2b, BÚÐIL.

Mfr. *bas degré* loc. nom. m. « la place opposée à la place d'honneur (d'une table) » (av. 1403, DMF), *bas lieu* (1420, DMF), frm. *bas bout* (Fur 1690—Ac 1932 ; TLF), Eure *bas bout d'la tabl'* « extrémité de la table opposée à celle où s'assoit le maître, place des ouvriers et du petit goujard ». Mfr. frm. *le bout du bas* m. « la partie moins estimée de la table, d'un espace domestique » (env. 1498, Charles de Hongrie, DMF). Proverbe : frm. *Le plat du bas est toujours le premier vuyde* « celui qui est assis dans la partie la moins estimée de la table aura toujours peu à manger » (NicProv 1606 ; Cotgr 1611).

Mfr. *basse mercerie* loc. nom. f. « mercerie de petits objets » (1431/1435, DMF) ; *basse main* « main gauche » (1456, DMF) ; *bas or/argent* m. « or/argent de moindre valeur, de moindre prix, où il y a de l'alliage » (1477, DMF ; Hu 1576—1609 ; env. 1600, GdfC ; Ac 1694—1932), *or/argent bas* (Fur 1690—Trév 1771 ; TLF) ; *or/argent de bas aloi* « or/argent faible, où il y a de l'alliage » (Fur 1690—Ac 1932 ; TLF) ; *bas billon* « monnaie de valeur moindre » TLF, *monnaie de bas aloi* TLF ; *basse(s) œuvre(s)* f. « travaux de vidange » (1386—1389/1392, DMF), *maîtres des basses œuvres* m. pl. « les cureurs de retrait, vidangeurs » (NDF 1792—Lar 1928) ; *l'exécuteur des basses œuvres* sg. « le bourreau » TLF<sup>110</sup>, Blon. *b ā s ə z ĩ v r ĩ* f. pl. « équarrissage, dépeçage des bêtes mortes ou des animaux vivants qu'il faut abattre » ; *bas produit* m. sg. « (t. de comm., d'indust.) produit de qualité inférieure » TLF ; *basse(s) viande(s)* f. (pl.) « viande de qualité inférieure » (Lar 1867—TLF), *bas morceaux* m. pl. « (t. de boucherie) morceaux de qualité inférieure, de prix moindre » (dp. 1855, Frantext) ; *basse littérature* f. « littérature de qualité inférieure » (Lar 1960—1971) ; *bas comique* m. « comique peu relevé » (Li 1863—Ac 1932) ; *bas-valet* « personne inférieure, qui a des tâches ingrates, peu estimées » (1790—1884, Frantext).

Mfr. *de bas relief* loc. adj. « de peu d'importance » (Hu 1552—1598).

Frm. *être, tomber au plus bas degré de* + N loc. verb. « atteindre un degré ultime dans la déchéance » TLF.

Malm. *basse heùre* loc. nom. f. « (littér. basse grange) partie postérieure de la grange où on entasse les gerbes, celle qui s'oppose à l'aire » Ler 378<sup>111</sup>. — Lille *basse-cuigène* f. « petite pièce reculée qui succède à la cuisine » Brûle Maison, pic. *basse cuisinne* « arrière-cuisine » (Arras 1758, DebrieMoyPic). — Sair. *b ā d l ĩ* loc. nom. m. « partie de la cuisine qui est diamétralement opposée à la cheminée, près de la porte d'entrée » LeppelleySaire 142.

Bast. *bas bokèts* loc. nom. m. pl. « bas morceaux », nam. « morceaux de viande de qualité inférieure ».

Nam. *basse bîre* loc. nom. f. « bière de faible densité ».

Ang. *bas-beurre* m. « lait battu quand on a fait le beurre » (env. 1747, DuPineauR)<sup>112</sup>, Clairv. *baibeurre*, Bassigny *bas-beurre*, Charmont *babur*.

Canada *basse-carte* f. « carte postale » Dionne<sup>113</sup>.

Mfr. *peau basse* loc. nom. f. « peau d'ovine vendue par les bouchers depuis la saint Jean jusqu'à la saint Michel de septembre et dont la laine était courte » (Carcassonne 1590, Cayla).

<sup>109</sup> On ne retient pas ici mfr. *bassye* f. « latrines » (1478, DC ; > NE. ; > T) qui est à classer avec mfr. *bassie* f. « tablette ou pierre d'un évier de cuisine ; égout qui porte au dehors les eaux sales d'une maison » (berr.) (FEW 1, 199a, \*BACCIA).

<sup>110</sup> Complète ce qui est dit FEW 7, 359b, ÖPĚRA.

<sup>111</sup> Cf. FEW 16, 140a, \*SKŪRA, pour le second élément

<sup>112</sup> Complète ce qui est dit FEW 1, 665a, BUTYRUM

<sup>113</sup> 'Corruption de l'anglais *post-card*'.

Frm. *fleur basse* loc. nom. f. « dessus d'une peau tannée qui est détériorée » (1835, Vallet d'Artois, Manuel du fabricant de gants, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 37)<sup>114</sup>. Frm. *bas de fleur* loc. nom m. « zone détériorée sur une peau tannée » (1775, Bertrand, J. E., Descriptions des arts et métiers ; Neufchatel, 3, 264).

Occit. *farino basso* loc. nom. f. « farine de qualité inférieure » M.

### Conversions :

Mfr. frm. *bas* m. « ce qui manque de distinction, qui est commun, trivial » (dp. Pom 1671).

Frm. *bas du pavé* m. « (fig.) position (sociale) la moins favorable » (Lar 1867—1948).

Frm. *bas à homme, bas à femme* m. « papier d'emballage très commun des bonnetiers » (SavBr 1723—Boiste 1829).

Honfleur *goût de bas* loc. nom. m. « goût inapprécié d'un calvados inférieur à 65 degrés » PTPN 24, 149.

Occit. *faire la basso* loc. verb. « faire mal ses affaires » M.

Frm. *être bas dans l'opinion, dans l'estime des hommes* loc. phrast. « ne jouir d'aucun crédit, d'aucune considération » (Li 1863—Besch 1849) ; *on ne saurait descendre/tomber plus bas* « on ne peut pas atteindre un degré d'avilissement plus grand » (Ac 1835—1932) ; *mettre bas tout scrupule/toute considération humaine* loc. verb. « agir de manière peu scrupuleuse, sans se soucier des autres » (Ac 1835—1932), *mettre bas toute honte* « s'oublier, agir sans pudeur » (Ac 1835—1932).

Frm. *cette injure vient de trop bas pour qu'elle puisse vous atteindre* loc. phrast. « elle est trop ignoble, de trop mauvais goût pour qu'elle puisse vous atteindre » (Ac 1835—1932).

### Dérivés :<sup>115</sup>

[+ -ATA] Mons *bassée* f. « brebis de rebut, que l'on engraisse pour la boucherie », Maubeuge « ensemble des moindres bêtes d'un troupeau, vieilles brebis marquées pour être vendues » Hécart 1834.

[+ -ITTU] Occit. *faire la bassetto* loc. verb. « passer dessous, au jeu de cartes » M.

[+ MENTE] Frm. *bassement* adv. « d'une manière vulgaire » Lar 1971.

## I.2.b. « qui a peu d'intensité (dans une échelle de force, d'intensité, d'acuité, etc.) »

Fr. *bas* adj. « faible, qu'on entend à peine (en parlant de la voix) » (dp. 1172, TL ; Gdf ; AND<sup>2</sup> ; DMF) ; mfr. *bas* « (d'un son) faible, peu élevé » (1401/1444—1495/1498, DMF), « qui émet un son relativement faible, doux (d'un instrument de mus. ; p. oppos. à haut instrument) » (1378—1460/1483, DMF) ; « discret, terne (d'une couleur) » (1400, DMF) ; « extrême (d'un état négatif qui affecte une personne) » (1456—1471, DMF) ; frm. « inférieur en grandeur » (Lar 1960—1971), « peu intense (en parlant d'une chose susceptible de variations rythmiques, thermiques, etc., et mesurable) » TLF.

<sup>114</sup> Voir FEW 3, 634a, FLOS, pour le substantif.

<sup>115</sup> On ne retient pas ici le type de norm. *bacicot* v. n. « marchander mesquinement, à outrance, tromper », *bachicoter*, etc. (FEW 1, 275a) qui ne peut se rattacher à BASSUS, pour des raisons phonétiques : on attendrait un radical *b ā s* - et non *b a s* -/ *b a š* -. C'est un dérivé du type d'ang. *bassicot* m. « caisse qui sert à l'extraction de l'ardoise du fond de la carrière » (dp. SavBr 1741), etc. (FEW 1, 199b, \*BACCIA). La discordance du vocalisme de certaines des formes du type champenois et lorrain *bassoter* v. n. « travailler » (FEW 1, 275a) avec celui du représentant de BASSUS invite à le rattacher semblablement au type de Clairv. *baiss* v. a. « agiter le liquide d'un vase » (à ajouter FEW 1, 199b, \*BACCIA), sur le modèle de Clairv. *caissoter* « se mêler des travaux des femmes ; remuer des casseroles » (FEW 2, 1602a, CYATHION).

**Locutions :** Mfr. frm. *messe basse* loc. nom. f. « messe qui se dit à basse voix et sans chanter » (dp. 1386/1389, PhMézièresPelC, DMF), mfr. *basse messe* (1419—1420, DMF), wall. *basse-messe* « messe basse » (rég., MassionDictBelg)<sup>116</sup>, verv. *basse-mèsse*, Bast. *basse messe*, nam. Giv. *basse-messe*, Flobecq *bas' mès'*, Tournai *basse-messe*, Wiers *basse-mèsse*, Rieux *bas' mès*, Gondc. *b á a s m e s*, Vimeu, Berck *basse-messe*, Québec *basse messe*, Chassepierre *batche-mèsse*, St-Léger *batche messe*, Moselle *bèhhe-masse*, Fraize *besse masse*, Ajoie *béche-mâsse* ; Sugny *mèsse basse*, Cum. Coinches *messe basse*, Savièse *m é š a b á š a*, aost. *messa baassa*. Nam. *dîre basse mèsse* loc. verb. « célébrer une messe basse ».

Locutions figurées : Frm. *dire des messes basses* loc. verb. « dire qch de telle sorte que les auditeurs ne puissent le comprendre » (1920, Proust, Frantext), Troyes « gronder entre ses dents » (1811, Gr), Provins « dire qch en aparté, à voix basse à l'oreille de qn, en présence d'autres personnes », frm. id. (dp. Rob 1952), *faire des messes basses* loc. verb. (dp. 1930, Pourrat, Frantext), *messes basses* loc. nom. f. « confidences faites à l'oreille de qn en présence d'autres personnes » (1948, Bazin, Frantext ; dp. Lar 1960). Nam. *on dit bin basse mèsse dins one grande èglîje* loc. phrast. « (dit-on en utilisant un récipient très grand par rapport à son contenu) », Ouestwall. *o dit bén basse mèsse dins 'ne grande èglîje* « un logement, un récipient un peu grand vaut mieux qu'un trop petit », Tournai *dire basse-messe dins eine grande église* « servir une petite quantité dans un grand récipient », Wiers *in cante bé basse-mèsse d'dês ène grande église* « on s'en sort mieux avec du trop grand qu'avec du trop petit », Vimeu *dã æŋ grãn egliz o di byẽ æŋ bas m e s* « un bâtiment, un appartement n'est jamais trop spacieux ». Québec *finir en basse-messe* loc. verb. « finir par un mariage<sup>117</sup> ; finir en queue de poisson, finir de façon décevante » BeaucheminExpr. Nam. *tin, là basse mèsse, wète !* loc. phrast. « (se dit lorsque la conversation tarde à reprendre) ».

Mfr. *bas menestrier* m. « joueur de bas instruments » (1460/1466, DMF).

Frm. *parler d'une voix basse* loc. verb. « parler sans élever la voix » (dp. Ac 1694), *parler à voix basse* « parler de manière à n'être entendu que de la personne à laquelle on parle » (dp. Besch 1849) ; *avoir la voix (bien) basse* « ne pouvoir parler haut, ne pouvoir se faire entendre que de près » (Ac 1694—Li 1863) ; Guern. *basse vouaix* loc. nom. f. « mi-voix » ; nam. *causè à basse vwès* loc. verb. « murmurer » ; Vosgesmér. *a w e b e s* loc. adv. « à voix basse », aost. *a voèce baassa*, Vaux *a v w e b á s*. Voir aussi ALF 1867. Frm. *voix basse* f. « (fig.) modestie, absence de prétentions, modération » (Lar 1867—1898).

Mfr. *faire chanter qn en bas ton* loc. verb. « rabattre son caquet à qn » (1451, DMF) ; frm. *parler d'un ton plus bas* « s'adoucir après avoir menacé » (Fur 1690—Trév 1771), *on lui a appris à parler d'un ton plus bas* loc. phrast. « (fig.) on l'a obligé à rabattre de sa fierté » (Ac 1694—1932), *parler d'un ton bas* loc. verb. « parler d'un ton peu élevé » (NDF 1792—Ac 1798), *faire parler quelqu'un d'un ton plus bas* « l'obliger à devenir moins arrogant, à être plus humble dans ses paroles », *faire prendre un ton plus bas à qn* (tous deux Besch 1849), *vous l'avez pris sur un ton trop bas* loc. phrast. « (fam.) vous n'avez pas parlé avec assez de fermeté » Li 1863, *ton bas* m. « (fig.) modestie, absence de prétentions, modération » (Lar 1867—1898).

Mfr. *faire bas son* loc. verb. « faire peu de bruit » (Est 1552 s.v. *sono*).

<sup>116</sup> Complète ce qui est dit FEW 6, II, 171b, MĪSSA.

<sup>117</sup> Par un mariage célébré le plus discrètement possible.

Mons *al basse note* loc. adv. « sans bruit, secrètement ; sans éclat, modestement »<sup>118</sup>, AthH. *a l' basse note* « en douce, sur ses chaussettes, (filer) à l'anglaise », Blaton « discrètement », Wiers « sans éclat, sans tapage, avec calme et pondération » ; Irchonwelz *s'é daleu à l' basse note* loc. verb. « filer en douce », rouchi *aller à l' basse note* « vivre discrètement » ; *in-n-ome à l' basse note* loc. nom. m. « un homme paisible, calme », Flobecq *é mariâch al bas' note* « mariage pauvre, discret ».

Frm. *à bas bruit* loc. adv. « en faisant peu de bruit » (1732—1936, Mercure de France 2222 ; Frantext ; vieux dp. Rob 1988), « (t. de médecine) sans se manifester de manière observable » (dp. 1965, Frantext), Wiers *à bās-bwit* « sans bruit, sans éclat », Mouscron *à bas brut* « en douce, en cachette ». Wiers *in-n-ome à bās-bwit* loc. nom. m. « un homme paisible, calme ».

Frm. *avoir la vue basse* loc. verb. « avoir la vue faible, ne distinguer les objets que de très près » (dp. Ac 1694)<sup>119</sup>, « (fig.) manquer de perspicacité » (Lar 1867—1898 ; TLF), verv. *basse vèyawè* « myopie », liég. *basse vuwe*, Giv. Ouestrwall. *basse vûwe*, Wiers *basse-vue*, Jers. *veue bâsse*, Urim. *baisse vue*, Ranrupt *b ç s v ü*, Gérardmer *vue baisse*, Nendaz *y ũ a b á š a*, aost. *vuya baassa*. — Occit. *bas de visto* loc. adj. « qui a la vue basse » M, béarn. *bach de biste*. — Jers. *aver l's ièrs bas* loc. verb. « ne pas voir clair ».

Frm. *basse tension* loc. nom. f. « tension électrique relativement faible (110 ou 220 volts) » (1916, Frantext ; dp. Lar 1949)<sup>120</sup>, « (électr.) différence de potentiel d'assez faible valeur » (Lar 1960 ; TLF), « état à la tension psychologique faible » (1946, Frantext), *très basse tension* « tension électrique faible (24 volts) » (1949, Frantext) ; *basse température* « température peu élevée » (Lar 1960—1971 ; TLF)<sup>121</sup> ; *basse pression* « pression peu élevée » (Lar 1960—1971 ; TLF)<sup>122</sup>, *cylindre de basse pression* « nom de cylindres qui, dans une locomotive compound, reçoivent l'effort de la vapeur après son passage dans les cylindres de haute pression, à la sortie de la chaudière » Lar 1928, *chauffage à basse pression* « (sans définition) » Lar 1928 ; *basse énergie* « énergie peu élevée » TLF ; *basse fréquence* « courant alternatif ayant une fréquence entre 25 et 50 périodes » (1899, Frantext ; dp. Ac 1932)<sup>123</sup>, « (en parlant d'ondes radio) fréquence comprise entre 30 et 300 kHz » (1935, Frantext ; dp. Lar 1960) ; *pouls bas* m. « pouls faible » ; *le baromètre est bas* loc. phrast. « (méton.) le baromètre indique le mauvais temps » ; *le thermomètre est bas* « (méton.) il marque le froid » (tous TLF). Guern. *basse-fievre* f. « faible fièvre ». Aost. *lemièrè baassa* loc. nom. f. « faible lumière ».

Afr. *basse justice* loc. nom. f. « juridiction compétente pour les délits mineurs (par opposition à *haute justice*) » (Saint-Amand 1246, MantouDoc 8)<sup>124</sup>, apr. *justicia bassa* (aov. env. 1362—env. 1420, Olivier) ; afrpr. *basse juridicion* (Ain 1294/1323, MeyerDoc 32).

Afr. *bas* adv. « de manière peu intense, peu audible » (env. 1181—13<sup>e</sup> s., TL), « doucement » (env. 1350, TL), afrpr. « (parler) à voix basse ; (d'un cor, sonner) avec une faible intensité » GirRouss, apr. « à voix basse » (3<sup>e</sup> q. 12<sup>e</sup> s., AppelChr ; 1272, Lv), mfr. frm. « d'une voix faible, à voix basse » (dp. 1342, DMF), « (pleurer) faiblement, sans faire de bruit » (1400/1403, DMF) ; *sonner bas* loc. verb. « (d'un instrument de musique) résonner de

<sup>118</sup> Complète ce qui est dit FEW 7, 196b, NÖTA.

<sup>119</sup> Complète ce qui est dit FEW 14, 425a, VĪDERE.

<sup>120</sup> Complète FEW 13, I, 226a, TENSIO.

<sup>121</sup> Complète FEW 13, I, 175b, TĒMPĒRARE.

<sup>122</sup> Complète FEW 9, 368a, PRESSIO.

<sup>123</sup> Complète ce qui est dit FEW 3, 777a, FREQUENTIA.

<sup>124</sup> Complète ce qui est dit FEW 5, 86b, JŪSTĪTĪA.

façon médiocre » (1450—1500, DMF) ; *bas oreiller* « prêter l'oreille (discrètement) » (1441/1447, DMF) ; *dire la messe bas* « la dire d'un ton peu intense » (1592, Hu) ; *parler bas* loc. verb. « (ton de la voix) parler de manière peu intense » (Nic 1606—Ac 1932) ; *chanter bas* « chanter de manière peu intense » (NDF 1792—Ac 1932) ; Sugny *bas* « à voix basse », St-Léger *bache*, MeurtheM. *behh*, Montvalezan *b à*, occit. *bas* M, castr. Pradelles, auv. id., béarn. *bach*, land. *bas*.

Frm. *tout bas* loc. adv. « de manière peu intense, presque inaudible » (Besch 1849—Lar 1898), « en secret, intérieurement, sans parler » (Besch 1849—Lar 1928), « secrètement et honteusement » Lar 1971 ; *plus bas!* « parlez moins fort! » (Ac 1878—1932), verv. liég. Bast. nam. *tot bas* « à voix basse », Gondc. *t u b á a*, Vimeu *t u b o*, Chassepierre *tout bache*, MeurtheM. *tot baich*, Fim. *tot bè*, Ranrupt *t o b e*, Belm. *t o b e*, Vosgesmér. *t o b e*, Corravillers *t o b e*. Liég. *a mitan bas* loc. adv. « à mi-voix ». Voir aussi ALF 1867.

Moselle *hāt ou bèhh* loc. adv. « de peu d'importance ». Bress. *hau-r-et bai* loc. adv. « à demi-voix ». Frm. *entre haut et bas* loc. adv. « à mi-voix » (dp. 1638, Mémoires de Sully ; nouvelle édition ; Paris : Ledoux ; 1827, 5, 263), Jers. *entre haut' et bas* « parler à mi-voix », bress. *aute hau-r-et bai* « entre haut et bas » ; verv. *pârler inte lu haut èt l' bas* loc. verb. « parler à mi-voix », nam. dire qch *inte li (w)ôt èt l'bas*. Composé : Mouz. *bassahaut* s. « individu qui parle fort et haut ».

Locutions : [AD +] Fr. *à basse voix* loc. adv. « (parler) sans élever la voix, à mi-voix » (1345, DMF ; 1515—1959, Frantext), *à voix basse* (dp. 1537, Frantext) ; afr. mfr. *à bas ton* (av. 1202—1377, BodelNicH<sup>2</sup> v. 608 ; TL ; DMF). V. aussi FEW 7, 196b, NÖTA. [DE+] Frm. *d'un ton bas* loc. adv. « sans élever la voix » (1653—1936, Frantext) ; *d'une voix basse* « d'une voix douce, à demi-voix, d'un ton bas, sans élever le ton » (dp. 1572, Frantext). [IN+] Afr. *en bas* loc. adv. « de manière faible, qu'on entend à peine, en parlant de la voix » (1164—13<sup>e</sup> s., TL) ; mfr. *en bas* « d'une voix faible, à voix basse » (av. 1388—1400, DMF) ; mfr. frm. *en voix basse* « de manière faible, peu intense » (1345—1542, DMF ; Frantext), *en basse voix* (1456—1620, DMF ; Hu ; Frantext). Canad. *en bas de* loc. prép. « au-dessous de (dans une gradation) », Québec *s'en tirer en bas de* « s'en tirer à moins de (tel prix) » (1985, CanadRom 1, 271) ; canad. *en embas de* « au-dessous de (dans une gradation) ».

Conversions : Mfr. *mettre au bas* loc. verb. « diminuer, réduire (la fureur de qn) » (env. 1370, TL)<sup>125</sup>. Oestwall. *dîre dè basses* loc. verb. « dire à voix basse » ; Cerfontaine *causer d'basse* « parler à voix basse ». Mure *bássa* f. « eau-de-vie de fin de distillation, titrant moins de 40° ».

Dérivés :

[+ -MENTE] Fr. *bassement* adv. « de manière peu intense, peu audible » (dp. env. 1174, GuernesSThomas v. 5347), apr. *bassamens* « à voix basse, discrètement » (1<sup>er</sup> t. 13<sup>e</sup> s., Lv), occit. *bassamen* « à voix basse » M, Nice id.

[+ -ITTU] Afr. *faire baseste chiere* loc. verb. « faire un accueil froid, discourtois » (1<sup>e</sup> m. 13<sup>e</sup> s., NoomenFabl 8, 121 = TL).

Gruy. *b a š e* adj. (f. *-t a*) « qui a peu trait ; (d'une vache) qui a peu donné de lait ».

Pd'Enh. *v ə n i b a š e* loc. verb. « être au bout de sa provision », occit. *basset* adj. (f. *-o*) « agréable (par ex. d'une musique douce) » M.

Afr. *à basseite reson* loc. adv. « à voix basse » (fin 13<sup>e</sup> s., TL ; Gdf ), *en bassete voiz* (1274, Gdf ) ; mfr. *à/en voix basset(t)e* « à voix basse » (1357—1537, DMF ; Frantext).

Afr.mfr. *basset* adv. « à voix basse, en sourdine » (4<sup>e</sup> q. 12<sup>e</sup> s.—1462, RenR v. 1515 ;

<sup>125</sup> Complète ce qui est dit FEW 6, II, 185b, MĪTTĒRE.

CentNouv, DMF; Frantext ; TL; Gdf), *en basset* loc. adv. « à voix basse » (env. 1232—1482, RomPast ; TL; DMF), occit. *basset* adv. « à voix basse » M. Marne, Ardennes à *basset* loc. adv. « à voix basse » T. — [+ -MENTE] Afr.mfr. *bassettement* adv. « à voix basse, silencieusement » (fin 12<sup>e</sup> s.—JLemaire, TL; Gdf; DMF ; Hu), apr. *bassetament* « à voix basse » (1212/1213, Lv), *bassetamens* (1228/1229, Lv), occit. *bassetamen* « à voix basse » M.

### I.2.c. « qui est situé à un niveau peu élevé dans une hiérarchie sociale ».

Fr. *bas* adj. « d'un niveau social inférieur (en parlant d'une personne) » (dp. déb. 12<sup>e</sup> s., TL ; GdfC ; DMF ; Rich 1706—TLF), apr. *bas* (f. -sa) (fin 12<sup>e</sup> s.—14<sup>e</sup> s., GirBorn ; LibScint ; BertrBornG 23, 10 ; Rn), « humble » (2<sup>e</sup> t. 13<sup>e</sup> s., GuillMont), frm. *bas* « pauvre, sans argent » (1640, EnckellFaçons), poit. *baz* « abaissé, humble, obéissant » (1660, Rolea 83), occit. *bas* « humble » (M, Rivière), land. « humble, subalterne ».

Mfr. frm. *bas* adj. « inférieur (d'un état, d'une condition) » (3<sup>e</sup> q. 14<sup>e</sup> s.—Lar 1928, DMF), « (en parlant de l'extraction, de la condition ; de la mine) vil et méprisable » (Ac 1694—1932).

Apr. *bas affaire* loc. nom. m. « niveau social inférieur » (4<sup>e</sup> q. 12<sup>e</sup> s., ArnMarJ 2, 27 ; 1<sup>er</sup> t. 13<sup>e</sup> s., CadZ) ; *bass' amor* f. « amour indigne » RaimMirT ; frm. *basses classes* pl. « les rangs les moins élevés de la société » (Ac 1694—1989, Frantext), verv. *basse classe* sg. « classe inférieure de la société », liég. *bazès classes* pl., *basse classe* sg. « la crapule », Irchonwelz « plèbe », Louisac. *basse-classe* adj. « qui appartient à la classe inférieure de la société », Nice *de bassa classa* ; apr. *bais poble* loc. nom. m. « classe inférieure de la société » (déb. 14<sup>e</sup> s., SGéom), frm. *bas peuple* « populace, partie infime du peuple, celle qui est complètement dépourvue de politesse et d'éducation » (1577—1995, Frantext), Wiers *bâs peupe* « populace » ; *bas lieu* « basse origine » (Lar 1867—1948) ; *basses castes* loc. nom. f. pl. « en Inde, les castes d'un rang socialement inférieur » (1903—1930, Frantext ; TLF) ; *basse bourgeoisie* sg. « la bourgeoisie d'un rang socialement inférieur » (1899—1913, Frantext ; TLF) ; *bas commerce* m. « les petits marchands » (1755—Lar 1898, Frantext ; TLF) ; *bas clergé* sg. « le clergé de moindre dignité » (dp. 1727, Frantext ; TLF) ; *bas chœur* (d'un chapitre) « chœur d'un rang inférieur, les chantres et les chapelains » (Fur 1690—Lar 1960) ; *bas justicier* « justicier de moindre dignité, jugeant des affaires de moindre importance » (Ac 1694—1932) ; *chambre basse* f. « première chambre dans un système parlementaire bicaméral, telle que, en Angleterre, la Chambre des Communes, par oppos. à la la Chambre des Lords » (1679—1967, Frantext ; TLF). V. aussi FEW 7, 336b, OFFICIUM.

Afr. *de bas lignage* loc. adj. « de basse condition/extraction » (déb. 13<sup>e</sup> s., GdfC) ; mfr. frm. *né de bas lieu* « d'extraction vile et méprisable » (Nic 1606—Ac 1932), *de bas lieu* « de basse extraction (d'un humain) » (1599, Fauchet, GdfC ; encore TLF) ; *de basse main* « de basse origine ou condition » (1415—1601, DMF ; Hu), *de basse marche* (Montaigne—BrantômeDames, Hu) ; frm. *de basse étoffe* « (homme) vil et méprisable » (Ac 1694—1932) ; *de basse extraction/condition/naissance* « inférieur, du côté des avantages de la naissance, de la condition, de la profession » (Fur 1690—Lar 1867) ; *de bas étage* « (d'une personne) d'un rang socialement inférieur » (dp. 1824, Frantext) ; occit. *de basso traco* « de basse extraction » M.

Occit. *basso-man* f. « basse condition, basse classe » M, mars. *bassoman* A ; *bàssi gènt* pl. « le vulgaire » M.

#### Conversions:

Apr. *bas* m. « niveau social inférieur » (1<sup>er</sup> t. 13<sup>e</sup> s., Rn), frm. « situation, état inférieur » (dp. Pom 1671). SR. *basse* f. « les couches sociales inférieures » (rég. 1865).

Frm. *bas* adv. « (fig.) dans une position humble ou vile » (Lar 1867—1898).

Mfr. *mettre bas qn* loc. verb. « abaisser qn, le mettre dans une situation inférieure » (1341—1377, DMF) ; *estre de bas* « être de basse condition » (1349, DMF) ; *se mettre bas* « adopter une tenue modeste, celle d'un homme de bas état » (1375—1400, DMF).

Apr. *tener bas* loc. verb. « maintenir (qn) à un niveau social inférieur » (déb. 13<sup>e</sup> s., GuirCalE 7, 44 = AppelChr), mfr. *tenir bas* « humilier, vaincre, soumettre (qn) » (1593, LucingeMecking), frm. « tenir dans la crainte, le respect et la soumission » (NDF 1792—Ac 1932), occit. *teni bas* M. Mfr. *tenir le bas* loc. verb. « être asservi (à sa femme par ex.) » (1588, Lac).

Frm. *en bas* loc. adv. « à des degrés inférieurs de la société, dans une condition sociale peu élevée » (Lar 1867—1960) ; *tenir en bas* loc. verb. « tenir dans la soumission » (Besch 1849—Li 1863) ; *être parti d'en bas* « être parti d'une condition sociale modeste » (1844, Balzac, Frantext ; Lar 1971). Mfr. *d'en bas* loc. adj. « de petite condition (en parlant d'une personne) » (1360—1380, DMF).

### Suffixés<sup>126</sup> :

[+ -ISSA] Frm. *bassesse* f. « bas niveau, infériorité sociale » (dp. fin 12<sup>e</sup> s., RenR v. 14195 = TLF; Frantext), « humilité (en rapport avec la religion) » (Corneille, Rob 1988; Lar 1867-1898), Malm. *bassesse* « abjection de naissance » Scius, aost. *bassessa* « état d'infériorité de la nature humaine ; position sociale inférieure ».

[+ -ITTU] Apr. *basset* adj. « de basse condition, peu estimé » (1<sup>er</sup> q. 13<sup>e</sup> s., Rn).

[+ -ITĀTE] Afr. mfr. *basseté* f. « humilité » (1226, RenclM, TL; Cotgr 1611). Mfr. *basseté* f. « (lat. infimas) basse condition sociale » (Lagadeuc 1499 s.v. *isel*).

[+ -MENTE] Fr. *bassement* adv. « à un bas niveau social » (déb. 13<sup>e</sup> s.—1648, AmYdR v. 537; DMF; Frantext; Mon 1636; Pom 1671 ; Li 1863—Lar 1928), apr. *bassament* (1<sup>er</sup> q. 14<sup>e</sup> s., BernVentA 10, 33 var.); afr. mfr. *bassement* « humblement, modestement » (2<sup>e</sup> q. 12<sup>e</sup> s., GrantMalS<sup>2</sup> 37=TL; 1482, PassTroyes, DocDMF; Est 1552, s.v. *demisse*, *remisse*; 1660, Racan, Frantext).

[+ -ÖRE] Mfr. *basseur* f. « infériorité de condition sociale, pauvreté, humilité, simplicité » (1395, GriseldisEstR, DMF; Cotgr 1611).

### Préfixé :

[SÜPER- +] Apr. *sobrebas* adj. « très bas (d'un état social) » (1356, Rn).

## I.2.d. « qui est situé à un niveau peu élevé dans une hiérarchie morale ».

Afr. *bas* adj. « vil, indigne » (13<sup>e</sup> s., TL), *baisse* « vil, méprisable » (1235, GdfC), apr. *bas* (fin 12<sup>e</sup> s., GirBorn ; 14<sup>e</sup> s., LibScint), mfr. *bas* « détestable, infâme » (1449, DMF), « qui est dans une situation inférieure, inhérente à la condition terrestre » (1404—1429/1430, DMF), frm. « (d'humains, de qualités, conduites, sentiments) vil, abject, méprisable, qui manque d'élévation, de dignité, de noblesse » (dp. Fur 1690), « (en parlant de l'âme) lâche, honteux, malhonnête, indigne » (Rich 1680—1759), « qui avilit (de choses mauvaises en elles-mêmes) » Besch 1849, « grossier, sans dignité (en parlant des choses) » (Lar 1867—1898), verv. liég. « vil », boul. « vil, avilissant », hbret. « abject », Ajoie *bés* « ignoble, vil », Nice *bas* « vil, rampant », mars. « vil, méprisable » A, castr. « vil, sans honneur, sans générosité », Lozère « vil » EscGab, land. « vil, méprisable ».

<sup>126</sup> Qu'apr. *baza* (MarcD 7, 53), *basan* (MarcD 19, 72) représente un dérivé en -ANU, apr. *basan* m. « homme de basse condition » comme le proposait Kolsen (Arch 141, 144) est peu probable.



Mfr. *bas métier* loc. nom. m. « prostitution » (1561, Hu) ; frm. *basse région de l'âme* f. « la partie de l'âme où se forment les passions et les désirs sensuels » (Fur 1690—Lar 1867) ; *vice bas* loc. nom. m. « vice qui dégrade, qui avilit » (Ac 1835—1932), « qui ne suppose aucune énergie dans le caractère » Besch 1849 ; *figure basse* f. « qui annonce des sentiments bas », *physionomie basse* (tous deux Ac 1835—1932) ; *être bas* loc. verb. « être déconsidéré » Lar 1867.

Apr. *bas d'honneur* loc. adj. « qui a peu de sens de l'honneur » (4<sup>e</sup> q. 12<sup>e</sup> s., BertrBornG 44, 26) ; *bas d'amour* « méprisé en amour » GaucFaidM 46, 13.

Proverbe : mfr. *ceux qui ont le coeur haut, ne pensent rien de bas* « en parlant d'une personne intègre » Stoer 1599 ; frm. *un homme d'honneur ne doit rien faire de bas* « il ne doit faire que de bonnes actions » (NDF 1792—Ac 1798).

### Conversions :

Bast. *s'mète bas* loc. verb. « s'abaisser moralement », Coinches *se mettre bien bas* (rég.) ; Ponc. *ε τ ρ α b ā* « être un vaurien », Nice « s'abaisser » ; Tournai *mette pus bas qu' terre* « mettre à un niveau inférieur ».

Ouestwall. *mète à bas* loc. verb. « déprécier, ravalier (qn) » ; Jers. *couörre à bas* « rabaisser, dénigrer (qn) ».

Nam. *abas* m. « action de parler ou agir de manière à déprécier une chose mise en vente » ; *taper à l'abas* loc. verb. « déprécier, mésestimer ».

### Suffixés :

[+ -ISSA] Mfr. frm. *bassesse* f. « état, sentiment, manières, style indignes, peu nobles » (1592—1610, Frantext; dp. Mon 1636), Malm. *bassesse* « qualité de ce qui est bas ou vil ; abjection de sentiments » Scius, verv. « action vile », Bast. « bassesse, vilénie », boul. *bassesse* « action vile », Guern. *bassesse* interj. « la honte ! fi donc ! », bress. *bassesse* f. « vilénie, lâcheté », Damprich. GrCombe *b a s e s* « bassesse », aost. *bassessa* « manque d'élévation dans les sentiments, les pensées, l'action ; faute, mauvaise action », stéph. *bâssessa* « bassesse », occit. *bassesso* « qualité de ce qui est bas ; lâcheté, action vile ; fait de s'être laissé séduire (d'une femme) » M, Elva *bassesso* « bassezza d'anima ; viltà ; mancanza di dignità », Nice *bassessa* « bassesse, lâcheté », mars. *bassesso* « action basse » A, Alès *bassesso* « lâcheté, bassesse ; action honteuse ; faiblesse chez le sexe », Ariège *bassesso* « bassesse » Am, castr. « caractère de ce qui est vil, contraire à l'honneur », St-Augustin *b ā š ē š ā* « bassesse », Agenais *bassesso*, Bigorre *bachéssa* Dupl. Locution verbale : Pradelles *faire b a s é s o d a v a n t* qn loc. verb. « se plier aux exigences de (qn), se soumettre à lui ».

[+ -ITĀTE] Ang. *basseté* f. « bassesse » (env. 1747, DuPineauR).

[+ -MENTE] Mfr. frm. *bassement* adv. « d'une manière grossière, vile, peu noble, intéressée » (LeVerM 1440 ; 1592, Montaigne, Frantext), frm. « (fig.) avec bassesse » (Besch 1849—Lar 1867), « d'une manière basse » (Li 1863—Lar 1971), Malm. *bass'mint* « bassement, d'une manière vile, abjecte » Scius, verv. *bassemint*, liég. *bass'mint* « bassement, servilement, d'une manière vile », Nivelles *bas'mint* « bassement, servilement », Chassepierre, St-Léger *bach'mat* « bassement », Ajoie *béchement* « bassement », stéph. *bâssamont*, occit. *bassamen* M, Nice id<sup>127</sup>.

<sup>127</sup> ChefB. *bassir* v. n. « rougir » (FEW 1, 275a) est sans équivalent. La citation fausse la donnée du glossaire : *bassir de honte* loc. verb. « rougir de honte, avoir honte au suprême degré », qui doit être une variante de *basir de honte* « mourir de honte » à classer sous \*BASIRE (FEW 1, 271b).

### I.2.e. « qui jouit de faibles capacités, dont les capacités sont affaiblies ».

Mfr. *bas* adj. « affaibli, au bout de ses forces » (1456/1471, DMF), auv. « affaibli » Reichel. Mfr. *estre bas* loc. verb. « être affaibli, sans force, dans une situation difficile » (1445—env. 1460, DMF). Mfr. frm. *bas de* + nom loc. adj. « pauvre de, manquant de (en parlant de force, de courage, de fortune) » (1552, Gdf ; LiSuppl 1877 ; Malherbe, LiSuppl), *bas de poil* « de pauvre condition ; (fig). qui a une faible autorité » (Cotgr 1611)<sup>128</sup> ; Mons *bas de sang* « exsangue », Tournai *bas d'sang*, poit. *bas d'esprit* « simple, faible d'esprit » (rég., Pérochon, RLiR 42, 87), stéph. *ba de servella* « calme, d'esprit rassis » (1700, StrakaPoèmes).

Mfr. *estre à bas* loc. verb. « être affaibli, sans force, dans une situation difficile » (1461/1483, DMF) ; *estre au bas* « être malade » (1527—1614, GdfC) ; Euvy *être abat de sang* « être anémique, état d'une personne en catalepsie ».

St-Léger *ête en abâs* loc. verb. « être dans un état d'inquiétude ».

**Conversion** : Thiers *bassä* v. « être fatigué ».

## II. 1.a. Adjectif.

Mfr.frm. *bas* adj. « grave (d'un son) » (dp. Est 1552 s.v. *gravis*). Frm. *avoir la voix basse* loc. verb. « avoir la voix grave » Lar 1960.

Mfr. *bas* adv. « (crier) d'une voix grave » (Est 1552 s.v. *clamor*) ; frm. jouer, chanter *bas* « au-dessous du ton » (Besch 1949—Lar 1971), « d'un ton qui est vers le grave » Li 1863.

Frm. *être (monté) trop bas* loc. adv. « (d'une corde, d'un instrument à cordes) être en désaccord avec d'autres instruments » Trév 1704 ; *corde basse* loc. nom. f. « corde qui ne s'accorde pas avec les autres cordes » (Fur 1690—Trév 1752) ; *instrument bas* m. « instrument qui est monté trop bas, qui ne s'accorde pas avec les autres instruments » (Fur 1690—Ac 1932).

Dérivés : [+ -ITTU] Mfr. (*ton*) *basset* adj. « (ton) grave » (1457, René d'Anjou, DMF). [+ -MENTE] Apr. *bassamens* adv. « sur un ton grave » (2<sup>e</sup> q. 13<sup>e</sup> s., Rn), mfr. *bassement* (Est 1549, Est 1552 s.v. *graviter* ; Nic 1606).

### 1. b. Subst. m.

Mfr. frm. *bas* m. « sons graves de la voix, d'un instrument de musique » (dp. Est 1552 s.v. *imus*).

Frm. *bas* m. « son le plus grave de l'accord de musique ; partie basse d'une musique ; partie basse du chant » Mon 1635<sup>129</sup> ; aost. *baas* « partie basse dans le chant » ; *baas* « celui qui a une voix de basse » (tous deux ChenalV<sup>130</sup>).

Frm. *bas-contre* m. « son le plus grave de l'accord musical ; instrument musical de bas son ; chanteur de la partie basse » (tous Mon 1635).

Frm. *bas de viole* m. « instrument grave de musique » Mon 1636, *jouer du bas de la viole* ibid.

Frm. *bas-dessus* m. « voix plus basse que le dessous ordinaire » (dp. Rich 1680 Remarques 31 s.v. *dessus*).

<sup>128</sup> Complète ce qui est dit FEW 8, 512a, PĪLUS.

<sup>129</sup> Cf. all. *Bass* m. (dp. 1583, SchulzB<sup>2</sup> 3, 203) et it. *basso* « la corda più grave di uno strumento » (dp. 1561), « la parte più grave di una polifonia ; la nota inferiore di un accordo » (dp. 1590, tous LEI 5, 85).

<sup>130</sup> Le féminin donné par Cerlogne 'n'est plus à la mode aujourd'hui ; on lui préfère le masculin *baas* à cause sans doute de l'influence de l'italien *basso*'.

Frm. *bas-ténor* m. « voix de baryton » (1820, Castil-Blaze, De l'opéra en France ; Paris, t. 1, 256).

### 1. c. Subst. f.

**1. c. α.** « voix grave ; interprète qui possède une telle voix »

Frm. *basse* f. « l'une des trois voix en musique, la plus grave » (LoyerSp 1608 ; dp. Wid 1669)<sup>131</sup>, « voix ou sons graves (d'un animal, d'un mécanisme) » Lar 1867, Malm. *basse* « genre de voix, sons graves » Scius, verv. liég. Bast. « voix grave », Pierrec. *v w â d b ā s* f. « voix de basse », stéph. *bâssa*, occit. *basso* M. Par métonymie : Frm. *basse* f. « chanteur qui possède une voix de basse » (dp. Rich 1680), verv. FagneThiér., Nice *bassa*, castr. *basso* « celui qui chante la partie la plus basse ».

Frm. *basse-taille* f. « chanteur qui possède une voix grave, entre la basse et la haute-contre » (dp. Rich 1680 Remarques 13)<sup>132</sup>. — Frm. *basse chantante* f. « voix moins puissante mais plus souple que la basse profonde » (dp. Trév 1743)<sup>133</sup>. — Frm. *basse sonore* f. « voix grave et sonore dans une interprétation musicale » (1814, Muller, C., Tableau de Pétersbourg ; Paris, 264). — Frm. *basse profonde* f. « nom moderne pour la basse-contre, plus grave que la basse chantante et avec quelques notes en moins dans le haut » (1822, Morgan, Lady, L'Italie ; trad. de l'anglais ; Paris, t. 4, 290 ; dp. Lar 1867)<sup>134</sup>. — Frm. *basse noble* f. « musicien qui interprète une partie étendue d'une musique (ut grave, fa aigu) » (1834, Almanach de la province de Liège ; Liège, 331 ; dp. Lar 1898). — Frm. *basse bouffe* f. « soliste qui dispose d'une voix profonde dans le grave et ronde dans le medium ; la voix d'un tel musicien » (1835, Almanah des spectacles de 1835 ; Paris, 85 ; dp. Lar 1898). — Frm. *baryton-basse* m. « voix grave ; personne qui chante la partie grave d'une musique » (1837, Almanah des spectacles ; Paris, 53).

Frm. *doucement les basses !* loc. phrast. « pour inviter un ou des tiers à modérer leur ton, leurs élans, leurs prétentions » (dp. 1934, Rézeau/Bernet, Richesses lexicales du français contemporain ; Paris, 1995, 44-5), *mollo les basses !* (1955, ibid.).

**1. c. β.** « instrument grave de musique »

Frm *basse* f. « instrument grave de musique » (1641, Sorel, Charles, La vraie histoire comique de Francion ; Rouen, 364 ; dp. Rich 1680), « chacune des cordes d'un instrument qui donnent les sons graves » (dp. Ac 1694), Malm. « instrument de musique à cordes » Scius, verv. liég. « instrument de musique » (dp. 1743, DialWall 21/22, 195), Bast. Ouestrwall. « contrebasse », Mons « contrebasse », Wiers « instrument de musique », Gondc. *b á a s* « contrebasse », Metz, Isle *b ä s* « instrument de musique », SR. *bása* « guimbarde », HSav. *bassa* « grosse caisse », occit. *basso* « violoncelle » M, Nice *bassa* « contrebasse », mars. *basso* « violoncelle » A, Rivel *bassa* « contrebasse », castr. *basso* « instrument qui joue la partie la plus basse », bauv. *bassa* « instrument de musique ». Locutions : nam. *c'est come s'on pètereut dins one basse* loc. phrast. « cela équivaut à rien » ; Frameries *ronfleï comme ine basse* loc. verb. « ronfler très fort ». Par métonymie : Mons *basse* f. « contrebassiste », Nice

<sup>131</sup> Cf. all. *Bass* m. (dp. 1512, SchulzB<sup>2</sup> 3, 202) et it. *basso* « la più grave delle voci virili nella scale musicale » (dp. 1556, LEI 5, 84, BASSUS).

<sup>132</sup> Complète ce qui est dit FEW 13, I, 52b, TALIARE.

<sup>133</sup> Cf. it. *basso cantante* m. (dp. 1772, LEI 5, 85, BASSUS).

<sup>134</sup> Cf it. *basso profondo* (dp. 1865, LEI 5, 86, BASSUS).

*bassa* « celui qui joue de la basse ». Par métaphore : SR. *b á s a* f. « arbre creux », Leysin *b á s a* « pendule à ressort (t. ancien) ».

Frm. *basse-taille* f. « sorte de viole moins grosse que la basse » (Rich 1680—1759, Remarques 13)<sup>135</sup>. — Frm. *basse des Italiens* f. « instrument de musique semblable à la basse de violon mais qui s'accorde une tierce mineure plus bas » (1771, EncY). — Frm. *basse double* f. « instrument deux fois plus grand que la basse de violon et qui sonne une octave plus bas » (1785—1839, EncMA 4, 152 ; Lichtenthal, P., Dictionnaire de musique, trad. de l'italien ; Paris, t. 1, s.v.), *double basse* (1785, EncMA s.v. *basse double*)<sup>136</sup>. — Frm. *viole de basse* f. « instrument grave de musique » (1808, Bartsch, A., Le peintre graveur ; Vienne, vol. 8, 236 ; TLF). — Frm. *basse-orgue* f. « instrument à vent recourbé comme le basson et contenant trois octaves pleines et quelques notes » (1813, Bulletin des lois..., Paris, vol. 17, 244 ; Lar 1867)<sup>137</sup> ; « sorte d'instrument de musique qui se rapproche de l'orgue » (Raym 1836—Land 1851). — Frm. *basse gigantesque* f. « instrument de musique à sept cordes dont l'archet est mis en marche par un mécanisme » (Raym 1836—Land 1851). — Frm. *basse de Flandre* f. « bâton sur lequel sont tendues une ou deux cordes sous lesquelles était placée une vessie de porc qui formait le bourdon, l'instrument ainsi obtenu étant utilisé surtout par les mendiants » (1852—Jacquot 1886, Kastner, G., Les danses des morts ; Paris). — Frm. f. *basse harmonique* f. « mécanisme d'un instrument de musique, d'un piano en particulier » (1867, Le guide musical, revue hebdomadaire des nouvelles musicales de la Belgique et de l'étranger ; 3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 38, s.v. *Pianos d'Erard*). — Frm. *basse de viole à clavier* f. « instrument inventé en 1710 par Risch, muni de cordes qui résonnaient lorsque de petites roues enduites de colophane étaient mises en mouvement à l'aide d'une roue plus grande placée sous la caisse » (Jacquot 1886). — Frm. *alto-basse* s. « ancien instrument à cordes et à percussion se frappant d'une main avec un bâtonnet, l'autre main tenant une flûte, l'accord se faisant sur la quarte, la quinte ou l'octave » (Jacquot 1886). — Frm. *basse électrique* f. « guitare dépourvue de caisse de résonance et dont le son est amplifié électriquement » (1967, Vian, Boris, Chroniques de jazz ; Paris, 153 ; Rob 1988)<sup>138</sup>. — Frm. *basse acoustique* f. « partie d'un orgue actionnée par le clavier de pédales et émettant un jeu de fond ; basson » (dp. 1882, Jacquot, Albert, La musique en Lorraine, Paris, 168), « guitare basse par opposition à la basse électrique » (Rob 1988 s.v. *acoustique*).

Composé : [*octo* +] Frm. *octobasse* f. « contrebasse colossale, haute de quatre mètres, imaginée en 1849 par Vuillaume » (1856—Jacquot 1886, Adrien de la Fage, Quinze visites musicales..., Paris, 23).

Frm. *basse de haut-bois* f. « instrument à vent et à anches qui donne un son grave » (Fur 1690—Trév 1771 ; Littré s.v. *hautbois* ; 'ancien nom du basson' Lar 1868). — Frm. *basse de (la) flûte à bec* f. « instrument du 16<sup>e</sup> s., mesurant plus d'un mètre de long, possédant six trous et donnant l'octave au-dessous de la taille ou de la flûte à bec » (1768—Jacquot 1886, Le grand vocabulaire françois, t. 3, Paris, s.v.) ; *basse de flûte traversière* « instrument de musique semblable à la flûte traversière mais plus grand que ce dernier » *ibid.* ; *basse de flûte* « instrument à vent et en bois utilisée jusqu'au 18<sup>e</sup> s. et qui donnait la quinte au-dessous de la flûte traversière » (1772—Jacquot 1886, Encyclopédie littéraire..., t. 3, Paris, 44). — Frm. *basse de nom(h)orne* f. « instrument de musique semblable au basson » EncMA 1785. — Frm. *basse-tube* f. « instrument de musique qui émet des sons bas » (1801—Lar 1898, Cotte, L., Vocabulaire portatif des mécaniques, Paris, s.v.) ; *basse-turbe* (Boiste 1812—Lar

<sup>135</sup> Complète ce qui est dit FEW 13, I, 52b, TALIARE.

<sup>136</sup> Frm. *basse double* est déjà cité en contexte allemand par Hallens, J. S., Werkstätte der heutigen Künste oder die neue Kunstgeschichte ; Leipzig, t. 6, 393.

<sup>137</sup> Si l'on en croit Pontécoulant (Essai sur la facture instrumentale ; Paris, t. 1, 111) il s'agirait d'une imitation de la basse-trompette de Fricot.

<sup>138</sup> Le texte est repris de Jazz Journal publié en mars 1958.

1867) ; *basse-tuba* (1847—1886, Revue de Belgique, vol. 4-5, 463 ; Dictionnaire pratique et raisonné des instruments de musique..., Paris, s.v.) ; *basse-turba* Lar 1867 ; *tuba-basse* (1863, Gevaert, A., Traité général d'instrumentation, Paris, 208), d'où FagneThiér. *basse* « bombardon ; tuba », AthH. « tuba ». — Frm. *basse guerrière* f. « instrument à vent inventé par M. Dumas et qui se situe entre la contre-basse guerrière et la clarinette » (1810, Journal des arts, des sciences et de la littérature, vol. 2, Paris, 245 ; 'peu usité' Land 1851). — Frm. *basse-trompette* f. « instrument de basse à vent, à quatre octaves et demie et qui se joue avec deux embouchures, de serpent et de trompette » (1811—Jacquot 1886, Bulletin des lois<sup>139</sup>, Paris, vol. 48, 81)<sup>140</sup> ; *trompette basse* « trompette à tube allongée introduite en France vers 1826 » (dp. 1827, Bulletin des sciences technologiques, Paris, 141) ; *basse-tromba* « trompette-basse » (1848, Kastner, G., Manuel général de musique militaire..., Paris, 196). — Frm. *trombone-basse* m. « instrument de musique qui émet des sons graves » (1820, Castil-Blaze, De l'opéra en France, t. 1, Paris, 365 ; dp. Lar 1904 s.v. *trombone*). — Frm. *basse d'harmonie* f. « instrument de musique appelé aussi ophicléide dont les sons tiennent du cor, du basson et du serpent » (1821, Bulletin de la société d'encouragement pour l'industrie nationale, 20<sup>e</sup> année, Paris, 592). — Frm. *clarinette-basse* f. « instrument de musique à octave basse » (1834, Fétis, F., La musique..., 2<sup>e</sup> éd., Paris, 126 ; dp. Lar 1867), *clarinette-basse-sax* (1868, Revue britannique, t. 3, Bruxelles, 576), *basse-clarinette* (dp. Lar 1867). — Frm. *basse de cornet* f. « première basse inventée pour les instruments à vent, perfectionnée en serpent ultérieurement » (1838—Jacquot 1886, Annuaire historique pour l'année 1839, Paris, 195). — Frm. *saxophone-basse* m. « instrument grave à vent » (dp. 1841, Catalogue des produits de l'industrie belge, Bruxelles, 252). — Frm. *saxhorn-basse* m. « instrument grave de musique » (1848—Jacquot 1886, Kastner, G., Manuel général de musique militaire, Paris, 380)<sup>141</sup>. — Frm. *basse à pistons* « espèce de tuba ; euphonium » (1869, Biographie universelle des musiciens..., 2<sup>e</sup> éd., t. 4, Paris, s.v. *Guillaume*). — Frm. *basse à quatre cylindres* f. « instrument grave à vent de la famille des saxhorns » (dp. Lar 1922).

Fr. *bombarde-basse* f. « instrument à timbre grave à quatre clefs » (1840—Jacquot 1886, Revue et gazette musicale de Paris, n° 61, 530). — Frm. *clairon-basse* m. « clairon gros modèle, sans piston et en *si* bémol » (Jacquot 1886). — Frm. *ophicléide-basse* m. « instrument grave à six clefs et à un piston » (1838—Jacquot 1886, Choron, A., Nouveau manuel complet de musique... ; Paris, t. 3, 280).

Conversion : Pd'Enh. *b a š á v*. « péter sourdement ».

Dérivés : [+ -ISTA] Frm. *bassiste* m. « musicien qui joue de la contrebasse » (dp. 1820, Castil-Blaze, De l'opéra en France, t. 1, Paris, 346 ; dp. AcC 1838)<sup>142</sup>, « musicien qui joue de la guitare basse » (dp. Rob 1988). — [+ -ĀRIU] Malm. *baci* m. « joueur de basse, bassier » (1793), *bassî* « basson ; musicien qui joue du basson » Scius. — [+ -ĀTÖRE] Gruy. Pd'Enh. *b a š á r e* m. « joueur de basse », Aigle *b a š á r o*.

### 1. c. γ. « partie basse d'une composition de musique »

<sup>139</sup> Il est décrété la délivrance, à Louis-Alexandre Frichot, d'« un certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans, pour la construction d'un instrument de musique, qu'il nomme Basse-trompette ».

<sup>140</sup> Complète ce qui est dit FEW 17, 377b, TRUMBA.

<sup>141</sup> Voir FEW 11, 257a, SAX 2.

<sup>142</sup> Cf. all. *Bassist* m. (1813, SchulzB<sup>2</sup> 3, 204) et it. *bassista* m. « cantante basso » (1828, Dizionario delle origine ; Milano, 229 ; 1913, LEI 5, 87).

Frm. *basse* f. « partie la plus basse en musique » (Oud 1660, TLF ; Wid 1669), Jers. *bâsse*, Guern. *basse*, SR. *b á s a*, Blon. *b á s a*, Savièse *b á š a*, aost. *bassa*, Germanasca *baso*, mars. *basso* A, castr. id., béarn. *batche*.

Frm. *basse-continue* f. « partie de l'accompagnement d'un morceau de musique réalisée par un instrument polyphonique (dans les œuvres allant du milieu du 17<sup>e</sup> s. au milieu du 18<sup>e</sup> s.) » (dp. Rich 1680 Remarques 13 s.v. *basse-contre*)<sup>143</sup>. — Frm. *basse-taille* f. « partie de musique qui se situe entre la basse et la taille ordinaire » (Rich 1680—Lar 1898, Remarques 13)<sup>144</sup>. — Frm. *basse fondamentale* f. « suite des notes qui servent de fondement à une composition harmonique dans la théorie de Rameau » (dp. 1722, Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux arts ; Trévoux, 1742)<sup>145</sup>. — Frm. *basse double* f. « partie de musique comportant deux basses » Trév 1743. — Frm. *basse de hautbois* f. « morceau de musique réalisé par cet instrument » Trév 1743. — Frm. *basse du petit chœur* f. « basse récitante » Trév 1743. — Frm. *petite basse* f. « partie grave de musique » Trév 1743.

Frm. *basse récitante* f. « morceau grave d'une musique réservé au petit chœur » (dp. Trév 1743). — Frm. *première basse* f. « partie basse de musique qui intervient en premier ; la basse-taille » (dp. Trév 1743). — Frm. *basse chiffrée* f. « procédé de notation consistant en chiffres et signes qui symbolisent des intervalles et que l'on place au-dessus des notes de la partie de basse pour indiquer les accords » (1764, L'Avantcoureur ; Paris, 57 ; dp. Lar 1867)<sup>146</sup>. — Frm. *basse figurée* f. « morceau de musique qui ne s'arrête pas sur la même note musicale mais, sous le même accord, partage la valeur de plusieurs autres notes » (1766—Lar 1961, RousseauDictMus)<sup>147</sup>. — Frm. *basse tonique* f. « partie de musique qui se forme par supposition sous la basse fondamentale » (RousseauDictMus 494 ; 1791, Encyclopédie méthodique, Musique). — Frm. *basse accompagnante* f. « partie grave de musique non chantante » (1806, Millin, A. L., Dictionnaire des Beaux-Arts, t. 1, Paris, s.v. *basso* ; Lar 1867). — Frm. *basse comique* f. « partie de basse écrite simplement dont le débit rapide soutient les mélodies et les traits de l'orchestre » (1833, Dictionnaire de la conversation et de la lecture, t. 4, s.v. *basse*). — Frm. *basse obstinée* f. « suite de notes graves qui se répètent un certain temps » (dp. 1839, Lichtenthal, P., Dictionnaire de musique, trad. de l'italien, t. 1, Paris, 132, s.v. *basso obstinato*)<sup>148</sup>. — Frm. *basse sensible* f. « contraire à la basse fondamentale c'est une partie grave de musique qui s'empare indistinctement des consonances et de dissonances » (1839, Lichtenthal, P., Dictionnaire de musique, trad. de l'italien, t. 1, Paris, 132, s.v. *basso sensibile*)<sup>149</sup>. — Frm. *basse harmonique* « partie la plus grave d'une musique sur laquelle repose l'harmonie de l'ensemble » (1853, Migne (abbé), Nouvelle encyclopédie théologique, t. 29, Paris, 709 ; Lar 1867). — Frm. *basse d'Alberti* f. « formule d'accompagnement en accords brisés, dont les notes sont jouées par la main gauche au clavecin ou au piano, non pas simultanément mais l'une après l'autre » (1899, Riemann, H., Dictionnaire de musique, trad. de l'all., Paris, s.v. ; dp. Lar 1960). Voir aussi FEW 2, 1086a, CONSTRINGERE.

<sup>143</sup> C'est en 1652, qu'Henry Du Mont dans sa *Cantica sacra cum vocibus tum instrumentis modulata* (*Cantica sacra* pour deux, trois et quatre voix, avec basse continue) aurait introduit le terme en France, selon Marc Honegger, *Science de la musique*, Paris, 1976, s.v. Cf. it. *basso continuo* (dp.1602, LEI 5, 85, BASSUS).

<sup>144</sup> Complète ce qui est dit FEW 13, I, 52b, TALIARE.

<sup>145</sup> Cf. it. *basso fondamentale* (1826—1865, LEI 5, 86, BASSUS).

<sup>146</sup> Cf. it. *basso cifrato* m. (1826—1865, LEI 5, 85).

<sup>147</sup> Cf. it. *basso figurato* m. (1826—1847, LEI 5, 86).

<sup>148</sup> Cf. it. *basso ostinato* m. (1826, LEI 5, 86).

<sup>149</sup> Cf. il. *basso sensibile* m. (1826—1847, LEI 5, 86).

Locutions phrastiques : Frm. *c'est la basse et le dessus* « c'est un assemblage complet » (1671, Sév = Doch 1860). Frm. *c'est la basse-continue de son discours* « c'est le sujet sur lequel il revient sans cesse » (dp. Ac 1798).

## II.2.a. italien *contrabbasso*<sup>150</sup>

**2.a.α.** Mfr. Frm. *basse-contre* f. « musicien qui interprète la partie basse d'un chant » (dp. 1486, DMF ; 1558, Hu = Gdf ; Dup 1573), « partie basse d'une musique » (Marot, Hu ; Est 1549), apr. *bassacontre* « basse-contre » (fin 16<sup>e</sup> s., Pans).

**2.a.β.** Mfr. Frm. *contre-basse* f. « instrument de musique » (1509, Hu = TLF), « voix de basse » (dp. 1512, TLF)<sup>151</sup>.

Fr. *contre-basse guerrière* f. « instrument à vent mis au point par M. Dumas » (1810, Journal des arts, des sciences et de la littérature, vol. 2, Paris, 245). — Fr. *contre-basse de viole* f. « instrument grave de musique » (1828, Fétis, F., La revue musicale, t. 2, Paris, 208), *contre-basse de violon* (1855, Castil-Blaze, L'Académie impériale de musique, t. 2, Paris, 341)<sup>152</sup>. — Fr. *contrebasse d'orgue* f. « jeu d'orgue renfermant des tuyaux de 16 ou de 32 pieds, ouverts ou fermés, selon la puissance de l'orgue » Jacquot 1886. — Fr. *contrebasse de bombarde* f. « bombardon à quatre clefs » (1839, Lichtenthal, P., Dictionnaire de musique (traduit par Dominique Mondo), t.1, Paris).

Fr. *clarinette-contrebasse* f. « instrument de musique qui descend de quatre notes par rapport au basson » (1839, Lichtenthal, P., Dictionnaire de musique (traduit par Dominique Mondo), t.1, Paris, s.v. *bombardo*). — Mfr. *trombone contre-basse* m. « instrument de musique qui émet des sons graves » (1842, Encyclopédie du 19<sup>e</sup> s., t. 24, Paris, 367). — Fr. *saxophone contre-basse* m. (dp. 1848, Kastner, G., Manuel général de musique militaire, Paris, planche 25)<sup>153</sup>. — Fr. *saxhorn contre-basse* m. « instrument grave de musique » (1848, Kastner, G., Manuel général de musique militaire, Paris, 380)<sup>154</sup>. — Fr. *tuba-contrebasse* f. (1863, Gevaert, A., Traité général d'instrumentation, Paris, 206). — Fr. *ophicléide contrebasse* m. « modèle imaginé par Tollot en 1858 ayant deux octaves et demie d'étendue » Jacquot 1886.

Dérivés : [+ -ISTA] Fr. *contrebassiste* m. et f. « celui qui joue de la contrebasse » (dp. 1811, Choron, Al., Dictionnaire historique des musiciens... ; Paris, t. 2, s.v. *Pfeiffer, François-Antoine*)<sup>155</sup>.

[+ -ARIU] Fr. *contrebassier* m. « musicien qui joue de la contrebasse » (1835—Lar 1948, La revue française, t. 4, vol. 4, New-York, 67)<sup>156</sup>.

## II.2.b. italien *bassone*

Fr. *basson* m. « instrument de basse à vent et à anche » (dp. 1614, Nostredame, C., L'histoire et chronique de Provence..., Lyon, 879 ; dp. Pom 1671)<sup>157</sup>, Malm. « instrument de

<sup>150</sup> Fr. *bascontre* m. « musicien qui chante la partie grave ; instrument grave ; partie grave en musique » Mon 1636, serait une adaptation originale de l'italien ; cf. Mil. a. *contrabbasso* m. « cantante » (15<sup>e</sup> s.), it. *contrabbasso* ; *controbbasso* « la voce piu profonda della scala musicale » (1523), *contrabbasso* m. « strumento musicale » (av. 1566) (tous LEI 5, 87).

<sup>151</sup> Complète ce qui est dit FEW 2, 1116a, CONTRA.

<sup>152</sup> V. aussi FEW 14, 367b et 368a, VI-.

<sup>153</sup> Voir FEW 11, 257a, SAX 1.

<sup>154</sup> Voir FEW 11, 257a, SAX 2.

<sup>155</sup> Cf. it. *contrabbassista* m. (dp. 1830, LEI 5, 88).

<sup>156</sup> Complète ce qui est dit FEW 2, 1116a, CONTRA.

<sup>157</sup> Cf. it. *bassone* m. (av. 1647, LEI 5, 86).

musique » Scius, verv. Bast. id., Jers. « instrument de musique autrefois en usage dans l'orchestre des églises anglicanes », stéph. *bâssoun* « basson », occit. *bassoun* M, Nice « instrument à vent et à anche qui sert à exécuter des parties de basse », mars. « instrument à vent qui joue la basse du hautbois » A, auv. *bassou* « basson ». Par métonymie : Frm *basson* m. « musicien qui joue du basson » (dp. Trév 1743), Bast. id., Nice *bassoun*.

Frm. *basson quinte* m. « une version du basson mais à diapason plus élevé » Lar 1867. — Frm. *basson russe* m. « serpent » (1837, Fétis, F., Biographie universelle des musiciens..., t. 3, Bruxelles, s.v. *Frichot* ; Lar 1867). — Frm. *basson antique* m. « ancien basson à sept trous sur le côté et à une clef en bas » Jacquot 1886. — Frm. *basson soprano* m. « instrument à vent, en bois, à quatre et ensuite à sept clefs, datant du 18<sup>e</sup> s. » Jacquot 1886. — Frm. *basson à fusée* m. « genre de basson dont le tube possède neuf tours de développement » Jacquot 1886. — Frm. *jeu de basson* m. « jeu d'anches qui, dans l'orgue, complète le jeu de hautbois » (1828, Castil-Blaze, Dictionnaire de musique, Bruxelles = TLF ; Besch 1849).

Dérivé : [+ -ĀRIU] Occit. *bassounié* m. « joueur de basson » M. [+ -ISTA] Frm. *bassoniste* m. « musicien qui joue du basson » (1810, Choron, Al., Dictionnaire historique des musiciens, t. 1, Paris, s.v. *Besozzi* ; AcC 1838).

Préfixé : Frm. *contre(-)basson* m. « instrument à vent qui sonne à l'octave inférieure de celle du basson » (1821, TLF), « musicien qui joue de cet instrument » (dp. Besch 1845), « voix grave d'un interprète de musique » (1941, TLF)<sup>158</sup>.

Croisement [× *sonore*] : Frm. *bassonore* m. « instrument de musique inventé par Winneu à la fin du 18<sup>e</sup> s. et qui est plus puissant que le basson » (1886, Notice des produits de l'industrie française, Paris, 81 ; Dictionnaire pratique et raisonné des instruments de musique..., Paris, s.v.).

### II.3. italien *bassetta*<sup>159</sup>.

Frm. *bassette* f. « jeu de cartes » (1679, BarbierProc 1, 192 ; 'vieilli' dp. Lar 1898<sup>160</sup>), Bourg. idem N, *bassotte* Dur, Nice *basseta*.

Frm. *bassette* f. « maison où l'on joue à la bassette » (1708, Li), « carte servant au jeu de la bassette » (1885, TLF).

## II. 4. allemand.

**4.a.** Frm. *basset-horn* « instrument à tuyau courbé en demi-cercle et recouvert de cuir » (1812, Esprit des journaux ; Bruxelles, t. 7., 146) ; *bassetthorn* « sorte de clarinette en *fa* à 15 clefs, dont les deux corps s'adaptent dans une pièce d'ivoire coudé » (Lar 1898—1922).

**4.b.** Frm. *basse-horn* f. « instrument de musique à vent de la famille saxe-horn » (1847, Revue de Belgique, vol. 4-5, 463). — Frm. *basse de c(h)romorne* f. « partie de musique réalisée à l'instrument qui porte le même nom » Trév 1743, « grand hautbois courbé originaire d'Allemagne » (1862, Actes de l'Académie nationale des sciences..., Paris, 285).

<sup>158</sup> Complète ce qui est dit FEW 2, 1116a, CONTRA.

<sup>159</sup> Cf. it. *bassetta* f. « gioco di carte d'azzardo (dal sec. XIV) » (LEI 5, 42, BASSUS).

<sup>160</sup> Le jeu est mentionné comme pratiqué à la Cour de France dans une lettre en allemand de la duchesse palatine du 16 novembre 1674 (Correspondance de Madame, Duchesse d'Orléans : extraite des lettres publiées par M. de Ranke et M. Holland ; traduction et notes par Ernest Jaeglé ; vol. 1 ; Paris 1880 ; p. 3). Le jeu lui-même a été interdit très tôt par un arrêt royal du 15 janvier 1691 (Trév 1743 s.v. *Barbacolle*), « qu'on ne joue plus aujourd'hui » (EncMJ 1792, s.v. *bassette*).



**4.c.** Frm. *cor de bassette* m. « grande clarinette qui sonne une quinte plus bas qu'une clarinette en *ut* » (1804, Journal général..., 4<sup>e</sup> année, 1<sup>ère</sup> partie, Paris, 272)<sup>161</sup>, *cor de basset* (Lar 1867—Lar 1948 s.v. *basset*)<sup>162</sup>. — Frm. *basse-cor* f. « instrument à vent (serpent) recourbé qui émet des sons graves » (1811—Lar 1948 s.v. *basset*, Esprits des journaux..., t. 4, Bruxelles, 121).

**4.d.** Frm. *basspommer* m. « variété ancienne du basson », *grosse basse pommer* « instrument à vent et à anche double du 17<sup>e</sup> s. utilisé dans les Pays-Bas » *ibid.* ; *pommer-basset* m. « petit basson utilisé aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> s. » (tous Jacquot 1886).

Jacquot 1886 = Jacquot, Albert, Dictionnaire pratique et raisonné des instruments de musique anciens et modernes ; 2<sup>e</sup> éd. ; Paris, Fischbacher, 1886.

### Commentaire:

Lt. BASSUS n'est connu dans l'Antiquité latine que comme *cognomen*, vraisemblablement pour désigner une personne grosse et de petite taille (v. ThesLL 2, 1178-81 ; MeillErn). L'adjectif latin BASSUS est attesté depuis le début du 6<sup>e</sup> siècle au sens de « gras, obèse » (ThesLL 1, 1178), le sens de « bas, peu élevé » n'étant attesté que depuis le 8<sup>e</sup> siècle (CGIL 4, 210, 17 = ThesLL). Mais son extension romane et l'existence de cymr. *corn bas* « bas-fond » (Loth 137) prouvent son intégration au lexique antérieurement à la documentation. Au sens tardif de « peu élevé »<sup>163</sup>, il a réduit considérablement la survivance de lt. INFERUS (ML 4400 ; FEW 4, 668a) et ĪMUS (ML 4327 ; FEW 4, 614a) et bloqué celle de INFERIOR (FEW 4, 666a) et HUMILIS (ML 4235 ; FEW 4, 511-2). Il est continué dans toutes les langues romanes à l'exception du roumain et du dalmate (ML 978) : outre en gallo-roman (ci-dessus I), it. *basso* (dp. 1294, LEI 5, 19), sard. *bássu* (2<sup>e</sup> m. 16<sup>e</sup> s., DES), frioul. *bàs* DESF, lad. *bàs* EWD, rhét. *bass* (Dicz 2, 232-5), ainsi que, avec remodelage sur le radical du dérivé verbal (cf. DiccEtCat I, 554), cat. *baix* (dp. fin 13<sup>e</sup> s., DiccEtCat I, 554), esp. *bajo* (dp. 1<sup>e</sup> m. 12<sup>e</sup> s., Corom<sup>2</sup> I, 461), port. *baixo* (dp. 13<sup>e</sup> s., DELP3) et, sous influence hispanique, logoud. campid. *bášu* (DES 1, 184). Il est aussi au point de départ des dérivés \*BASSIARE, propre, comme BASSUS, à la Romania occidentale, et \*BASSIA, dont les issues ne se rencontrent qu'en gallo-roman.

Le développement sémantique a connu les mêmes évolutions en italien (cf. LEI 5,46) et en romanche (cf. Dicz), à l'exception, semble-t-il, des développements sémantiques tardifs I.1.e. (« dont le volume est moindre ») et I.2.e. (« qui jouit de faibles capacités ») qui ne paraissent pas avoir eu lieu ailleurs. Les continuateurs héréditaires de BASSUS en domaine galloroman sont regroupés selon leur appartenance à deux sémantismes prédominants : sous I.1. sont réunies les formes appartenant à « bas sur un plan vertical » et sous I.2. celles se référant à « bas dans une hiérarchie ou gradation ». Ces deux grandes parties contiennent un certain nombre de sous-catégories à l'intérieur desquelles sont d'abord répertoriés les emplois adjectivaux, puis les locutions (phrastiques, nominales, verbales, adverbiales), ensuite les conversions et en dernier les formes affixées. Dans les paragraphes concernant les locutions, viennent en premier celles où l'adjectif est antéposé, puis celles où il est postposé. A l'intérieur de ces deux sous-ensembles, le regroupement des locutions suit un ordre

<sup>161</sup> Cf. it. *corno bassetto* m. (1865, LEI 5, 86).

<sup>162</sup> Voir FEW 2, 1193a, ČÖRNU.

<sup>163</sup> On n'a pas repris la proposition de Haust de rattacher awall. *bassier* m. « bélier », etc. (FEW 22, I, 284b-285a) à mlt. *bassa* « ovis pinguis » (1286, Johannes de Janua, DC 1, 595a) dont la correspondance avec une donnée gallo-romane est des plus douteuses.

onomasiologique. Ainsi dans I.1.a.α. (« qui a des dimensions verticales peu importantes, en parlant d'objets »), le paragraphe consacré aux locutions commence par celles concernant les meubles et l'intérieur des bâtiments, puis continue avec l'extérieur des bâtiments, puis d'autres objets. Les formes affixées suivent aussi un ordre onomasiologique, regroupant d'abord celles signifiant « selle », puis celles se rapportant à des meubles. Dans I.1.a.β. (« qui a des dimensions verticales peu importantes, en parlant de végétaux, d'animaux, d'êtres humains ou de parties du corps »), l'ordre adopté suit les parties du corps (ventre, intestins, organes sexuels, jambes) des êtres humains et des animaux. La partie I.1.a.γ. (« qui a des dimensions verticales peu importantes, en parlant du ciel ») regroupe d'abord les formes se rapportant au ciel, le temps en général, puis celles concernant le soleil. Dans I.1.a.δ. (« peu profond, situé à peu de distance de la surface d'un liquide »), sont regroupés, à l'intérieur des différents paragraphes, d'abord les formes concernant l'eau, puis celles se référant au vin.

La partie I.1.b. concerne l'argent, le prix, le montant monétaire. La catégorie I.1.c.α. (« qui est situé à un niveau inférieur dans l'espace »), contient la masse de données la plus importante. L'ordre de regroupement des locutions nominales passe du monde, de la Terre, à l'air, puis aux constructions, à la navigation et aux configurations de terrain, puis à la fin se trouvent des objets divers. Dans les conversions sont rassemblés d'abord les adverbes, puis les locutions qui sont de nouveau regroupées par sémantismes. Le substantif pouvait avoir les sens de « profondeur » et de « endroit situé à une faible hauteur » en ancien français. Les autres sens prédominants sont « partie basse, partie inférieure de qch » et « partie inférieure des habillements », avec pour ce dernier un certain nombre de sens métonymiques et métaphoriques. La catégorie I.1.c.β. regroupe les formes en rapport avec la géographie et les points cardinaux, les dénominations de régions ou pays, les configurations de terrain. Avec la partie I.1.c.γ., nous avons distingué entre le sémantisme « incliné vers le sol (en parlant de parties du corps) » et celui de « qui est au niveau du sol, à terre » de la catégorie I.1.c.δ. La partie I.1.d. introduit la notion du temps, par métaphore, avec la catégorie I.1.d.α. (« qui est situé à un niveau inférieur dans le temps »), qui regroupe d'abord les formes se référant à ce qui est tôt dans la journée, puis dans l'année, et enfin à ce qui est plus tardif. La catégorie I.1.d.β. concerne le sémantisme métonymique « qui est peu avancé en âge », et I.1.d.γ. celui de « qui est sur le déclin ». La partie I.1.e. (« dont le volume est moindre ») clôt cette première partie consacré au plan vertical.

Dans la partie I.2. concernant la gradation est regroupé, dans une catégorie I.2.a. (« de peu de valeur, peu estimé ») tout ce qui se situe sur une échelle de valeurs. La catégorie I.2.b. (« qui a peu d'intensité ») concerne l'échelle de la force, et commence par ce qui se réfère à la voix, au son, à la vue, puis à des unités physiques comme la tension, la pression, la fréquence, la température, etc. Dans I.2.c. (« qui est situé à un niveau peu élevé dans une hiérarchie sociale »), nous avons regroupé les formes en rapport avec la condition sociale, tandis que la catégorie I.2.d. (« qui est situé à un niveau peu élevé dans une hiérarchie morale ») concerne la dimension morale. La catégorie I.2.e. (« qui jouit de faibles capacités, dont les capacités sont affaiblies ») finalement concerne aussi bien les facultés physiques (la force) et mentales (l'esprit, l'autorité) que la fortune.

La partie II, réservée aux emprunts, regroupe essentiellement les unités lexicales qui concernent la musique. Comme terme de musique mlt. *bassus* « grave » est d'abord attesté au 13<sup>e</sup> siècle dans l'œuvre de deux théoriciens de la musique, Elias Salomon, 'clericus Perigordensis', et Hieronymus de Moravia (cf. MltWb s.v. *bassus*). Il n'est pas douteux que, dans les milieux spécialisés dans l'art musical, ce sens était largement connu en Europe, cf. all. *Bass* m. « unterste, tiefste männliche bzw. instrumentale Stimme » (dp. 1512, SchulzB<sup>2</sup> 3, 202). Au cours du 16<sup>e</sup> siècle, ce sens s'installe dans les langues romanes, en italien, d'où it. *basso* m. « la più grave delle voci virili nella scale musicale » (dp. 1556, LEI 5, 84), en occitan et en français (ci-dessus II.1). Les données disponibles ne permettent pas de

déterminer avec certitude la voie d'introduction, médiolatine ou italienne, de chaque unité lexicale en gallo-roman ; sous II.1 ont été rangées les données qui remontent ultimement au latin médiéval et sous II.2 celles qui sont des emprunts assurés à l'italien. La partie II.1, la plus étendue, contient des unités lexicales regroupées sous 1. c.  $\alpha$ . « voix grave ; interprète qui possède une telle voix », sous 1. c.  $\beta$ . « instrument grave de musique » et sous 1. c.  $\gamma$ . « partie basse d'une composition de musique ». Sous II.2 sont rangés les emprunts à l'italien *contrabbasso* et *bassone*. Sous II. 4 se trouvent les emprunts faits à l'allemand pour désigner les instruments graves de musique à vent. Sous II.3, enfin, figure l'emprunt à l'italien *bassetta* « jeu de cartes ».

ML 978 ; FEW 1, 274-276a ; LEI 5, 19-96. — JAlletsgruber ; Chihai ; Chauveau.